FRC 5835

Case
FRC
15651

5835
Case
FRC
15651

TABLEAU
DE L'EUROPE;
EN NOVEMBRE 1795;
ET
PENSÉES

Sur ce qu'on a fait, et qu'on n'auroit pas dû faire,
Sur ce qu'on auroit dû faire, et qu'on n'a pas fait,
Sur ce qu'on devroit faire et que, peut-être, on ne fera pas.

Epig. Vigilando, agendo, benè consulendo,
prosperè omnia cedunt. *Sallus.*

A LONDRES.

Publié chez J. de Boffe, Libraire, Gerrardstreet,
et chez tous les autres Libraires.

THE NEWBERRY
LIBRARY

TABLEAU
DE L'EUROPE,
EN NOVEMBRE 1795;
ET PENSÉES

Sur ce qu'on a fait, et qu'on n'auroit pas dû faire; sur ce qu'on auroit dû faire, et qu'on n'a pas fait; sur ce qu'on devroit faire, et que, peut-être, on ne fera pas.

Le Tableau de l'Europe, en ce moment où les séances du Parlement d'Angleterre viennent de se r'ouvrir, présente aux réflexions politiques de ses membres, le champ le plus vaste et le plus intéressant, mais en même tems la perspective la plus trouble et la plus chargée de nuages. S'il n'y eut jamais plus de motifs pour desirer de pénétrer dans l'avenir, jamais aussi l'avenir ne fut plus impénétrable, et jamais on ne fut plus excusable de s'égarer dans les conjectures. Quand tout ce qui arrive est improbable, comment ce qui doit suivre ne seroit-il pas imprévu ?

Mais, s'il n'est pas donné à l'esprit humain de savoir lire dans le grand livre des destinées, il lui appartient du moins de savoir observer le cours des événemens, et d'en combiner toutes les chances, pour en tirer des conséquences instructives. La divination est interdite aux hommes; mais l'expérience est dans leur appanage; ses leçons doivent guider leur conduite, et ce qu'ils ont souffert doit les mettre en garde contre ce

qu'ils ont à craindre. Ouvrons donc les yeux, et profitons.

Combien on s'est mépris à l'égard de la France ! Combien d'occasions décisives ont été manquées ! Combien de fautes, de tous les côtés, ont amené ces résultats inconcevables qui ont dérouté toutes les idées, confondu tous les calculs, déjoué toutes les espérances!

Lorsque l'Autriche, l'Empire, la Prusse, la Russie, l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, la Sardaigne et les Deux-Siciles se trouvoient confédérés contre la France seule, contre la France dépourvue d'alliance au-dehors, et déchirée au-dedans par une guerre civile, contre la France désorganisée, livrée à l'anarchie, et dévorée par tous les genres de fléaux, qui n'eût pas cru qu'il lui seroit impossible de résister à tant de chocs, de soutenir le poids d'une telle masse? Qui pouvoit prévoir qu'attaquée dans toutes ses frontières, et décomposée dans toutes ses parties, non seulement elle conserveroit l'intégrité de sa domination, mais qu'elle en étendroit même les limites ; et qu'elle seroit conquérante, quand tout présageoit qu'elle seroit démembrée?

On doit se rappeller qu'au commencement de cette mémorable guerre de toutes les puissances contre une, il sembloit qu'il n'y eût de difficulté que sur le partage de ses dépouilles; et c'est précisément ce qui l'a fait triompher. La pression extérieure a tendu tous les ressorts de réaction ; la nécessité de défendre ses foyers a enflammé le patriotisme contre la cupidité ; la destruction même de toutes les branches d'industrie a produit des nuées de combattans ; le besoin a créé des soldats, la guillotine les a fait marcher ; le fanatisme les a rendus intrépides ; les succès en ont fait des héros : en sorte que ce qui devoit écraser la rébellion, n'a fait que

la enhardir; qu'une guerre étrangère entreprise trop tard, poursuivie trop mollement, et dirigée par des intérêts mal-entendus, est devenue plus nuisible qu'utile au rétablissement de l'ordre; et qu'au total rien n'a mieux servi la révolution, que la coalition discordante de ses nombreux ennemis.

Têtes couronnées, pardonnez à un écrivain impartial et libre, de ne pas respecter votre conduite politique, autant qu'il respecte votre suprême autorité. Comment parler des maux publics et en taire les causes? Comment expliquer l'état actuel sans remonter jusqu'à son principe? Comment pouvoir dissimuler ce que l'histoire publiera? De tout tems on a dit que quand les Rois ont tort, les peuples souffrent (1); et la proposition inverse n'est pas moins vraie; l'Europe entière l'éprouve en ce moment, et Dieu seul sait jusqu'où iront les conséquences de la terrible crise que ses chefs ont laissé arriver. Il faut l'avouer, on n'a rien fait de ce qui devoit la prévenir, et on a fait tout ce qui devoit l'aggraver.

Dans le principe, des retards funestes, un engourdissement général, une stupeur aveugle ont donné à la contagion qui menaçoit l'univers par les symptômes les plus effrayans, tout le tems de fermenter de plus en en plus dans son foyer, d'étendre ses progrès dans ses environs, de devenir irrémédiable dans ses effets. Envain l'auguste maison régnante depuis tant de siècles, présentoit à ses royaux collègues le spectacle le plus capable de les émouvoir; envain les frères du monarque opprimé répétoient sans cesse à toutes les cours: « nos » ennemis sont les vôtres; nous les fuyons, et ils vous

(1) Quidquid delirant Reges, plectuntur achivi.
(*L'égarement des Rois fait le malheur des peuples.*)

» menacent ; en même tems qu'ils brisent le sceptre » des Bourbons, ils conspirent contre celui de tous les » autres souverains ; vous les voyez s'efforcer de pro- » pager par-tout leur doctrine anti-monarchique et » anti-sociale ; ils ne s'en cachent pas ; ils sedénoncent » eux-mêmes pour vouloir renverser tous les trônes et » troubler tous les empires. » Ni ce cri de la vérité, ni le danger de laisser s'enraciner et s'accréditer une doctrine qui mettoit la révolte en principe, et faisoit de l'*insurrection le plus saint des devoirs*, ni l'établissement d'une association régicide au centre de l'Europe, ni, ce qui devoit paroître plus funeste encore que le régicide même, l'exemple d'un Roi baffoué froidement et par ses sujets, précisément parce qu'il étoit Roi, et accablé d'outrages rejaillissans sur toutes les couronnes, n'ont fait sur les puissances une impression assez vive pour produire un réveil salutaire. Rien de tout cela n'a pu faire cesser leur apathie inconcevable pendant les deux premières années d'une révolution qui attaquoit à la fois tous les gouvernemens. Elles n'ont vu dans les désordres de la France, que la ruine d'un empire longtems jalousé, et elles l'ont vue, sinon avec une joie secrette, du moins sans inquiétude pour elles-mêmes. Elles ont envisagé, avec complaisance peut-être, ce que les suites de sa décadence pourroient avoir d'utile à leur agrandissement, au-lieu de considérer avec effroi ce que son exemple avoit de pernicieux au genre humain. Les secours que les princes Bourbons en ont reçus, ils les ont dus à leur sensibilité bienfaisante, plutôt qu'à une sage intention de les mettre en état d'agir ; et quand, à l'aide de ces secours, ils eurent rassemblé, armé et enrégimenté 23,000 émigrés, la plupart gentilshommes, brûlans tous du desir de voler

à la défense de leur Souverain, et d'aller rompre ses chaînes, loin de seconder leurs desseins, et de leur faciliter les moyens de pénétrer dans le royaume à la tête de cette fidelle noblesse, l'élite de la nation, on a fait naître autour d'eux mille obstacles divers, on leur a interdit jusqu'aux moindres démonstrations de force armée, on a paralisé tous leurs mouvemens, et la réponse des cours à leurs pressantes dépêches étoit toujours : ATTENDEZ, TEMPORISEZ. C'est ainsi qu'on a perdu des années entières, quand il n'y avoit pas un moment à perdre; c'est ainsi qu'on a fait échouer le projet de se rendre maître de l'Alsace, ce qui étoit facile alors, et d'y établir le centre de la contre-révolution; c'est ainsi qu'on a refusé aux Princes Français tout moyen de faire arriver jusqu'à eux plusieurs corps des troupes de ligne qui se montroient disposés à joindre l'étendard royal.

Il est vrai que le malheureux et toujours foible Momarque, leurré par les plus trompeuses illusions, et jouet des plus perfides conseils, conspiroit, ou paroissoit conspirer à l'inaction qui préparoit sa perte. Soit contrainte, soit crédulité, il empêchoit, il croisoit sans cesse tout ce qui pouvoit le sauver; il sembloit craindre d'être secouru; mais il étoit captif sous le glaive des scélérats, et tantôt effrayé, tantôt séduit. N'étoit-ce pas le cas de suppléer à la nullité de sa volonté et de le servir malgré lui ?

De cette première époque, qu'on peut appeller celle de l'inaction, les factieux eux-mêmes ont forcé les puissances de passer enfin à celle de l'activité. Ils ont senti qu'ils avoient besoin de la guerre pour consommer la destruction de la Monarchie; qu'elle leur serviroit a occuper, à exalter et rallier les esprits vacillans; a

isoler la nation par la rupture de toute communication extérieure, afin de la tromper plus facilement ; à l'animer de plus en plus contre les Rois, et à lui persuader qu'elle ne pouvoit échapper à leurs desseins tyranniques que par l'énergie républicaine. Les principaux démagogues ont vu dans la guerre, un moyen d'affermir leur domination, d'avoir des armées à leur commandement, de se donner le prétexte d'établir un gouvernement révolutionnaire, d'exercer par lui une dictature absolue, de s'emparer de toutes les fortunes, d'immoler tous leurs adversaires, de tremper impunément leurs mains parricides dans le sang de leur Roi, et de courber toutes les têtes sous le joug de la terreur.

Ainsi, dans leur système, ils avoient alors autant de motifs pour déclarer la guerre aux puissances, que précédemment les puissances en avoient dans leur intérêt bien entendu, pour les prévenir : et quoiqu'il ait pu paroître que provoquer et affronter toute l'Europe, quand on étoit au dernier degré du dépérissement, défier des troupes aguerries, quand on n'avoit à leur opposer que de nouvelles levées, sans officiers, sans généraux, sans discipline, et s'imposer la charge d'entretenir à la fois dix grandes armées, sans avoir un écu, c'étoit le comble de la démence ; l'événement a prouvé qu'ils n'étoient que trop avisés dans leur damnable politique.

Mais aussi comment leur a-t-on fait cette guerre qu'ils se sont eux-mêmes attirée? Quel en a été le plan ? Quelle en été la marche ? Quelle en a été l'intention ? Parcourons rapidement l'examen de ces trois points.

Le Plan à suivre dans une guerre, qu'on peut appeller *guerre d'opinion*, devoit être de joindre la

persuasion à la force ; d'éclairer d'une main ceux que l'on combattoit de l'autre ; de s'attacher à conquérir les esprits, autant au moins qu'à conquérir les forteresses ; de mettre en avant les Français fidèles commandés par les Princes Bourbons, pour attirer à eux la partie saine encore des troupes de ligne ; de faire annoncer par ces mêmes Princes, qu'ils ne repousseroient aucuns repentirs ; de profiter habilement de toutes les dissidences de parti, pour gagner les moins déraisonnables ; de ne rien épargner pour acheter des correspondances utiles dans l'intérieur ; de soutenir, par tous les moyens possibles, les insurrections royalistes qui se soulevoient déjà à l'Ouest et au Midi du Royaume ; d'opposer ainsi la France à la France, pour la sauver d'elle-même, et de se montrer auxiliaires des sujets fidèles, plutôt qu'ennemis de la nation entière.

Il étoit accessoire à ce plan de tout faire pour accréditer la bonne cause, et par conséquent d'en protéger et recueillir les plus fermes adhérens, d'en ranimer et encourager les partisans timides, d'en honorer et secourir les intéressantes victimes, d'en seconder et favoriser les zélés défenseurs, d'en employer et de s'attacher les meilleures plumes, d'en recevoir à bras ouverts et garantir de tous dangers les nouveaux prosélytes, en un mot, de faire voir à l'univers, que tout homme dévoué à ses devoirs et à son Roi, étoit sûr de trouver un appui.

Que de sang on eût épargné si l'on eût suivi un tel plan! Que de millions on auroit économisés, si l'on avoit appliqué au soutien du bon parti, un vingtième seulement de ce qu'on a sacrifié au vain projet de subjuguer par force d'armes, toute une nation composée de 28

millions d'habitans (1), et d'abattre à coups de canon huit cents mille têtes sans cesse renaissantes !

Mais il semble qu'on n'avoit aucun plan, ou qu'on en avoit un tout contraire. Pas un écrit instructif n'a été introduit et répandu en France ; pas une ouverture attirante n'a été présentée ; pas un moyen de séduction n'a été mis en œuvre adroitement. Aucune démonstration de faveur n'a encouragé les soutiens de la bonne cause ; d'indignes ménagemens ont enhardi les sectaires de la mauvaise. On a vu (le croiroit-on ?) plus d'une cour faire plus d'accueil aux émissaires des régicides, qu'aux défenseurs des Rois ! Quelques-unes, et parmi elles, celle de Londres sur-tout, ont ont été secourables et généreuses envers les émigrés ; mais beaucoup ont montré des dispositions bien différentes à l'égard de ces respectables victimes d'une fidélité dont il étoit si intéressant pour tous les Souverains de ne pas discréditer l'exemple. Il en est qui, non-seulement leur interdisent tout séjour dans leurs Etats, mais qui ne leur permettent pas même de les traverser. Le rassemblement de la noblesse sous les ordres des Princes de France, au-lieu d'être renforcé et pourvu de tout ce qu'il lui falloit pour agir vigoureusement, a été énervé, éparpillé en trois divisions fort éloignées, et tenu en arrière sans artillerie, sans argent, sans subsistances. Il a fallu que des particuliers y suppléassent de leurs fonds ; et ils n'en ont pas été mieux traités. Enfin l'étrange empressement qu'on a eu bientôt après, d'en ordonner le licenciement, effectué par les Princes, peut-être avec trop de précipitation, a manifesté de

(1) Le calcul des Ecrivains, échos les uns des autres, n'est que 25 à 26 millions ; mais le calcul vérifié en 1787 est d'environ 28 millions.

plus en plus la répugnance inexplicable (1) qu'on a toujours eue à employer un corps d'armée dont on pouvoit tirer un si grand parti.

Des principes aussi impolitiques n'étoient pas faits pour inspirer confiance à la fidélité, ni pour multiplier les mouvemens contre-révolutionnaires. Il y en a eu cependant et de fort importans ; mais faute d'appui, ils se sont affaissés misérablement et ont écrasé leurs auteurs. Les braves Lyonnais, dont l'insurrection anti-républicaine auroit pu entraîner celle de toutes les provinces méridionales, ont été délaissés et immolés cruellement. Cette loyale Vendée, qui a osé arborer solemnellement, dans les contrées occidentales, l'étendard de la religion avec celui de la royauté, a fait des prodiges de valeur pendant deux ans avant de recevoir aucun secours. Toutes les villes qui avoient ouvert volontairement leurs portes aux confédérés, ont été abandonnées, et leur triste sort a proclamé l'avertissement de ne pas les imiter. Combien de traits semblables ont paru dire aux bien intentionnés : *vous n'avez rien à espérer ;* et aux scélérats : *vous pouvez tout oser !*

Et néanmoins, que de moyens s'étoient offerts pour changer les dispositions des esprits, et pour former des ligues de religion, de raison et d'humanité, plus nombreuses que les ligues d'impiété, de brigandage et de barbarie ! Mais s'en est-on occupé ? A-t-on recherché aucun des hommes qui pouvoient les indiquer ? A-t-on même daigné recevoir leurs renseignemens et les discuter ? Les puissances coalisées ne se sont proposé

(1) Les services qu'ont rendus, et le petit corps du prince de Condé et les régimens d'émigrés, que diverses puissances ont employés, démontrent le parti qu'on eût pu en tirer, s'ils avoient été réunis sous leurs propres étendards.

que de vaincre, quand il étoit évident que vaincre ne suffiroit pas pour soumettre ; elles n'ont eu d'attention que pour les opérations militaires, et même à leur égard, elles ne se sont pas mieux entendues entr'elles que sur les vues politiques. Au total il n'y a eu ni concert dans les projets, ni ensemble dans les idées, ni direction générale vers un point convenu. Voilà ce qu'on peut dire du plan de la guerre : voyons quelle en a été l'exécution.

La Marche à prendre contre une nation révoltée, troublée et en convulsion, devoit naturellement être celle qui pouvoit inspirer le plus de terreur, et l'on a pensé généralement que la peur devoit détruire ce que la peur avoit produit. Il falloit donc une marche vive et attaquante, une marche ferme et hardie, une marche rapide et dirigée sur le foyer de la révolution ; il falloit aller droit à la capitale, et y aller par les voies les plus facilement accessibles. C'est aussi ce que d'abord on a paru vouloir ; mais après avoir franchi sans peine les premiers obstacles, après avoir pénétré jusqu'au-delà de la ligne défensive d'une des principales frontières, et lorsque l'armée combinée que commandoit un des plus grands généraux de l'Europe, n'étoit plus qu'à 45 lieues de Paris, lorsque l'épouvante y glaçoit déjà tous les cœurs, lorsque les chefs factieux ne songeoient plus qu'aux moyens de se dérober à l'échafaud, tout d'un coup, et par une bizarrerie qui est encore aujourd'hui aussi incompréhensible qu'elle a été fatale au genre humain, une rétrogradation spontanée devant des forces inférieures, les a fait triompher sans combattre, a prononcé l'arrêt de mort de l'infortuné Monarque qu'on vouloit sauver, et a fait évanouir en un jour, l'espoir qu'on avoit la veille de finir la guerre en une seule campagne.

Dans celle qui suivit, on prit une autre route, et comme si l'entrée de la France qu'on s'étoit ouverte en quinze jours, par le côté de la Champage en 1792, eût paru trop facile pour être glorieuse, on crut en 1793, après avoir repris les Pays-Bas Autrichiens aussi promptement qu'on venoit de les perdre, qu'il valoit bien mieux attaquer la frontière la plus hérissée de forteresses imprenables, celle qui a été nommée avec raison *iron frontier* (frontière de fer); et après avoir reconnu l'impossibilité de s'emparer de Lille et de Douay, les vrais boulevards de la Flandre; après avoir consommé presque toute la campagne à prendre le camp de Famars, Valenciennes, et quelques places du second ordre, après s'être trouvé ensuite au camp de César en position d'enlever Cambray, qui auroit ouvert ses portes et le royaume, on biaisa, quand rien n'arrêtoit plus la marche et l'on perdit, par la plâte et infructueuse tentavive sur Dunkerque, tout le fruit d'un succès qu'on pouvoit alors rendre décisif; on a fini par échouer devant la petite ville de Maubeuge.

Pendant que l'armée de Flandre commandée par le prince de Cobourg, subissoit cette fatale vicissitude d'échecs sans vraisemblance, après des triomples sans effet, l'armée d'Alsace commandée par Wurmser éprouvoit exactement le même sort. Elle avoit entamé l'Alsace, forcé en un jour les fameuses lignes de Weissembourg, dispersé l'armée conventionnelle, pris Lauterbourg, Haguenau, Fort Louis, et n'étoit plus qu'à trois lieues de Strasbourg effrayé, lorsque tout d'un coup frappée de léthargie, elle resta un mois entierdans l'inaction, se laissa harceler pendant un autre mois par des attaques continuelles, et enfin excédée de fatigues, fut dépostée des redoutables lignes de la Motter, mal-

gré l'intrépide résistance de la petite armée des émigrés, qui fiers de leurs chefs, et bravant la supériorité du nombre, affrontoient la mort sur les pas de trois générations de ces héros, dont le nom est synonime à ceux de valeur et de gloire : non moins braves, mais réduites à fuir, les troupes autrichiennes livrèrent toutes les villes qui s'étoient rendues sur leurs sommations, à la barbare furie d'un ennemi implacable, et eurent besoin de toute l'habileté des manœuvres du duc de Brunswick pour effectuer leur retraite, en laissant le Palatinat et une partie de l'Allemagne à la merci des plus horribles dévastations. Telle fut par-tout la triste fin de cette campagne de 1793.

Ce fut bien pis l'année suivante, quoique le début en eut été encore si avantageux que l'espérance, conçue en 1792, avoit paru revivre en 1794. Dès le mois de Mai, après la prise de Landrecy, le jeune empereur à la tête de ses troupes qu'animoit sa présence, se trouvoit dans une situation semblable à celle où le duc de Brunswick n'étoit parvenu qu'en Septembre. Comme lui, ayant battu tout ce qui s'étoit présenté à sa rencontre, il n'étoit plus qu'à quarante-cinq lieues de Paris; comme lui il n'avoit sur sa route jusqu'à la capitale, aucune place forte qui pût l'arrêter, aucun poste difficile à emporter; comme lui il avoit assez de troupes pour en détacher ce qui auroit été jugé devoir servir à masquer les garnisons des grandes villes fortes qu'il laissoit derrière; comme lui enfin il pouvoit en huit ou dix jours de marche d'une armée victorieuse, arriver au point central, d'où il auroit donné la loi à tout le royaume, et la paix à l'Europe. Mais comme lui, et toujours par la même fatalité, il a laissé échapper ce beau moment qui lui donnoit l'immortalité.

On lui persuada d'abord, qu'il falloit rebrousser che-

main, et ramener ses troupes à la défense de ses propres frontières que les Français n'attaquoient alors que pour l'y rappeler; ensuite, que ses intérêts dans l'Empire exigeoit qu'il y parût. Mieux conseillé, il eût senti que c'étoit à Paris qu'il récupéreroit plus sûrement que partout ailleurs, tout ce qu'on auroit pû lui enlever en Flandre; que c'étoit à Paris qu'il obtiendroit plus facilement que par toute autre voie, les indemnités qu'il auroit à prétendre, après avoir rétabli la monarchie légitime; que c'étoit à Paris seul qu'il falloit s'attacher avant tout, et préférablement à tous les intérêts subordonnés. S'il eût pesé lui-même cette considération; si au lieu de déférer, soit à la politique inquiète et tatonneuse du cabinet de Vienne qui lui inspiroit des défiances, soit aux vieilles maximes de ces tacticiens routiniers, qui ne connoissant qu'une manière de faire la guerre, s'y sont opiniâtrés dans celle-ci, quoiqu'elle ne ressemble à aucune autre, et ont voulu combattre méthodiquement des fougues irrégulières; si, ne consultant que sa noble ardeur, il eût précipité plutôt que changé sa marche; s'il eût opposé l'audace à l'audace; s'il s'étoit fait précéder par l'effroi, à l'instant même où il parut en suivre l'impression, quelle gloire n'eût-il pas acquise! quel bien n'eût-il pas fait! et quels reproches n'ont pas à se faire ceux dont la fausse prudence lui a fait abandonner les routes de l'héroïsme, ceux dont le souffle glacé a flétri les lauriers qu'il commençoit à moissonner! Tant il importe aux princes d'être bien entourés! Tant il est vrai que la célébrité les fuit, dès qu'ils se livrent à des conseils pusillanimes!

De puis cette troisième rétrogradation qui fit manquer la campagne de 1794, comme les rétrogradations de 1793 et de 1792 avoient fait manquer les deux cam-

pagnes précédentes, le sort de la coalition ayant toujours voulu que ses plus grands succès se terminassent par les plus étonnantes reculades, il n'y eût plus pour elle sur le continent que revers, que désastres, que pertes énormes. Toute la Belge autrichienne soumise par Pichegru plus solidement que par Dumourier, est restée au pouvoir des troupes républicaines; les marais de la Hollande et les fleuves qui l'entouroient, n'ont pu la préserver de leur attaque victorieuse; l'imprenable Luxembourg s'est rendu à leur constance; la fortune a partout secondé leur bravoure; et leurs conquêtes en Allemagne se sont étendues au point de leur faire espérer de réaliser l'ambitieux projet de donner pour limite à l'empire français, le cours du Rhin depuis Basle jusqu'à la mer.

Les puissances du midi n'ont pas mieux réussi. L'armée espagnole forcée d'évacuer la province qu'elle s'étoit flattée de conquérir, et repoussée au-delà des Pyrénées, n'a pu empêcher les phalanges françaises de les franchir; et cette monarchie jadis si fière, s'est vue ou crue réduite à chercher sa sûreté dans sa honte. Les Alpes n'ont pas opposé une barrière plus insurmontable aux trop heureux régicides; les troupes piémontaises ont peu résisté à leur torrent; et même cette année-ci, où elles sont jointes aux Autrichiennes, loin de pouvoir entamer la France comme elles s'en flattoient, elles n'ont pu recouvrer ni la Savoie, ni le comté de Nice. L'Italie n'est pas encore à l'abri d'invasion.

Il n'y a que la marine Britannique qui ait remporté des avantages; son pavillon a soutenu sa gloire sur l'élément où il domine; et quoique l'Angleterre ait fait de très-grands frais, quoique ses commerçans ayant beaucoup de navires en mer en perdent aussi beaucoup,

il

il est néanmoins hors de doute que le nombre de vaisseaux de ligne qu'elle a enlevés à sa rivale ou détruits ; la conquête de la Corse ; celle de plusieurs colonies dans l'Inde Occidentale ; et l'acquisition de tout ce que la France possédoit aux Indes Orientales, font que, tout compensé, la guerre lui a été plus utile que préjudiciable.

Mais il faut convenir en même temps, qu'elle n'a eu aucun succès d'un genre qui puisse être regardé comme décisif relativement à l'intérêt général de la coalition, aucun qui tende directement à la fin qu'on doit avoir en vue. Les expéditions sur les côtes de France ont été aussi infructueuses qu'elles avoient été tardives ; l'affreux désastre de Quiberon n'a pas été réparé par la vaine tentative de porter MONSIEUR à la Vendée ; et ce prince, dont l'infortune a sans cesse contrarié la magnanimité, revient désespéré de ne jamais trouver occasion de signaler sa valeur.

Dans cette esquisse raccourcie des événemens de quatre campagnes sanguinaires et ruineuses en pure perte, nous ne prétendons pas décider ce que le malheur, ce que la malhabileté y ont eu d'influence ; nous avons seulement voulu mettre le lecteur en état de juger si les plans qu'on a formés, et la marche qu'on a suivie, ont été ce qu'ils auroient dû être. Nous allons faire la même question et le même examen par rapport aux INTENTIONS qu'on a montrées.

Se confédérer pour soutenir la cause de la justice et de l'humanité ; former une association de prévoyance pour réprimer les effets et prévenir les suites d'une doctrine pestilentielle et perturbatrice du repos public ; donner, quand il en étoit tems encore, un secours généreux à un Monarque indignement op-

primé, à qui l'on ne pouvoit reprocher qu'un excès de foiblesse joint à un excès de bonté; venger ensuite la majesté des Rois, et apprendre aux peuples qu'ils ne peuvent pas impunément traîner leur Souverain de la contrainte à l'opprobre, et de l'opprobre à l'échafaud; protéger une noblesse persécutée et des propriétaires spoliés; empêcher un grand Empire de se déchirer de ses propres mains; vouloir y rétablir l'ordre, et ne vouloir que cela: grand Dieu! qu'une telle intention eût été honorable pour toutes les Puissances qui s'y seroient vouées franchement et sans aucune ombre de politique déguisée! Qu'un tel but eût été conforme à leur véritable intérêt! Qu'un si beau mouvement bien connu, bien constaté, bien observé, eût été capable de ramener les peuples de leur égarement, et de raffermir le respect dû aux Souverains! Combien en même tems il eût été difficile que des vues si pures, si nobles, si dignes de la faveur du ciel et de la vénération de la terre, n'eussent pas eu tout le succès qu'il leur appartenoit!

Ministres des Cours coalisées, est-ce bien là ce que vous avez conseillé? Est-ce à ce grand intérêt commun que vous avez rallié toutes les forces de l'Europe? Est-ce uniquement, est-ce même principalement pour cela, que le royaume portant dans ses flancs, les germes empoisonnés d'une insubordination générale qu'il vouloit disséminer sur toute la terre, a été attaqué et investi de toute part? Répondez, répondez à l'univers inquiet avec raison du sort que vous lui avez préparé.

Ne craignons pas de le dire, puisqu'on n'a pas même pris soin de le cacher; on avoit un trône à relever, et on a paru jouir de sa chûte; après s'être

paré d'abord du desir de restaurer, on a bientôt laissé paroître celui de démembrer ; on s'étoit annoncé comme auxiliaire, et l'on s'est conduit comme envahisseur ; quand on avoit à combattre l'oppression, on n'a pas rougi d'en donner l'exemple ; on a scandalisé le genre humain par des partages de lion, quand il y avoit tant de besoin de l'édifier par des actes de justice ; et une guerre qui devoit être toute de générosité, d'honneur et d'intérêt général, est devenue une guerre de cupidité, de vues illibérales et d'intérêts privés.

Qu'on ne nous impute pas d'exagérer ce que nous voudrions pallier, qu'on ne nous accuse pas de calomnier par des suppositions téméraires les intentions des cabinets de l'Europe ; nous ne parlons que des apparences, et ces apparences se sont manifestées à tous les yeux par des faits d'une notoriété publique ; d'abord par des proclamations équivoques, dont les variations trahissoient des intentions autres que celles qui y étoient annoncées, et où des mots de *gages* et d'*indemnités* ne voiloient qu'imparfaitement des vues plus étendues ; ensuite plus clairement par la prise de possession de Valenciennes, au nom de l'Empereur, et par l'union de la Corse à la Souveraineté Britannique ; union qui, à quelque titre qu'elle se soit faite, a rendu le désintéressement de l'Angleterre aussi suspect que celui des autres Puissances.

Nous n'entendons pas scruter le secret des cabinets ; nous ne citerons même pas ce qui n'est fondé que sur nos connoissances particulières ; nous n'attestons que les actes authentiques et diplomatiques. Les conséquences appartiennent à tout le monde, et ne peuvent être reprochées à personne. Nous pouvons donc

les tirer, et dire que de-là est née pour les nationaux indécis, la crainte de se fier à des invitations qui pouvoient être perfides, et de se livrer, sans savoir à qui, ni pourquoi : de-là aussi la défiance réciproque entre les Puissances confédérées ; la mésintelligence entre leurs généraux respectifs ; et le défaut d'accord dans les opérations militaires : de-là l'irritation provoquée à outrance d'une population nombreuse, électrisée par l'idée d'avoir à défendre tout-à-la-fois sa patrie, ses possessions et sa liberté : de-là l'exertion de sa plus grande énergie, au milieu de son plus grand dépérissement ; son opiniâtreté dans les attaques, son audace dans les victoires, son acharnement dans les défaites : de-là, par une conséquence qui, pour être imprévue, n'en est pas moins sensible, cette suite de désastres qui ont étonné l'univers, ces avantages continuels du parti le plus désordonné contre le parti le mieux organisé ; et la perte des contrées qu'on possédoit, au lieu de l'acquisition de celles qu'on avoit convoitées : de-là enfin, pour dernier résultat, un découragement trop humble, succédant à une présomption trop dédaigneuse ; et successivement des défections infidelles, des paix isolées, mal autorisées par l'exemple, mal excusées par la peur ; mais qui ne laisseront pas d'entraîner l'une après l'autre toutes les Puissances, sans qu'il y ait lieu d'en être surpris, depuis qu'on a vu l'une d'elles se dégrader jusqu'à l'abjection que nous n'oserions caractériser, de traiter avec les assassins du Chef de sa Maison.

C'en est trop : tirons le rideau sur les suites trop funestes de plans mal conçus, de marches mal dirigées, d'intentions sinon mal-honnêtes, du moins

mal entendues ; et pour achever l'ébauche du tableau, qu'il est au-dessus de nos forces de peindre avec des couleurs dignes de la grandeur du sujet, n'examinons plus ce que le dernier état des choses semble exiger pour le présent et faire présumer pour l'avenir.

Seroit-il donc vrai que dans peu toutes les Têtes couronnées auront fléchi devant la secte qui s'est déclarée l'ennemie de toutes les Couronnes ? Sera-t-il écrit dans les fastes du genre humain, que les plus puissans Souverains de l'Europe ayant déserté, l'un après l'autre, la grande et juste cause pour laquelle ils s'étoient coalisés, auront fini par transiger tous avec des factieux régicides ? Et ce coupable essai d'un système éversif de tout droit, de tout culte, de tout ordre social, le verrons-nous sanctionné, reconnu, consacré par les diplômes de tous les Empires, dont l'existence dépend de son anéantissement ? Toutes les apparences l'annoncent, toutes font craindre cet incroyable dénouement de la plus horrible tragédie qui ait jamais occupé la scène du monde.

Le Roi de Prusse cédant au desir de ses sujets, s'est hâté de faire sa paix particulière ; le Roi d'Espagne trompé par on ne sait quelle illusion, n'a pas rougi de faire aussi la sienne ; plusieurs Souverainetés d'Italie s'y sont crues forcées par leur foiblesse ; les autres, par le même motif, ne tarderont pas à suivre le même exemple ; déjà une partie des membres de l'Empire y a été entraînée par la peur ; bientôt le Corps Germanique, dont la désunion présage la dissolution, se soumettra tout entier à la nécessité qu'il s'exagère ; l'Empereur, quoique suffisamment fort de de ses propres domaines et de ses excellentes troupes, quoiqu'ayant à récupérer de superbes contrées,

quoique débiteur de la vengeance que crie le sang de la fille des Césars, rebuté peut-être par l'excès des revers, piqué de l'abandon dès co-États, dont il est le Chef, et désespérant d'obtenir de nouveaux secours d'argent, d'un pays las de les prodiguer sans fruit, se laissera persuader de terminer, à tout prix, une guerre malheureuse ; l'Héroïne du Nord ne variera ni ne foiblira dans ses principes, mais elle n'est pas à portée d'agir efficacement ; et l'Angleterre... ! l'Angleterre restée seule au milieu de cette déroute générale de toutes les résolutions et de toutes les politiques, l'Angleterre n'ayant pour elle que la bonté de sa cause, l'énergie de son caractère, et les désordres de son ennemie, que va-t-elle faire ? Que doit-elle faire ? C'est ce qui va être, c'est ce qui est déjà, au moment que nous continuons cet écrit, le sujet des plus intéressans débats de son Parlement ; c'est ce qui sera traité par les hommes les plus habiles, les plus éclairés, les plus éloquens ; c'est ce qui fixe l'attention de l'univers, et ce qui doit fixer aussi le sort, la tranquillité et la gloire de la Nation Britannique, en même tems que la destinée de l'Europe.

Cependant, quand il s'agit d'un objet si important en lui-même, si vaste dans ses conséquences, si digne des plus profondes réflexions, le peuple Anglais qui pour être moins frivole que bien d'autres, n'en est pas moins toujours peuple, et dès lors toujours inconsidéré, demande à grands cris la paix la plus prompte, la demande tumultueusement, et jusqu'à manquer de respect au meilleur des Rois ; la demande sans s'embarrasser si elle est faisable, ni comment elle est faisable, ni combien elle pourroit durer si elle se faisoit en ce moment. L'opposition occupée

d'un seul but, auquel elle devroit bien faire trêve dans la conjoncture présente, argumente avec chaleur de cette disposition populaire, l'alimente par ses discours, l'aiguise en attribuant à la guerre la cherté du pain : le ministre lui-même ébranlé par des contre-tems inattendus, harcelé par des clameurs toujours croissantes, et croyant peut-être devoir imiter le pilote qui cargue ses voiles quand il voit venir l'ouragan, semble aujourd'hui replier une partie de ses premières intentions ; il fait entendre qu'il n'est plus question de rétablir les Bourbons, les émigrés, la monarchie Française ; se montre disposé à traiter avec un gouvernement quelconque, dès qu'il aura pris une apparence de consistence, et qu'on pourra en espérer des conditions raisonnables ; s'applaudit même de ce que le nouveau code constitutif qui vient d'éclore, est construit sur des principes plus modérés que ses éphémeres prédécesseurs, et veut faire regarder son établissement comme une sorte d'amélioration dans l'état des choses.

Pour la contredire cette prétendue amélioration, le parti de l'opposition est obligé de marquer de la défiance pour le moins, sur le mérite et la permanence de la constitution récemment fabriquée ; en sorte que dans la lice oratoire qui s'ouvre en cet instant, les rôles sont changés. Les partisans des opinions modernes doivent jouer la critique de l'œuvre qui en procède ; de cette œuvre, qu'en d'autres circonstances ils auroient exaltée ; et les défenseurs du gouvernement doivent jouer l'approbation de ce qu'au fond de l'ame ils méprisent, et de ce que leurs principes proscrivent. C'est une suite de ce qui a été mis en avant. Car d'un côté, fonder l'espoir d'une

paix solide sur la nouvelle constitution, c'est la supposer solide elle-même, ou du moins susceptible de le devenir; n'est-ce pas déjà un éloge? Témoigner qu'à cause d'elle on trouve possible d'entrer en négociation, n'est-ce pas déclarer qu'on la juge digne de confiance? Dire que *dès qu'elle est acceptée et mise en activité avec acquiescement de la nation, il n'y a plus dans la forme ni dans les principes de ce gouvernement, aucun obstacle à traiter avec lui*; n'est-ce pas dire que cette forme et ces principes n'ont rien d'incompatible avec la tranquillité des nations, rien qui doive choquer toutes les puissances, rien qui fasse craindre que reconnoître un gouvernement établi sur de telles bases, soit d'une conséquence fort dangereuse pour tous les autres, rien enfin qui oblige de continuer à s'opposer au succès et à l'affermissement d'un exemple aussi contagieux? Et dire tout cela, n'est-ce pas devenir apologiste de ce qu'auparavant on reprouvoit? Nous sommes fort loin, il faut l'avouer, d'avoir assez de pénétration pour concevoir ce qui peut déterminer ceux qui s'étoient élevés avec tant de force et de raison contre la prétendue République Française, à s'exprimer aujourd'hui si différemment, et à paroître si disposés à une conciliation avec cette même république, encore constituée sur les mêmes dogmes, encore gouvernée par les mêmes hommes.

D'un autre côté, ceux qui semblent avoir pour tâche de combattre leur propre opinion dès qu'on l'adopte, ayant présentement à soutenir qu'il n'est pas vrai que la nouvelle constitution ait rien changé à la situation où l'on étoit auparavant, vis-à-vis de la France, ni que la cause générale y ait rien gagné,

sont obligés de prendre en conséquence, la contre-piste de leurs premières voies, et d'employer leur éloquence à prouver que cette constitution ne vaut pas mieux que les précédentes; et qu'ayant comme elle pour pivot, le principe de l'égalité, elle ne devroit pas être vue d'un autre œil; qu'elle ne differe pas essentiellement de celles qui avoient fait avant elle leurs courtes apparitions; qu'elle présente, comme elles, le danger d'une démocratie donnant ses leçons publiques au centre de l'Europe; qu'il n'y a pas plus de raison de compter sur la permanence de celle-ci qu'il n'y en avoit de compter sur la permanence des premières; et qu'on peut dire à son égard, ce qu'on disoit à l'égard des autres, que ce qu'un moment de trouble a produit, un autre moment de trouble peut l'anéantir.

Voilà donc, que de part et d'autre, on se trouve engagé à troquer, si non de façon de penser, au moins de façon de dire; et la seule chose qu'on se soit réservée, c'est de voir quel dégré de consistence prendra le nouveau gouvernement. Ceux qui semblent croire qu'on peut traiter dès à présent avec lui, doivent dire qu'il est déjà suffisamment affermi; les autres opposent à cette foi précoce qu'*avant de juger une machine, il faut se donner le tems de voir comment les roues pourront aller.*

Est-il donc si difficile de deviner ce que deviendra cette constitution amphibie, déjà violée par les auteurs de sa naissance, cette démocratie mixte, suspendue par un fil entre l'oligarchie et l'ochlocratie? Est-il même nécessaire d'en analyser les élémens, pour en prévoir le sort? Le jugement qu'on en doit porter, n'est-il pas écrit dans l'opinion qu'on a généralement

de ceux qui l'ont procréée et qui la mettent en action ? N'est-il pas plus que probable, que ces complices démasqués du féroce Robespierre, ces 500 oppresseurs abhorrés du peuple, dont ils viennent de faire couler le sang à grands flots, seront bientôt précipités du poste où ils ne se sont ancrés qu'à force de violences, et qu'ils entraîneront dans leur chûte inévitable, l'écroulement de leur ouvrage et de tout ce qui sera émané de leur fragile autorité ?

Mais qu'importe pour ce qui est à faire présentement, ce qui sortira un jour de ce turbulent cahos ? Faut-il s'attacher à calculer des convulsions ? Faut-il que des actes de sagesse s'allignent sur des actes de délire ?

Qu'importe même tout ce qui s'est passé jusqu'à ce moment ? Les chances variables des évènemens ne doivent pas faire changer des résolutions fondées sur des vérités immuables. A quoi sert-il donc de disputer sur le plus ou le moins de bon ou mauvais succès qu'on a eu dans les campagnes précédentes ? A quoi sert-il d'examiner jusqu'à quel point les avantages de celle-ci ont réparé les malheurs des autres ? Qu'il y ait ou non de l'amélioration, qu'on ait fait ou non des progrès vers le but essentiel, peut-il s'ensuivre qu'on doive revenir sur ses pas ? Si les efforts qu'on a fait et dû faire pour le plus capital des intérêts ont été insuffisans, est-ce une raison pour n'en plus faire aucun ? Si même il étoit prouvé par l'expérience, qu'on eut erré dans les plans qu'on étoit obligé de combiner avec les puissances confédérées, la seule conséquence à en tirer n'est-elle pas qu'il faut en former un meilleur, et que plus la coalition se trouvera restrainte, plus il sera facile de mettre

de l'unité, de la célérité et du secret dans l'exécution ? Le peuple souffre. On ne peut le nier ; mais pour hâter la fin d'une souffrance passagère, l'exposera-t-on aux malheurs interminables qu'attireroit une paix perfide ?

Que faut-il de plus pour répondre à toutes les objections ? Certainement ceux qui les réfutent avec plus d'étendue et de capacité, savent mieux que nous ce qu'il faut dire, et comment il faut le dire. Ils sont sur la scène, et nous ne sommes qu'au parterre : mais précisément parce que nous sommes là, et que nous ne parlons qu'au peuple, nous ne pouvons et ne devons employer que des raisonnemens vulgaires, lucides et à sa portée. C'est en suivant cette méthode que nous allons tâcher de simplifier à ses yeux les questions qu'il paroît ne pas envisager sous leur véritable point de vue.

Nous écarterons d'abord la question tant débattue, s'il convient ou non de faire la paix, par la question préalable PEUT-ON LA FAIRE ?

Après avoir prouvé la négative, et la nécessité de continuer la guerre, pour rendre la paix possible, il ne restera plus qu'un point à examiner ; mais c'est de tous le plus important, savoir : COMMENT ON DOIT FAIRE LA GUERRE ? sur quel principe et avec quelles mesures il faut qu'elle soit conduite, pour arriver le plus promptement possible à une paix solide, et telle qu'elle puisse assurer à l'Angleterre son repos, inséparable de celui de l'Europe ?

Nous oserons proposer aussi nos idées sur ce dernier objet : PEUT-ON FAIRE A PRÉSENT LA PAIX ? Fixons d'abord le sens des mots. Qu'est-ce que la paix ? C'est, suivant les plus célèbres publicistes, *une transaction entre des puissances qui étoient en guerre, pour la*

terminer et en abolir le sujet à perpétuité. Toutes les parties de cette définition sont remarquables et essentielles.

S'il n'y a pas de transaction, qu'il y ait seulement cessation d'hostilités, c'est une simple suspension d'armes, et ce n'est pas la paix.

Si la transaction n'est pas entre les mêmes puissances qui s'étoient déclarées la guerre, leur déclaration n'est pas révoquée, et ce n'est pas la paix.

Si le sujet de la guerre subsiste, son terme n'est pas arrivé, et ce n'est pas la paix.

Enfin, si la durée de l'accord est limitée, s'il ne peut être considéré comme perpétuel, ce n'est qu'une trêve, et ce n'est pas la paix.

Or, au cas présent, il n'y auroit aucun de ces caractères distinctifs d'une paix véritable.

Nulle possibilité de transiger, parce que, ni de part ni d'autre, on n'en a la volonté.

Nulle révocation de la déclaration de guerre, le pouvoir d'où elle est émanée n'existant plus, et n'étant pas légitimement remplacé.

Nulle extirpation du sujet de la guerre, puisque le foyer de la contagion et le danger de l'exemple ne seroient pas détruits.

Nulle apparence de perpétuité dans ce qui se feroit avec un gouvernement instable dont ses propres fondateurs ont témoigné prévoir la chûte prochaine (1).

Attachons-nous seulement aux points les plus décisifs, et démontrons :

---

(1) Voyez les discours de *Tallien*, *Louvet* et *Bentabole*, rapportés dans le Moniteur, et cités dans le N°. 22 de M. Peltier, p. 378.

1°. Que ni l'Angleterre ni la France n'ont à présent la volonté de transiger.

2°. Que quand elles l'auroient, ce qui se concluroit entr'elles, ne pourroit être durable, ni mériter cette qualification de PERPÉTUELLE, qui est le caractère distinctif de la paix, et son épithète ordinaire dans tous les traités.

Cette dernière proposition nous conduira naturellement à l'examen des moyens à employer pour que la continuation de la guerre devienne aussi utile qu'elle est indispensable, et qu'elle puisse amener une pacification telle qu'on doit se la proposer.

Nous écrivons ceci au moment où la scène semble être entièrement changée par la défaite des armées Françaises qui avoient passé le Rhin; et néanmoins nous ne changerons rien à nos propositions, parce qu'elles tiennent bien plus à la nature des choses qu'aux vicissitudes des évènemens de la guerre; et d'ailleurs, quand les suites de ce nouveau coup de théâtre bouleverseroient toutes nos idées et contrediroient tous nos raisonnemens, nous serions toujours, comme nous l'avons observé en commençant, très-pardonnables de n'avoir pas prévu ce qui démentiroit toutes les probabilités.

Reprenons donc nos deux thèses, sans être arrêtés par la grande nouvelle du jour, et tâchons de faire voir en premier lieu, que ni l'une ni l'autre des volontés ne sont à la paix. Il faut encore ici commencer par expliquer les termes, pour prévenir les mal-entendus, qui, dans presque toutes les controverses, font la diversité des opinions. Ce qu'on peut appeller la volonté de l'Angleterre, la volonté de la France, ce n'est pas ce que la multitude paroît desirer. Sans doute le peuple en général est toujours pressé de voir finir la guerre,

parce que, dès qu'il souffre, il est impatient de changer de situation; mais c'est à ses chefs, à ses guides, aux curateurs de ses intérêts, qu'il appartient de juger mieux que lui de la convenance, et d'attendre pour lui l'opportunité. On doit donc trouver juste que ce que nous dirons être ou n'être pas voulu par l'Angleterre et par la France, se rapporte à la sagesse qui gouverne l'une, et au délire qui entraîne l'autre. Cela posé, je demande d'abord : pourquoi l'Angleterre voudroit-elle la paix dans l'état où sont les choses ?

Est-ce parce qu'elle n'a pas encore atteint le but pour lequel elle a pris les armes, qu'elle refuseroit de faire un pas de plus pour y parvenir ? Ce seroit une inconséquence.

Est-ce parce que sa situation présente n'est pas avantageuse pour traiter, qu'elle ne s'efforceroit pas, avant de traiter, de la rendre meilleure ? Rien ne seroit plus impolitique.

Est-ce parce que l'assujettissement de la Hollande et la réunion des Pays-Bas à l'Empire de sa rivale, attaquent sa propriété, et menacent même sa sûreté, qu'elle se désisteroit des moyens de remédier à cette double plaie ? Ce seroit l'oubli de ses intérêts les plus précieux.

Seroit-ce plutôt en considération des pertes de son commerce, que l'Angleterre précipiteroit la paix ? mais quelle est la nation qui en ait un plus florissant ? Ne prime-t-elle pas à cet égard tous les peuples de la terre, au milieu même de la guerre et de ses dommages inévitables ?

Céderoit-elle par épuisement ? Mais celui de son ennemie n'est-il pas bien plus réel, bien plus frappant ? Ne le dit-elle pas sans cesse ?

Fléchiroit-elle dans ses résolutions par découragement ? Mais son caractère, mais son honneur, mais le maintien de sa considération le lui permettroient-ils ?

Se détermineroit-elle enfin par un motif plus capable de toucher son administration, la cherté du pain, la crainte de voir s'aggraver sur ses peuples la pénurie des subsistances, dont il est certain que la guerre est cause en partie ? Mais une mauvaise paix seroit-elle donc un bon préservatif contre la disette ? Rempliroit-elle les greniers vuides ! Rassureroit-elle contre les accaparemens supposés ? Suppléeroit-elle à l'insuffisance de la dernière récolte ? Feroit-elle jaillir, comme d'un coup de baguette, les sources qu'une dévastation générale a taries ? Et même, en admettant que le commerce Anglais, affranchi des entraves de la guerre, prévalût facilement sur la concurrence des pays où le prix du bled étant encore plus haut, est plus attirant pour son importation, et à l'égard desquels les transports seroient également favorisés par la paix, les négocians pourroient-ils faire arriver assez tôt ce qu'ils ne pourroient tirer que de fort loin ? d'où feroient-ils venir ici l'abondance qui n'existe nulle part ?

Concluons donc que, pour supposer que le gouvernement Britannique veuille la paix sans aucun retard, il faut supposer qu'il ne soit ni conséquent dans ses principes, ni avisé dans sa politique, ni éclairé sur ses intérêts, ni satisfait de la supériorité de son commerce, ni attentif à l'excès d'épuisement de la France, ni jaloux de sa considération en Europe, ni instruit de l'état général des subsistances.

Nous sommes fort éloignés d'adopter une supposition aussi injuste, aussi injurieuse, et sans qu'il soit besoin de développer davantage ce que nous venons de

faire appercevoir rapidement, nous n'hésitons pas à regarder comme évident que l'Angleterre ne veut pas ce qu'elle ne peut pas vouloir. Mais quand elle le pourroit, ce ne seroit encore que la moitié du chemin, s'il n'y a aucune raison de présumer que la France le voulût aussi.

Or, sur quoi se fonde-t-on pour présumer que la France veuille aujourd'hui la paix?

Sur quelques cris populaires de la capitale? Sur quelques pétitions des provinces qui en ont exprimé le vœu? — Nous avons déjà observé que ce n'est pas dans ces émissions vagues des desirs versatiles de la multitude, que réside la volonté d'une nation et la décision de son gouvernement. Mais d'ailleurs, demandez à tous ceux qui ont vu les Français depuis la révolution, et Paris sur-tout, si l'on y est fort occupé de la politique, de la guerre, des rapports avec les puissances étrangères: ils vous diront qu'à peine il en est question, et qu'excepté dans les premiers momens où la publication de quelque grande nouvelle donne une secousse à tous les esprits, il semble que les affaires du dehors soient le moindre de leurs soucis: Ce qui se passe sur les rives de la Seine occupe trop leur attention, pour qu'ils en puissent donner beaucoup à ce qui se passe sur les rives du Rhin. Faut-il s'étonner que ce qui les touche de plus près, soit ce qui les touche le plus sensiblement; et que les mouvemens tumultuaires, les intrigues compliquées, les rapides vicissitudes des factions diverses qui les dominent tour-à-tour, et se disputent le droit de les écraser, soient comme autant de tourbillons impétueux qui absorbent toutes leurs pensées, et où s'engouffrent toutes leurs réflexions?

Demandez encore aux mêmes observateurs, s'ils n'ont

n'ont pas remarqué qu'au milieu de tant de commotions intérieures et d'attaques extérieures, de tant d'innovations dans es principes, et de bouleversemens dans les idées, l'ancien caractère national perce toujours, au point que les plus frivoles distractions semblent prévaloir sur les plus graves intérêts, et surnager au-dessus des flots les plus agités : ils vous diront qu'en effet ils l'ont vu, ce peuple singulier, passer en un instant, des emportemens de la fureur, aux démonstrations de la gaîté ; se révolter et se divertir ; danser et massacrer ; courir presqu'en même tems aux armes et aux spectacles ; être accablé de misère et étaler beaucoup de luxe ; gémir de ses souffrances, et multiplier ses fêtes ; s'indigner contre ses oppresseurs, et se consoler en chansonnant leurs ridicules.

Que peut-on induire de ce qu'un pareil peuple crie à la paix ou à la guerre ? Ce n'est pas lui, c'est l'intérêt de ses meneurs qu'il faut considérer : or, cet intérêt n'est pas douteux. Nous avons fait voir, en parlant des déclarations de guerre, qu'ils avoient besoin d'avoir des armées à leurs ordres pour se faire craindre par elles, et de les occuper aux frontières pour n'avoir pas à les craindre ; que la guerre leur étoit nécessaire ; qu'elle leur servoit tout-à-la-fois comme prétexte pour fonder leur dictature tyrannique ; comme voile pour cacher leurs dilapidations ; comme barrière, pour exclure les communications extérieures, et tromper plus facilement la nation isolée. Il seroit superflu de nous étendre davantage sur des vérités dont le seul exposé emporte conviction. Nous ajouterons seulement un autre motif qui fait que les chefs populaires se croiront obligés de prolonger la guerre tant qu'il n'y aura pas un gouvernement stable et ferme : c'est l'inquiétude sur ce que

deviendroient les nombreuses armées, qu'il faudroit rappeler dans le royaume et licencier en grande partie. Leur reflux au centre feroit trembler les détenteurs du pouvoir ; leur licenciement, plus dangereux encore, inonderoit les provinces d'un débordement de bandes redoutables, d'hommes de sang inhabiles au travail et accoutumés aux rapines, qu'il seroit très - difficile de désarmer, très-embarrassant de gratifier au gré de leur attente (1), et impossible de contenir. Comment ceux qui ne peuvent se dissimuler cette conséquence immédiate de la paix, pourront-ils être pressés de la conclure ?

S'y détermineront-ils en conséquence de la déroute récente de leur armée d'Allemagne, et de l'impression que feront sur la nation Française les détails de ses désastres inattendus, quand il ne sera plus possible de les lui dissimuler? S'il est encore difficile d'évaluer avec certitude l'importance des triomphes que les Autrichiens viennent enfin de remporter, il l'est beaucoup plus d'estimer au juste l'étendue de leurs futurs effets.

Il est à croire qu'un peuple, ivre jusqu'à présent de ses succès, exalté par les pompeux étalages de ses trophées, et tellement enorgueilli de sa supériorité dans les combats, qu'il se croyoit devenu invincible en devenant républicain, n'apprendra pas sans consternation, Pichegru battu, Jourdan défait, et les troupes qui avoient franchi le Rhin, reculées en-deçà de son cours. Mais ne peut-on pas croire qu'au premier momentd'épouvante et d'abattement succédera bientôt

(1) On leur a promis des terres ; on ne pourra pas les leur donner ; ils s'en empareront.

un redoublement de ferveur patriotique ? De la tribune où tant de fois on a su exciter leur enthousiasme, en les assimilant aux Romains, ne leur présentera-t-on pas avec une éloquence inflammatoire, l'exemple de ces fiers républicains dans leurs instans d'adversité ? Ne leur dira-t-on pas que jamais ils ne parurent plus grands qu'après cette fameuse bataille de Cannes qui leur coûta 50 mille citoyens, et lorsque le jeune Scipion, ayant juré sur son épée de ne jamais désespérer de la République, sut forcer le victorieux Annibal d'abandonner les lauriers qu'il avoit moissonnés dans les plaines de Rome, pour voler au secours de sa patrie, et qu'alors il le vainquit à son tour aux plaines de Zama, sous les murs même de Carthage ? Ne verra-t-on pas les *Barras*, les *Carnot* et autres membres pareils du nouveau directoire, pour qui le calme est plus à craindre que l'orage, et qui sont trop intéressés à tout oser pour n'être pas intrépides ; ne les verra-t-on pas promettre hardiment de réparer avec éclat ce qu'ils appelleront un échec momentanée ; annoncer qu'encore une campagne aussi vigoureuse, mais mieux dirigée, la limite du Rhin ne sera plus contestable ; et faire décréter par les 750 pères conscrits modernes, aux applaudissemens répétés des bruyantes galeries, que loin de poser les armes à l'époque d'un revers, la République Française ne les quittera que lorsqu'un triomphe complet lui aura mérité la paix ?

Qu'il y ait dans tout cela beaucoup de jactance et de charlatanerie, nous l'avouerons sans peine : mais qu'il y ait grande vraisemblance qu'on en usera de la sorte, on ne peut guères le nier ; et c'en est assez pour conclure que tout le sang répandu dans les journées des 12, 15, 16, 18, 28 et 29 du mois dernier, ne peut

pas être regardé comme l'avant-coureur certain d'une paix prochaine.

Mais, dira-t-on, n'est-elle pas écrite dans la nécessité pressante et impérieuse qui la commande aux Français; dans l'épuisement absolu qui vá paralyser tous leurs mouvemens; dans la chûte totale des assignats qui étoient *leur seule ressource?* Les assignats pourvoyoient à tout; ils soudoyoient les *quatorze armées* (1); *salarioient un million de fonctionnaires;* fournissoient à toutes les profusions corruptrices. Leur profonde dépréciation qui les plonge dans le néant, tue pareillement les moyens prodigieux qu'on en tiroit; l'excès de l'abus en a desséché la source; il ne reste rien pour y suppléer, rien qui puisse mettre en état de continuer des efforts déjà surnaturels. « Frédéric n'a pu « soutenir avec gloire les chocs combinés de trois « grandes puissances, que parce que ses coffres étoient « mieux remplis que les leurs. » Tant il est vrai que l'*argent est le nerf de la guerre*. Or, en France, ce nerf est entièrement coupé, détruit, haché en mille pièces. Force est donc pour elle de vouloir la paix, puisqu'en elle, pouvoir n'est plus de faire la guerre.

Voilà ce qui se dit généralement; voilà en substance ce qu'on lit dans tous les écrits du jour; voilà ce qu'on lisoit déjà dans ceux qui ont paru avant l'ouverture de la campagne (2); et il faut convenir que ce qui avoit

(1) Nous disons *quatorze armées*, pour parler comme tous les folliculaires, qui répètent encore ce qu'ils ont lu il y a deux ans dans une énumération des armées Françaises, donnée par Mallet du Pan; comme ils répètent, d'après d'autres, le compte très-atténué de 25 millions seulement d'habitans, et de deux milliards seulement de numéraire en circulation dans la France. Rien de tout cela n'est correct; mais peu importe ici.

(2) Voyez les *Réflexions sur la Guerre*, publiées au com-

dès-lors apparence de fondement, l'a bien plus encore présentement. Mais ne sera-t-on jamais corrigé de trop compter sur les apparences, après avoir été si souvent et si cruellement déçu par elles depuis le commencement de la révolution? Voudra-t-on toujours appliquer les vieilles maximes, les vieilles méthodes, les vieilles probabilités, à un ordre de choses totalement nouveau? Que font les exemples pour une situation sans exemples? N'est-on pas encore assez convaincu par la leçon des évènemens, que la plus mauvaise manière de raisonner aujourd'hui, c'est de raisonner comme autrefois.

Quoi qu'il en soit, opposons quelques doutes aux trop confiantes assertions de ceux qui ont vu la France, au milieu même de ses victoires et de ses conquêtes, tomber d'inanition aux pieds de ses ennemis, leur demander la paix, et ne l'obtenir qu'en se hâtant de rendre tout ce qu'elle a pris, *sans pouvoir garder le plus petit village du territoire étranger* (1).

Le seul discrédit des assignats suffit, suivant eux, pour opérer cette catastrophe. Voulant le persuader et plaire en le persuadant, ils posent pour principe, *que toute la puissance, même militaire, de la République Française, consiste exclusivement dans ses assignats... que ses conquêtes momentanées ne sont dues qu'à la profusion de son papier-monnoie..... que les assignats seuls ont tout fait, qu'ils ont mis tous les intérêts individuels à la solde de la révolution..... et que leur planche féconde a produit tous les prodiges qui étonnent et affligent l'univers* (2).

---

mencement du Printems par M. d'Ivernois; et pour les passages cités dans l'objection, son *Coup-d'œil sur les Assignats*, publié au commencement de l'Automne.

(1) Idem, *Coup-d'œil* de M. d'Ivernois, p. 33.

(2) Idem.

Certes, il est impossible d'élever plus haut la vertu des assignats et le génie de leurs inventeurs. C'est une très-belle chose assurément que de trouver dans une planche de graveur, toutes les ressources nécessaires pour résister à la confédération des plus grandes puissances ; c'est un sublime et merveilleux secret que celui de combattre toute l'Europe avec du papier, et de faire de superbes conquêtes avec des chiffons. Mais comment ceux à qui il a été donné d'exercer ce magique pouvoir, en perdroient-ils tout-à-coup l'usage? Comment, après avoir pu pendant quatre ans créer d'immenses richesses par quelques lignes de décret, les avoir multipliées autant qu'ils ont voulu, et avoir grossi leur masse sans bornes, sans obstacles, sans difficulté quelconque, ne pourroient-ils pas, aujourd'hui qu'ils ont encore en main la même baguette enchanteresse, terrifique et toute puissante, soutenir leur ouvrage ou le remplacer, en réparer la caducité ou le remonter à neuf, préserver du néant ce que d'un mot ils en ont fait sortir, ou y substituer d'un mot d'autres créations semblables? N'est-ce pas un adage reçu, que *qui peut plus, peut moins* ? N'est-ce pas une vérité éternelle que le pouvoir conservateur est inhérent au pouvoir créateur ?

Cependant les grands pronostiqueurs ont prononcé le contraire. Dogmatisant à perte de vue, sur une matière qu'ils n'ont jamais été à portée d'approfondir, et s'appuyant sur des monceaux de citations compilées dans les incohérens discours des oracles conventionnels qui sur cela n'en savent pas plus qu'eux, ils ont jugé en dernier ressort qu'il falloit que la République Française périt par la dépréciation des assignats, et *que le terme prochain et inévitable de leur complette annihilation, rendoit la prolongation de la guerre*

impossible aux révolutionnaires, brisoit tous leurs trophées, et assuroit une paix glorieuse, très-incessamment aux confédérés. Attendez seulement, leur disent-ils, *que l'Europe ait la constance d'attendre les armes à la main, encore un peu de tems, et bientôt la mine de papier métallique étant épuisée, le charme disparoîtra ; le dénouement fera horreur, et il ne restera qu'une seule ressource à cette République dépourvue de tout, celle de dissoudre ses armées avant qu'elles ne se soulèvent, de restituer ses conquêtes avant qu'elle ne les évacue, de proposer la paix avant d'être forcée à la recevoir comme une faveur.*

Ainsi parle, ainsi affirme M. d'Ivernois ; et c'est un homme d'esprit. Il est vrai que ce qu'il dit aujourd'hui, c'est précisément ce qu'il disoit il y a neuf mois, sans que néanmoins il y ait eu depuis, ni dissolution d'armées, ni évacuation de conquêtes, ni supplication pour la paix ; mais ce petit mécompte sur l'époque de l'accomplissement de sa prédiction, ne l'a point embarrassé ; au contraire, *il répète ses assertions avec une confiance redoublée* ; et toujours, *il en appelle aux évènemens* (1). Puissent-

(1) Fin du *Coup-d'œil*, page 91. On y retrace les deux assertions qu'on y répète avec redoublement. L'une étoit *que l'anéantissement des assignats amèneroit la paix, comme leur invention avoit fait naître la guerre.* L'autre, *que la République périroit comme avoit péri la Monarchie* PAR LES FINANCES. Sur quoi on peut observer, 1°. que les assignats ont été décrétés dès le mois d'avril 1790, tandis que la guerre ne l'a été qu'en Avril 1792, et lorsque les assignats étoient déjà dépréciés. 2°. Qu'il n'est pas vrai, qu'il ne sera jamais vrai aux yeux des gens instruits que la Monarchie Française ait péri par

ils être dociles à la voix du prophête ! Nous le souhaitons plus que nous ne le présumons ; et c'est parce que nous croyons pernicieux de le présumer mal-à-propos ; c'est parce qu'on a déjà trop cruellement éprouvé que souvent des espérances perfides font négliger des moyens salutaires, qu'il nous paroît utile en ce moment de refroidir les esprits qui s'échauffent en se livrant à des certitudes imaginaires, et de réveiller ceux qui s'endorment dans la trompeuse persuasion que la seule chûte des assignats suffit pour mettre fin à tous leurs maux.

Nous sommes bien éloignés de vouloir opposer de sinistres présages, à des augures favorables. Français émigrés, Français fidèles, Français martyrs de la bonne cause, à Dieu ne plaise que nous prétendions affoiblir vos espérances ! Ce seroit vous arracher le seul bien qui reste au malheur. Nous ne voudrions pas même détruire des illusions empiriques, capables de charmer pendant quelques instans vos souffrances, s'il n'étoit pas à craindre qu'elles ne fissent perdre de vue la nécessité d'un remède vraiment efficace. N'existe-t-il donc ce remède que

---

les finances ; qu'il est au contraire constaté par faits incontestables, que les finances de la France avoient été beaucoup plus dérangées à d'autres époques qu'à celle de la révolution ; qu'à la même époque, elles l'étoient moins que celles de plus d'un Empire florissant ; et que jamais le trésor royal n'avoit été aussi déchargé de dettes exigibles, aussi ponctuel dans ses paiemens, aussi puissant en crédit, qu'à cette même époque où les réformes proposées pour améliorer l'ordre ont excité les cris des intéressés, et servi de prétexte aux agitateurs.

Que deviennent donc les deux assertions *redoublées* qui portent sur de pareilles bases ?

dans la ruine de votre patrie ? N'y peut-on ramener l'ordre que par la destruction ? Ne pouvez-vous y entrer qu'à travers des décombres ? Sans doute ce qui abbat les forces doit diminuer la violence de la frénesie ; mais ce qui peut ramener les Français à l'Empire de la raison, doit être le seul objet de vos vœux, et nous voulons prouver que c'est à cela seul qu'on doit tendre. La dépréciation des assignats, quelque rapide qu'elle soit, leur avilissement quelque absolu qu'il semble devenir, ne conduit à ce but, que comme tout ce qui contribue au mécontentement général. C'est aller beaucoup trop loin que de voir la France frappée d'un coup mortel par leur chûte.

Car enfin on se récrie beaucoup sur l'extrême dépréciation des assignats, et l'on cite comme symptômes de leur dernière agonie, les soubresaults convulsifs par lesquels le louis d'or qui étoit déjà en papier national comme 24 à 2000 l., est devenu subitement comme 24 à 2400 l., et ensuite a sauté dans une même matinée, à des différences de 1000 et de 1500 l., en plus ou en moins alternativement.

Mais que conclure delà ? — Que ce qu'on en disoit au commencement de l'année, est sans aucune comparaison, plus frappant et plus décisif aujourd'hui ? — Quant au calcul, cela est vrai ; quant aux conséquences politiques, la différence n'est pas grande puisque les assignats étoient, il y a long-tems, au-dessous de tous les termes de proportion, et comme on l'a fort bien observé, quand il n'y a plus de mesure, il n'y a plus ni haut ni bas.

Dira-t-on que quand la décadence est aussi rapide, l'annihilation absolue est très-prochaine ? --- On peu le croire ; mais on doit reconnoître aussi que quand

cette rapide décadence n'est aucunement graduée, et qu'il y a une irrégularité excessive dans son mouvement, c'est la preuve d'un agiotage désordonné auquel il ne paroît pas impossible de mettre un frein.

Dira-t-on que les assignats ne peuvent plus, dans l'avilissement où ils sont tombés, faire fonction de signes représentatifs de l'argent monnoyé? — Cela est certain, et l'étoit dès l'époque où les émissions sont devenues excessives : car aussitôt que leur total a excédé celui des espèces métalliques qui étoient en circulation dans le royaume, ils ont cessé de les représenter; et il n'y a rien de nouveau à cet égard.

Dira-t-on qu'il résulte de leur dépréciation un tel surhaussement dans le prix des denrées, qu'il est devenu impossible au peuple d'y atteindre, et qu'en France le laboureur, l'artisan, le journalier, meurent de faim avec les salaires qu'ils reçoivent en papier décrédité? — Il n'y a pas de doute sur l'existence d'une grande cherté; mais il peut y en avoir sur le plus ou le moins d'influence des causes qui y contribuent : sans parler de la pénurie des subsistances qui est universelle cette année, la cherté qu'on éprouve en France ne tient-elle pas au défaut de police autant qu'au défaut de confiance dans les assignats? Avec une administration surveillante et éclairée qui interdiroit le monopole sans gêner le commerce, et proportionneroit les salaires sans aucune vexation réglementaire, le prix des denrées se mettroit de lui-même en équilibre avec la valeur du signe représentatif de la richesse; et la cherté qui ne seroit plus que relative au titre nominal de ce signe, ne frapperoit pas sur le malheureux, dont le travail seroit payé en raison de ce que lui coû-

teroit sa subsistance ? Ce n'est qu'au cas de variations subites dans la valeur des monnoies ou du papier monnétaire, qu'il ne peut se faire une variation correspondante et également prompte dans le prix des salaires ; et c'est en cela qu'un agiotage effréné qui bouleverse le cours du change, étend ses funestes effets jusqu'aux dernières classes des citoyens. Au surplus, l'exorbitance du prix des denrées, en même tems qu'elle force à prendre un parti tranchant, en facilite aussi l'exécution ; car ce qui est reconnu inévitable, n'éprouve jamais une résistance invincible.

Mais voici ce qu'on prétend conclure ultérieurement de la dégradation des assignats au point où elle est en ce moment; c'est qu'incessamment ils ne seront plus d'aucun service, et que la République dénuée de leur secours, ne pourra plus entretenir ses nombreuses armées, ne pourra plus faire la guerre, ne pourra plus éviter de demander la paix à tout prix ; enfin qu'elle perd, en les perdant, l'unique principe de son existence, l'unique soutien de ses efforts, et que cette plaie incurable la met évidemment aux abois. — Ces dernières conséquences ne sont pas claires ; elles sont outrées, et nous allons faire voir qu'elles ne sont ni déduites selon les règles d'une bonne logique, ni fondées sur une saine notion de ce qu'on appelle le *cours du change* ; matière, qui en général, est assez peu connue, et très souvent mal entendue, même par gens de beaucoup d'esprit.

Il faut partir, en procédant à cet examen, d'une vérité fondamentale, savoir qu'on ne peut former aucun calcul, ni asseoir aucun raisonnement sur le discrédit d'un effet quelconque, s'il n'y a pas d'objet de comparaison. Un corps en mouvement ne paroît hausser ou baisser que quand l'œil le rapporte à un point

fixe : de même une monnoie artificielle ne perd ou ne gagne que quand elle est échangeable avec une monnoie réelle. Si le signe monétaire, soit papier, soit métal, ayant cours légal dans un pays, y circule seul ; s'il n'y a pas d'autre moyen d'échange autorisé, et s'il ne se négocie pas à l'étranger, le taux du change est à son égard un mot vuide de sens ; on ne peut pas le lui appliquer ; il n'est susceptible ni de bonification ni de dépréciation ; sa multiplicité, si elle est excessive, engorge sa circulation, sans en détruire le besoin qui force tous les obstacles, et n'a d'influence pernicieuse que par rapport au prix courant des denrées. C'est sur quoi son excès est un fléau, comme le seroit aussi l'excessive multiplication du numéraire en espèces d'or et d'argent. Car, abstraction faite de ce qui a trait à l'étranger, il est certain que vingt milliards en monnoie d'or, qu'on auroit mis en circulation dans le royaume, y auroient produit autant de surhaussement dans le prix des subsistances et autres objets de vente, que vingt milliards en assignats. Or, en tel cas auroit-on dit que l'or étoit tombé en discrédit ? Auroit-on dit *que sa chûte étoit inévitable ?* Auroit-on dit *que celle de l'État entier devoit s'ensuivre ?* C'est donc intervertir les idées et confondre les mots, que de donner pour preuve d'un épuisement irrémédiable, les effets d'une surabondance mal entendue ; et d'argumenter de la dépréciation plus ou moins forte d'un papier circulant, lorsqu'il n'est en concurrence, ni avec aucun autre papier, ni avec le numéraire en espèces.

Il est si vrai qu'un papier qui a pris la place de l'argent monnoyé, et qui a une circulation forcée, sans être convertible en argent, n'a plus aucun rapport avec la valeur de l'argent, qu'il seroit très-possible d'éviter

de donner à un tel papier aucun titre relatif aux dénominations monétaires ; il est évident qu'on pourroit caractériser de toute autre manière (1) le nouveau signe représentatif et ses subdivisions en parties aliquotes ; en telle sorte que toute analogie avec l'ancien numéraire seroit rompue. En un mot la valeur nominale des assignats, n'est qu'une valeur idéale ; tout gît dans l'opinion ; et l'opinion qui par-tout se plie à la nécessité, est encore plus flexible en France que par-tout ailleurs. On en a vu la preuve. Ceux qui depuis six ans se jouent si indignement de la nation la plus crédule et la plus séductive qu'il y ait au monde, ne sont-ils pas parvenus à lui faire trouver bon que s'emparant de tous ses biens, ils lui donnassent pour toute fortune, des cédules de papier, et à lui faire supporter qu'ils en fabriquassent arbitrairement des quantités incommensurables ? Pourquoi donc ne parviendroient-ils pas également, aujourd'hui que l'exigence de la chose publique est encore plus impérieuse, à lui persuader qu'il faut retrancher quelques chiffres aux assignats pour simplifier le dénominateur, comme on a introduit en arithmétique les fractions décimales pour faciliter les calculs ? Et parlant plus sérieusement, n'auroient-ils pas à dire au peuple

(1) Par la nouvelle constitution, les émolumens des fonctionnaires publics sont fixés en quantité de septiers de bled. Seroit-il donc étonnant que, dans un Etat où rien ne ressemble plus à ce qui existe ailleurs, pas même la division ni la nomenclature des tems, poids, mesures et distances, on donnât au signe monétaire des titres relatifs aux productions naturelles ; et qu'on appellât *septier de bled* les plus grandes valeurs numéraires ; et *pain d'une livre* ou *d'une demi-livre*, les plus petites ? Si cela est possible quelque part, n'est-ce pas dans un pays qui peut se suffire à lui-même.

que c'est le seul moyen de mettre le papier-monnoie plus en rapport avec le prix ordinaire des denrées ; de le soustraire aux manœuvres détestables de l'agiotage en lui donnant une valeur fixe, de soulager ceux qui manquent, aux dépens de ceux qui souffrent ; de faire cesser la misère publique dans l'intérieur, et de triompher au-dehors des desseins hostiles ; enfin de réparer par une mesure aussi sage qu'indispensable, les torts d'une administration inconsidérée et dissipatrice, en se précautionnant contre le retour des mêmes abus ?

Ce qu'il y auroit à faire dans cette vue, nous ne prétendons pas l'expliquer ; il nous suffit de faire appercevoir qu'il n'est rien moins que démontré impossible, de sortir de la crise causée par la non-valeur des assignats. L'ineptie des moyens proposés à la convention ne prouve que contre ceux qui les ont imaginés. S'ensuit-il qu'il ne puisse se trouver plus d'habileté dans aucun des nouveaux représentans ? Roberspierre, aussi petit en lumières que grand en barbarie, dont tout le génie consistoit à tout oser, et qui n'a paru fécond en moyens que parce qu'il n'hésitoit pas à employer les plus atroces ; l'exécrable Roberspierre n'a-t-il pas su maintenir pendant douze à quinze mois les assignats au pair, quoique dès lors il y en avoit déjà quatre fois plus que n'en comporte la circulation ordinaire ? Moins ignorant en administration, et moins enclin à choisir de préférence les voies les plus tyranniques, il n'eut pas cru nécessaire de recourir à une loi aussi vexatoire et aussi fatale à l'industrie que l'étoit celle du Maximum ; il se fût contenté d'avoir rendu le cours des assignats forcé, en excluant celui des espèces d'or et d'argent. Ceux de ses complices conventionnels, qui en délivrant la terre de ce monstre, sont devenus les héritiers de son pouvoir,

se sont crus obligés de prendre le contre-pied de toute sa conduite ; et au-lieu de se borner à rétracter l'odieux décret du *maximum*, ils ont permis d'acheter l'or et l'argent avec des assignats, et des assignats avec l'or et l'argent ; sans voir qu'en rendant l'argent monnoyé mercantile, et les assignats libres, ils tuoient ceux-ci par le rappel d'un rival incompatible avec leur monstrueuse existence. Ils n'ont pas senti qu'un régime vicieux ne pouvoit se soutenir qu'avec des moyens vicieux ; sans être moins pervers, ils ont été moins adroits ; et ils ont affoibli la révolution en se départant des principes révolutionnaires.

De-là il a fallu doubler et tripler la masse des assignats ; de-là leur valeur s'est dépréciée même beaucoup au-dessous du taux relatif à leur multiplicité ; de-là enfin la nécessité devenue très-urgente de prendre un parti qui puisse ou les remonter ou y suppléer, et pour parler leur langage, les *démonétiser* ou les *rémonétiser*.

Mais peut-on aujourd'hui l'un ou l'autre ? Le peuple le souffrira-t-il ? Pourquoi non ? Le peuple souffre tout quand la peur l'entraîne, et que le fanatisme l'aveugle. Au reste, supposé que les plus lésés, qui ne seroient ni les plus nombreux, ni les plus à plaindre, soulevassent quelque bourasque meurtrière sur la tête des membres les plus odieux de la nouvelle législature, devroient-ils donc balancer à encourir pour le bien général, le même danger qu'ils n'ont pas craint d'affronter pour leur intérêt personnel, quand ils se sont maintenus dans leurs postes, par violence et en dérision du peuple libre ?

Quoi qu'il en soit, et en admettant même que rien ne puisse empêcher l'annihilation complette des assi-

gnats, et qu'il doive leur arriver bientôt, comme au papier-monnoie de plusieurs des États de l'Amérique, que les propriétaires les jettent au vent, *rapidis ludibria ventis*, nous ne voyons point encore comment cela ruineroit la France, et la mettroit dans l'impuissance de continuer la guerre; nous ne voyons pas que l'anéantissement des morceaux de papier, où est empreinte l'effigie de la liberté, doive détruire l'Empire que cette fanatique Déesse exerce sur ses délirans adorateurs; nous voyons encore moins qu'en perdant l'usage des assignats, la France perde toute sa puissance; comme si de ce moment elle n'avoit plus son sol, son climat, ses productions, son industrie, ses soldats, ses canons, son énergie naturelle exaltée par le fanatisme, et son fanatisme redoublé par la calamité même. Mais au contraire nous ne pouvons nous empêcher de voir dans l'écroulement de cet édifice de papier, l'État délivré d'un poids qui l'oppressoit, qui l'écrasoit, et qui après avoir été long-tems le soutien de ses efforts gigantesques, menaçoit de devenir son tombeau, comme dans la fable, des montagnes accumulées ensévelirent les Titans enfans de la terre.

Peut-on nier que si les assignats s'affaissent jusqu'à la parfaite nullité, leur charge ne se trouve pareillement réduite à zéro; que les vingt milliards qui submergeoient la France, ne disparoissent en un clin-d'œil de dessus sa surface, et que par leur extinction spontanée la République ne se trouve acquittée, sans avoir même l'odieux de la banqueroute?

Mais, s'écrie-t-on, quoique cela paroisse ainsi, ce n'est sans doute là qu'un sophisme: sans quoi il seroit vrai de dire que la chûte totale des assignats

répareroit les maux de leur décadence progressive, et que tandis que celle-ci étoit la perte de la France, celle-là seroit son salut.

Eh bien oui, il est des cas où le dernier période du mal en est le remède : et soutenir que la dépréciation, lorsqu'elle est poussée jusqu'à la non-valeur absolue, devient acquittement et libération, ce n'est pas sophistiquer, c'est tracer le fait tel qu'il seroit, tel qu'il se montre déjà. En effet, si le louis d'or vaut aujourd'hui (nous nous en tenons aux dernières nouvelles) 3,600 livres en assignats, ou ce qui est la même chose, si sa valeur est à celle des assignats comme 1 à 150, il en résulte qu'en supposant qu'il y ait présentement en circulation 19 milliards 500 millions (qui est ce qu'on a dit de plus fort) il ne faudroit pour les retirer, les rembourser, les éteindre, que 130 millions en espèces (ou 5 millions 200,000 livres sterl.). Le calcul est incontestable, et une vérité de calcul n'est point une vérité captieuse.

Il est bien plus sophistique de comparer sérieusement, comme on a fait dans certaine brochure fort estimée, et attribuée à un homme d'État d'un grand mérite, ce que l'Angleterre dépense en argent sonnant, avec ce que la France dépense en papier décrié, et de statuer, d'après cette comparaison, que ce que la guerre coûte à la France pendant une année, surpasse le montant de toute la dette nationale d'Angleterre (1).

Ne peut-on pas, d'après le calcul fort simple que

(1) L'ouvrage est intitulé : *Some Remarks on the apparent Circumstances of the War, in the fourth Week of October* 1795 L'endroit cité est à la page 14.

nous avons fait ci-dessus, rétorquer l'argument avec avantage, et dire que comme les 19 milliards 500 millions (ou 780 millions sterling) dépensés par la France depuis le commencement de la révolution, ne représentent aujourd'hui que 130 millions d'espèces (ou 5 millions 200,000 livres sterling); il s'ensuit que les quatre campagnes de guerre, et toutes les profusions, toutes les dilapidations qui les ont accompagnées et mêmes précédées, n'ont pas coûté à la France le quart de ce que l'Angleterre dépense en une seule année de guerre? Eh puis, qu'on argumente d'après l'état du change!

Revenons à notre proposition qui ne doit plus paroître si paradoxale, et n'hésitons plus à soutenir que si les assignats deviennent nuls, l'État en sera déchargé, et que ce qu'on veut faire envisager comme le principe de sa détresse, sera plutôt le principe de sa libération: tellement que si les chefs révolutionnaires avoient amené par habileté, ce qu'ils ont laissé arriver par impéritie, ils seroient bien plus avisés en finances que ceux qui voient la perte de la République dans l'avilissement des assignats.

Mais que fera-t-elle pour pouvoir s'en passer? Comment soutiendra-t-elle la guerre sans leur secours? Comment paiera-t-elle les troupes? Comment ne sera-t-elle pas forcée de les licencier et de demander la paix en abandonnant ses conquêtes?

Nous ne sommes pas obligés de deviner et de détailler précisément ce que feront, en ce cas, les nouveaux conseils républicains pour suppléer aux assignats. C'est assez pour notre thèse qui est négative, qu'il ne soit pas impossible qu'étant armés du pouvoir, et commandés par le besoin, ils emploient l'un

à faire tout ce que l'autre exigera. Or, loin que cela doive paroître impossible, il est plus que probable que cela sera ; et le bons sens ne permet pas de douter que ceux qui ont trouvé si facilement chez leur Imprimeur, des fonds suffisans pour faire face aux attaques de toute l'Europe, ne trouvent encore, quand il le faudra, quelqu'autre expédient semblable, et ne parviennent à remplacer une fiction par une autre fiction. La source des illusions est-elle donc tarie ? Oui, dira-t-on peut-être, et le peuple n'aura plus de confiance. Il s'agit bien ici de confiance ! On parle toujours comme on auroit pu parler il y a huit ans. On raisonne toujours sur la France, comme on pourroit raisonner sur un autre pays, et l'on se trompe cruellement. De la confiance au papier-monnoie ! Quand a-t-elle donc existé ? Y en avoit-il, lorsque dès la première année les émissions en furent si excessives qu'elles excitèrent une inquiétude générale ? Y en avoit-il, lorsque dès la seconde année, les assignats perdirent jusqu'à 28 pour cent ? Y en avoit-il sous Roberspierre, lorsqu'il fut réduit à rendre leurs cours forcé sous peine de mort ? Y en avoit-il ensuite, et a-t-elle existé un seul instant depuis dix-huit mois qu'ils ont été rendus libres, et n'en ont été que plus dépréciés ? Si un moyen prodigué, usé et décrié a pu servir si long-tems, sans être favorisé d'aucune ombre de confiance, pourquoi un moyen neuf, mieux ménagé et accrédité par la puissante recommandation de la nécessité, ne pourroit-il pas être employé de même, et surmonter comme lui tous les sujets de défiance ? Le besoin est le plus convaincant de tous les orateurs ; et quand il s'y joint une force irrésistible, quand ce qu'on veut est

évidemment nécessaire, et qu'on le veut avec une autorité absolue, comment y auroit-il de la résistance ?

Nous avons fait remarquer ci-dessus que continuellement on s'égaroit dans les conséquences, en confondant les époques, en confondant le sens des expressions, en confondant les idées de change et de crédit; on confond de même les différentes sortes de richesses et de forces qui constituent la puissance d'un état. Les unes sont artificielles et politiques; les autres sont naturelles et physiques. Celles-là sont soumises à l'influence des événemens, et peuvent s'altérer par l'effet des diverses combinaisons qui interviennent dans le régime public; celles-ci sont permanentes, sont fixes, sont indépendantes des situations accidentelles. Que la France mal administrée perde ses richesses artificielles et ses forces politiques, on le conçoit: mais qu'il s'ensuive de-là qu'elle perde aussi ses richesses naturelles et ses forces physiques, on ne le persuadera pas. Or, s'il lui reste cette principale partie de sa puissance, qui est enracinée dans son sol, et consolidée par des millions de guerriers, que penser des oracles de M. d'Ivernois, lorsqu'il repète *avec une confiance redoublée* que sans assignats la France ne peut rien ?

Plus sensé, plus judicieux, l'auteur Anglais *des remarques sur les circonstances apparentes de la guerre à la fin d'Octobre*, observe que si l'écroulement des assignats n'entraîne pas celui de la république, et la dissolution de ses armées, c'est que, pour les faire subsister, elle met en réquisition les ressources physiques et les productions territoriales; mais il ajoute qu'il *est absolument impossible que ce moyen soit durable* (1).

(1) Page 15 de la brochure citée.

Qu'il nous permette de lui demander d'abord sur quoi il fonde cette absolue impossibilité ; ensuite quelle étendue il donne au mot de *durable*. Nous conviendrons avec lui que sous toute autre domination, la violence des réquisitions en nature, loin d'être susceptible de durée, ne seroit pas même praticable ; mais qu'il nous dise aussi à son tour quel est le gouvernement existant ou imaginable qui, quelque despotique qu'on veuille le supposer, eût pu faire la dixième partie de ce qu'a fait en France le pouvoir révolutionnaire. En est-il aucun qui auroit pu, comme lui, envahir toutes les propriétés, dépouiller tous les temples, prendre et dissiper tout l'argent, interdire toute circulation de numéraire, et donner à la fabrication du papier-monnoie une extention arbitraire et illimitée ; qui auroit pu abolir tout culte et toute justice, anéantir tous les droits, bouleverser tous les usages, rompre tous les liens de la société ; qui auroit pu égorger sans résistance une multitude innombrable de citoyens, faire en un instant des levées de trois cents mille soldats, armer une nation entière et mettre en réquisition forcée les hommes, les bestiaux, les fruits de la terre, les produits de l'industrie, et jusqu'à la victoire même en l'exigeant des généraux sous peine de mort ? Voilà ce qu'a fait la République, et voilà sur quoi il faut juger de ce qu'elle peut faire.

Que la durée des réquisitions en nature ne puisse pas se prolonger beaucoup, on doit le croire, si toutefois il est encore permis de croire aux vraisemblances : mais aussi les efforts du côté opposé peuvent-ils durer d'avantage ? Comment les froids spectateurs de cette lutte sanglante qui ne lui assignent d'autre terme que l'impuissance de la continuer, osent-ils garantir aux cours

confédérées, comme très-prochaine, la défaillance absolue d'un adversaire qu'elles combattent avec grande inégalité sous plus d'un aspect? Ce n'est qu'avec leur revenu qu'elles lui font la guerre; il la leur fait avec ses capitaux; elles ne peuvent lever sans peine les contributions dont elles ont besoin; il se procure d'un mot plusieurs milliards: elles sont économes du sang de leur peuple; il est prodigue de celui des siens: elles ne réparent leurs pertes que par des recrutemens laborieux; un enrôlement universel de tous les citoyens perpétue la réproduction de ses armées: leurs soldats stipendiés se battent par obéissance et pour prix de leur solde; les siens fanatisés se croient des souverains, et sont persuadés qu'ils se battent pour leur propre cause, etc. Est-ce dans ce parallèle dont nous ne faisons que retracer les principaux traits, qu'on lit l'infaillible assurance que la France doit succomber la première? Est-ce par une balance bien exacte des moyens respectifs, qu'on trouve qu'elle ne pourra plus rien, quand on pourra encore tout contre elle? Est-ce enfin dans les succès de la guerre soutenue depuis quatre ans par la république contre la coalition toute entière, qu'il est écrit qu'elle est hors d'état de la soutenir contre la coalition fort restrainte?

Les maux de la France sont indubitables, mais ils tiennent bien plus aux personnes qu'aux choses mêmes; et trop souvent on prend pour épuisement de ressources, ce qui n'est que vice d'administration.

C'est ainsi que, parce qu'un affreux brigandage et une monstrueuse profusion de papier-monnoie, ont fait disparoître le numéraire, on en conclut qu'il n'en reste plus dans le royaume; quoiqu'il soit évident que sur trois milliards d'espèces d'or et d'argent (120 mil-

lions sterling) qui y existoient avant la révolution (1), quand on supposeroit qu'il en fût sorti un milliard (40 millions sterling), soit pour les achats à l'étranger, soit pour l'exportation faite par les émigrés, soit pour les dons corrupteurs, qui néanmoins ont été pris sur les dépouilles du trône, plus que sur le numéraire; et quand on n'en déduiroit pas ce qui est rentré par les contributions des pays conquis ou autrement; dans cette supposition même il doit rester encore deux milliards d'espèces, outre la valeur des métaux non-monnoyés qu'on ne peut guères estimer avec précision, mais qui, à considérer tout ce qu'il y avoit de vaisselle et d'ornemens précieux chez les particuliers de tout le royaume, et dans 52 mille églises paroissiales ou conventuelles, devoit être infiniment considérable. Ce qu'on a fondu et frappé en monnoie, depuis la révolution, doit se joindre au calcul de ce qui reste, et tout considéré, on ne peut disconvenir qu'en réduisant à deux milliards seulement la masse d'or ou d'argent monnoyé ou non-monnoyé, qui autrefois étoit en France d'environ quatre, c'est plutôt se tenir en-dessous de la réalité que de l'outrepasser; et certainement deux milliards (80 millions sterling) suffiroient en France pour la circulation, puisqu'il n'y en a pas moitié autant dans toute la Grande-Bretagne où l'on ne compte que pour 29 millions sterling de numéraire.

(1) La refonte des louis en 1786 et 1787 a prouvé qu'il y en avoit en circulation pour 1400 millions (56 millions sterling), et il a été constaté qu'en France la masse d'argent monnoyé surpassoit celle de l'or. Ainsi, quoiqu'en aient dit MM. Necker et autres calculateurs mal-instruits, il n'y a point d'exagération dans l'évaluation de trois milliards (ou 120 millions sterling) pour tout.

D'après cet apperçu plus exact que tout ce qu'on a dit dans les pamphlets les plus affirmatifs, on peut juger si le conseil républicain, en cas qu'il voulût de sa pleine puissance éteindre tous les assignats, ne pourroit pas trouver les cent et trente millions de numéraire (5 millions 200,000 liv. sterl.) qui suffiroient, comme nous l'avons observé, pour en rembourser et faire rapporter la masse entière. On ne peut du moins se dispenser de reconnoître que ce qu'on donne pour preuve d'un manque absolu de richesses métalliques en France, n'est qu'un manque d'habileté à les faire sortir de leurs retraites par des moyens qui appartiennent à l'intelligence de l'administration plutôt qu'aux extorsions de la violence.

De même aussi, de ce que Paris n'est pas approvisionné, de ce qu'il y a en France des disettes locales; on en conclut qu'il ne s'y trouve plus assez de denrées pour nourrir ses habitans, et l'on soutient, malgré l'abondance reconnue de la dernière récolte, qu'on y est menacé de famine. Au-lieu de s'attacher encore à une allégation si hasardée, et si vainement répétée depuis quatre ans, ne seroit-il pas bien plus naturel de croire que les accaparemens du monopole qu'une licence générale favorise, les obstacles qui arrêtent les transports dans chaque ville, et les engorgemens de toute espèce qui empêchent les subsistances de circuler de province à province, sont les vraies causes de l'excessive cherté ? Le défaut de police dans ce malheureux royaume n'y est-il pas bien plus démontré que le défaut de substance ? On y remédie quand le besoin presse, par des actes de force, dont le prompt effet prouve que ce n'est pas la matière qui manque. Nous venons d'apprendre que le nouveau conseil a décrété

que le seul département de la Seine fourniroit dans trois jours à la capitale 250,000 quintaux de bled, et nous apprendront au premier jour que cela s'est effectué ? Où pourroit-on prendre et faire exécuter de telles mesures ?

Quelle chimère d'imaginer qu'on doive mourir de faim dans le pays le plus fertile et le plus agricole de l'Europe, dans un pays qui, année commune, produit plus qu'il ne consomme (1) ! Quelle inconséquence d'inférer de cette prétendue disette, qu'on va se trouver forcé de dissoudre les armées ! Comme si leur dissolution devoit donner du pain au million de soldats qui seroient licenciés ; comme si au contraire la pénurie des subsistances ne poussoit pas au-dehors plutôt qu'elle ne rappelle au-dedans. Grand Dieu ! De quels horribles fléaux les nations voisines de la France ne seroient-elles pas menacées, s'il étoit vrai, comme on le publie sans réflexion, que sa belliqueuse population n'eût plus de quoi se nourrir chez elle, et qu'elle fût conséquemment réduite à ne pouvoir vivre que d'invasions et de dévastations ! L'absurdité de la conséquence prouve l'absurdité du principe ; et l'on en peut dire autant de la plupart des suppositions, d'après lesquelles on présente la France dans une situation désespérée où elle n'est pas, pour en induire la nécessité où cette situation même ne la mettroit pas, de supplier pour une paix qui n'y remédieroit aucunement.

---

(1) Par un travail fait avec soin dans un tems où il y avoit une administration attentive, il a été vérifié qu'une récolte ordinaire, prise sur la totalité du royaume, excédoit d'un huitième au moins, ce qu'il falloit pour nourrir la totalité des habitans. Leur nombre aujourd'hui est bien diminué, et beaucoup ont été nourris aux dépens de l'ennemi.

La grande erreur, la source de tous les mécomptes, non-seulement de la part de tous les pamphlétiseurs politiques, mais aussi de plus d'un cabinet de l'Europe, provient de ne pas considérer assez ce que sont des moyens révolutionnaires. Si l'on étoit aussi convaincu qu'on devroit l'être, qu'ils surpassent de beaucoup, en force et en étendue, les moyens légitimes et réguliers, on ne se repaîtroit pas de chimères, on ne s'épuiseroit pas en efforts indécisifs, on ne croiroit pas suffisant *d'attendre les armes à la main*, une offre de paix, que ni *l'attente* ni *les armes* ne procureront, telle qu'on la desire et qu'on doit la desirer.

Mais il seroit pire encore de se jetter dans l'extrémité opposée, c'est-à-dire de vouloir précipiter une négociation qui ne pourroit avoir en ce moment aucun effet, ou en tout cas, qui ne conduiroit qu'à une fausse sécurité, à une paix éphémère, à une paix qui, vu la nature du gouvernement avec qui il faudroit traiter, vu l'intérêt de ses chefs, vu l'incompatibilité de la démocratie Française avec le repos de l'Europe, ne pourroit être qu'une paix dérisoire, une paix évidemment funeste pour l'Angleterre, puisqu'une fois désarmée par une perfide transaction, elle seroit exposée à être prise au dépourvu six mois après. Non, ce ne seroit pas là une vraie paix; ce seroit un piège de qui l'offriroit, et une duperie pour qui l'accepteroit. Ce que nous avons dit, en parlant des élémens de la nouvelle constitution, l'a suffisamment prouvé; et nous nous croyons en droit de poser à présent comme une vérité incontestable, qu'il n'y a dans le moment actuel, ni volonté réciproque, ni possibilité quelconque de terminer la guerre par un traité stable et perpétuel.

Il est donc indispensable de la continuer; mais il l'est

bien plus encore de prendre, en la continuant, les moyens d'ariver BIENTÔT à une paix solide, honorable, et qui puisse rendre aux nations la tranquillité physique et morale. Si nous n'en appercevions pas la possibilité, tout ce que nous venons d'exposer ne seroit qu'affligeant, puisque nous n'aurions fait que détruire des espérances, sans les remplacer : mais nous ne nous sommes efforcés d'écarter des illusions capables d'égarer les résolutions, que pour ramener tous les regards sur le seul parti qui nous paroisse vraiment salutaire. C'est pour ce dernier point, le plus essentiel de tous, et qui, comme nous l'envisageons, intéresse également toutes les puissances, toutes les associations civiles et l'humanité entière, que nous desirons vivement d'être aussi persuasifs que nous sommes persuadés.

La guerre doit toujours tendre à la paix. Il seroit inique, il seroit inhumain qu'elle eût un autre but.

Donc ce qui est nécessaire pour parvenir à la paix, doit entrer dans le plan de la guerre. Donc des succès militaires qui n'y achemineroient pas, seroient des succès infructueux.

Si cette proposition est vraie en général, elle l'est sur-tout à l'égard de l'Angleterre, qui étant le plus commerçant de tous les empires, est aussi le plus intéressé à la pacification universelle.

Or, ni l'Angleterre ni l'Europe n'auront la paix (c'est-à-dire une paix durable) tant que la France n'aura pas un gouvernement stable et compatible avec le repos des nations. Aussi long-tems qu'elle n'aura qu'un fantôme d'existence politique, aussi long-tems qu'en proie à la discorde, incertaine dans ses vues, et agitée par l'entrechoc des partis tour-à-tour dominateurs, elle sera réduite à des essais de gouverne-

ment qui paroissent et disparoissent comme des ombres fugitives, ne seroit-ce pas vainement qu'on traiteroit avec elle ? peut-on asseoir une transaction solide sur un terrein flottant, et n'est-il pas évident que tout ce qui seroit conclu avec un gouvernement chimérique et impraticable, n'auroit comme lui qu'une existence passagère et momentanée ?

On oppose à cette vérité palpable, des exemples qui prouvent, dit-on, que les changemens de constitution en France, n'entraînent pas la violation de ses traités. On cite la neutralité de l'Amérique, du Danemarck, de la Suède et de la Suisse, qui subsiste intacte depuis le commencement de la révolution, nonobstant la vicissitude des factions, et qui a été également respectée par les Brissotins et par Roberspierre, sous le règne des Jacobins et sous celui des modérés. On cite encore la paix de la Prusse et de l'Espagne comme preuve qu'il n'est pas impossible de traiter avec la nation Française, quelque désorganisée qu'elle soit.

Mais parce que la France, en même tems qu'elle a déclaré la guerre à tous ses voisins, a excepté la Suisse de qui elle n'avoit rien à craindre, qui s'est prosternée à ses pieds pendant qu'elle l'accabloit d'outrages, et qui lui fournit les bestiaux dont elle a besoin ; parce qu'au milieu même de son anarchie, la France n'a pas troublé la neutralité des pays fort éloignés d'elle, avec qui elle n'a rien à démêler, et qui lui sont utiles pour ses approvisionnemens ; parce qu'enfin en consentant à la paix avec la Prusse et avec l'Espagne, elle s'est soulagée d'une partie du poids de la guerre, sans cesser d'avoir de quoi occuper ses nombreuses armées ; et que ces deux couronnes

ayant hasardé de transiger avec le plus versatile des gouvernemens, n'ont pas encore eu à se repentir de leurs traités à peine ratifiés ; s'ensuit-il donc que des puissances limitrophes ou très-voisines de la France, qui ont avec elle des rapports multipliés, de fréquentes occasions de rupture, et d'anciennes rivalités, puissent en attendre une paix solide, avant qu'un gouvernement susceptible de stabilité, y ait pris consistance ? Peut-on conclure d'un cas à l'autre, quand ils sont aussi dissemblables ? Peut-on argumenter d'un pays qui n'auroit ni points de contact, ni discussion d'intérêts avec la République, à un pays qui lui présente, et des sujets d'inquiétude, et des objets de cupidité ? Enfin de ce qu'une nation qui avoit dix ennemis, s'est accommodée avec deux ou trois, est-ce une conséquence bien juste d'inférer qu'elle veuille ou qu'elle puisse cesser entièrement de faire la guerre, quand la guerre est un besoin de sa manière d'être ; qu'elle veuille ou qu'elle puisse demeurer en paix avec les monarchies qui l'environnent, pendant qu'elle est encore dans le délire d'un système antimonarchique, et d'une constitution aussi essentiellement ennemie des trônes, qu'inconciliable avec la tranquillité ?

On prétendroit envain que la France n'est plus aujourd'hui ce qu'elle étoit il y a 18 mois ; que les principes de sa démagogie se sont modifiés à l'avantage du repos des autres nations ; et que ses nouveaux législateurs ont renoncé à la propagation de leur séditieuse doctrine.

Il y a du vrai dans tout cela ; mais ce vrai réduit à sa juste valeur ne conduit pas aux conséquences qu'on en tire. La nation Française paroît changée : elle l'est en effet autant qu'on lui permet de

l'être ;

mais elle ne l'est pas autant qu'il le faudroit pour le système politique. Elle semble s'être affranchie du joug sanguinaire des terroristes, parce que leur parti a été abbatu par un autre : mais au même moment ayant à délibérer dans 6000 assemblées, sur le choix d'un gouvernement, elle a voté dans toutes, et presque unanimement, pour un simulâcre de république, pour une oligarchie mixte qu'elle n'entend pas, et qu'elle n'a pas pris le tems d'examiner, ni même d'appercevoir. Ses nouveaux démagogues ont affiché des sentimens plus modérés que ceux de leurs prédécesseurs ; parce que, pour détruire leur pouvoir, il falloit bien qu'ils prissent le contrepied de leur conduite. Ils ont revêtu un autre costume moral, sans être moins immoraux dans leur caractère ; et comme l'intérêt seul a été le principe de leur apparente résipiscence, il doit aussi en être le terme. Ne l'ont-ils pas déjà fait voir ? Mais d'ailleurs que les effets de leur doctrine, étant moins atroces, soient moins repoussans ; est-ce donc un avantage pour l'ordre social ? Quand une secte perverse dans ses principes, se montre plus modérée dans sa conduite, elle n'en devient que plus dangereuse. L'indignation cesse et la séduction s'accroît. Une contagion qui n'a rien de dégoûtant, est bien plus à craindre que celle qui fait reculer d'horreur.

C'est quelque chose sans doute pour la tranquillité publique, qu'on ait aboli l'exécrable institution de la propagande, et qu'il n'existe plus au centre de l'Europe, une association tolérée, faisant profession ouverte de prêcher par-tout le régicide et la révolte : mais il s'en faut bien que ce soit assez pour la sécurité des nations. Eh ! qu'importe qu'un décret de la

convention ait déclaré que le peuple Français n'exciteroit plus les autres peuples à changer leur gouvernement, si son exemple continue à les y inviter; si cet exemple les y pousse avec d'autant plus de force, qu'il est lui-même plus affermi, et si l'attrait de l'indépendance est plus que doublé par l'attrait du succès? Qu'on ne s'y trompe pas : la propagation des systêmes démocrates est une conséquence de leur nature, plutôt qu'une résolution de leurs sectaires; et les Souverains ne doivent pas oublier que L'ESPRIT RÉPUBLICAIN RENFERME ESSENTIELLEMENT LA HAINE DES ROIS.

Cependant nous ne voulons pas nier qu'au total, les dispositions ne soient un peu améliorées : mais devenus défians sur le mieux à force de l'avoir vu dégénérer en pis, nous ne pouvons nous défendre de percer l'écorce de cette amélioration pour examiner où elle réside et en quoi elle consiste.

Est-ce dans les chefs révolutionnaires qu'il faut la chercher? Perfides Caméléons, ils prennent tour-à-tour les couleurs qu'exige leur situation du moment. Après s'être gorgés de sang avec Roberspierre, ils ont avec Tallien, poursuivi à outrance les complices de leurs propres crimes. La modération étoit à l'ordre du jour, la veille de celui où pour se maintenir en fonction, ils ont ordonné de nouveaux massacres. Forcés de mettre au jour un troisième plan de constitution, ils paroissent ne vouloir que le retour de l'ordre, et ils n'ont fait que jetter au milieu de la nation de nouvelles pommes de discorde, de nouvelles semences de trouble, sans lui offrir aucune alternative, sans lui permettre aucune option. Ils semblent dans leurs motions, desirer la pacification générale, quand dans l'ame ils savent

que la guerre est nécessaire à leur existence. Il n'y a pas jusqu'à la vertu même dont ils n'empruntent les dehors, tout couverts qu'ils sont des livrées du crime.

Peut-on se fier davantage aux dispositions qui se montrent dans la nation prise en général ? — Oui et non. Oui, si l'on sait en profiter. Non, si on la laisse à elle-même. Que peut-on attendre du propre mouvement de ce peuple passif qu'on a tant fasciné, tant balloté, et tant accoutumé depuis six ans à se laisser entraîner en tout sens, qu'il ne sait plus ce qu'il veut ni ce qu'il doit vouloir ; vaisseau battu par la tempête, et qui n'a plus ni mâts ni gouvernail ; globe mobile et léger qui cède à toutes les impressions sans pouvoir se diriger lui-même ? Devenu séditieux par crédulité, barbare par fanatisme, et criminel par terreur, combien de fois n'a-t-il pas été l'instrument des fureurs qu'il détestoit ? Ne l'a-t-on pas vu se plonger dans le carnage avec emportement, puis en sortir avec horreur ? Ne l'a-t-on pas vu froid spectateur de l'assassinat d'un Roi qu'en d'autres tems il avoit couvert de bénédictions et de marques éclatantes de l'affection due à sa bonté ? Ne l'a-t-on pas vu avide de massacres sous des tyrans féroces, reparoître humain sous des tyrans hypocrites ? Et aujourd'hui qu'il gémit, parce qu'il souffre ; qu'il se plaint, parce qu'on l'écrase ; qu'il aspire à un changement, parce qu'il est malheureux, a-t-il un objet déterminé ? Indécis dans ses désirs, foible dans son repentir, vacillant dans ses résolutions, il pousse de grands cris pour la liberté, en même-tems que des soupirs étouffés pour la monarchie.

N'attribuons donc pas une valeur exagérée à ce qu'il y a d'amélioration dans les dispositions de la France. Pour n'en pas tirer des inductions fallacieuses, n'y voyons qu'une tendance susceptible d'être rendue efficeinte

ciente plutôt qu'une cause efficace par elle-même ; et concluons-en, non que la France soit dès à présent dans un état où il y ait possibilité de traiter avec elle, mais qu'il y a espérance de l'y amener. C'est ce qui doit être le but de tous les efforts, et ce n'est pas en employant seulement la force des armes, qu'on peut y parvenir. Une guerre bien conduite, une campagne plus heureuse que les précédentes, rendroient les Français plus traitables sur les conditions de la paix ; mais ne déracineroient pas le système démocratique ; et jusqu'à ce qu'il soit renversé, il n'y aura pas de gouvernement stable en France ; il n'y aura pas de paix en Europe.

Peut-être vont-ils trop loin ceux qui soutiennent qu'il est impossible qu'une vaste domination soit république. L'exemple de la république romaine semble s'élever avec force contre cette proposition. Mais ni cet exemple ni celui d'aucune des républiques qui aient jamais existé, ne peut s'appliquer à l'espèce hétéroclite de gouvernement populaire que les Français ont voulu se donner.

Le gouvernement mixte et plus aristocratique que démocratique, qui dans Rome pouvoit s'appeler république, hors de Rome et à l'égard de toutes les parties dépendantes de son empire, étoit un gouvernement vraiment despotique. Cette capitale du monde en étoit le tyran : tout ce qui n'étoit pas citoyen Romain, étoit traité en esclave, et les Bachas Ottomans ne sont pas plus absolus ni plus vexateurs dans leurs gouvernemens, que les proconsuls ne l'étoient dans les provinces livrées à leur administration. Les inconvéniens inséparables des délibérations de la multitude ne se faisoient sentir que dans l'enceinte de Rome, et lorsqu'ils y devenoient excessifs, la dictature en suspendoit le cours. Le dicta-

teur étoit monarque. Mais au-dehors, jamais rien n'arrêtoit la promptitude de l'exécution ; rien n'affoiblissoit les ressorts de l'autorité ; rien n'empêchoit que leur action ne se communiquât rapidement jusqu'aux extrémités de l'Empire. Voilà pourquoi le gouvernement de Rome a pu, malgré ses imperfections, se couvrir de gloire, parvenir au plus haut dégré de puissance, et soutenir pendant quelque tems le poids de sa grandeur colossale, qui l'a enfin écrasé.

Par ces seuls traits et sans qu'il soit besoin d'entrer dans un plus grand détail, on peut juger s'il y a le moindre rapport entre ce qu'étoit la république romaine, et ce que veut être la république française ; et si de ce que la première s'est maintenue dans son état de splendeur pendant environ un siècle (1), il y a lieu d'inférer que la seconde puisse subsister une seule année dans l'état de désordre inhérant à sa constitution, ou pour mieux dire, suite nécessaire de son inconstitution. Cette énergie du pouvoir souverain concentré dans Rome, et agissant delà sans obstacle comme sans concurrence, sur toutes les dépendances de sa domination, la comparera-t-on avec les découpures éparses d'une souveraineté répartie entre des milliers d'assemblées de provinces, fondées à disputer d'égalité de droit avec la capitale ? Ce qu'avoit d'utile au bon ordre le respect des plébéiens pour les familles patriciennes, le trouvera-t-on dans l'absurde nivellement des rangs ? L'autorité irréfragable

(1) On prend dès l'enfance une si haute idée de cette fameuse République, qu'on s'étonnera peut-être que nous bornions à un siècle la durée de sa grande puissance ; et cependant il n'y a que 116 ans entre la ruine de Carthage, première époque de la grandeur Romaine, et la bataille d'Actium, qui fut le tombeau de la République.

du sénat réuni aux comices, peut-elle être représentée par ce mélange confus et inévitablement discord, des cinq cents qui proposent des loix sans pouvoir les faire, des deux cent cinquante qui les acceptent ou refusent sans pouvoir en proposer, des cinq qui dirigent tout avec une autorité subordonnée, et des six qui administrent et exécutent dans la dépendance de tous les autres? Enfin, sous quelque point de vue qu'on veuille essayer ce rapprochement, l'inexécutable oligarchie démocratique qu'on prétend donner tout d'un coup pour gouvernement à un grand peuple accoutumé depuis quatorze siècles à être gouverné par des rois, et qui par son caractère, est de toutes les nations la moins capable de se gouverner elle-même, peut-elle soutenir aucun parallèle avec une république qui s'étant formée dans un berceau fort étroit, s'est accrue par degré, s'est affermie avec le tems, et a cimenté sa solidité par tous les liens de l'habitude, des préjugés, des mœurs et de l'esprit public de ses habitans?

De toutes les autres républiques qui méritent d'être citées, il n'en est aucune à laquelle la constitution de la république française puisse s'assimiler. Exclusive de toute distinction de naissance, de toute hérédité de pouvoir, de toute perpétuité de fonctions, elle ne ressemble ni au gouvernement de Lacédémone, qui avoit une dynastie régnante et un sénat composé de nobles (1); ni au gouvernement de Carthage, monarchique dans ses Suffetes, aristocratique dans son sénat, et démocratique

(1) Quelque respect que Lycurgue eût inspiré pour ses loix, elles furent altérées par l'établissement des Ephores, espèces de Tribuns que le peuple Spartiate opposa à l'autorité des grands, et qui causèrent la ruine de la république.

dans ses assemblées populaires (1) ; ni même au gouvernement d'Athènes, où la démocratie étoit tempérée par un aréopage permanent, qui, suivant Cicéron, lui étoit aussi nécessaire que la providence divine l'est au monde (2).

La comparaison avec les gouvernemens modernes ne seroit pas plus juste. Celui des États-Unis d'Amérique, de qui les législateurs Français ont beaucoup emprunté, diffère essentiellement du leur, ne fût-ce que parce qu'il est fédératif.

Il en est de même du gouvernement Helvétique qui n'est qu'une association de petites républiques, les unes aristocratiques, les autres démocratiques, dont aucune ne peut donner l'idée de ce qui convient à un grand empire.

En général cette impossibilité de raisonner du petit au grand en pareille matière, écarte tous les exemples dont la démocratie Française voudroit s'appuyer. On a remarqué fort judicieusement, que les républiques les plus célèbres avoient trouvé dans leur aggrandissement le principe de leur ruine, et que *toutes finirent quand elles furent au point où celle de France commence.*

---

(2) Le gouvernement mixte de Carthage étoit surveillé par 5 censeurs publics; il a duré 500 ans avec assez de tranquillité, et on lui trouve quelques rapports à la forme du gouvernement Britannique.

(2) Il y avoit à Athènes un conseil de 500, et des Archontes auxquels les membres du directoire Français peuvent se comparer. On peut aussi trouver plus d'un trait de ressemblance entre les Athéniens et les Parisiens, qui étant leurs émules en urbanité, les ont surpassés en légèreté et turbulence; du reste les loix de Solon ne furent pas long-tems respectées. Ce sage eut la douleur de voir, au bout de dix ans, son édifice culbuté, et la république opprimée.

Vainement on chercheroit quelqu'analogie entre cette ébauche informe de la république, et le gouvernement de la Grande-Bretagne, que quelques auteurs ont appellé *République Monarchique*. Quelle disparité sous tous les points de vue ! Ces merveilleux politiques qui se sont flattés de surpasser en sagesse la constitution qui fait le bonheur de l'Angleterre, auroient pu en l'admirant, ne pas croire qu'elle pût s'adapter à leur pays ; mais ils ont montré qu'ils n'étoient pas en état d'en apprécier le mérite ; ils n'ont su ni en saisir l'esprit, ni l'imiter dans l'admirable équilibre des pouvoirs constitutifs, ni apprendre d'elle l'utilité des intermédiaires respectables qui unissent le Roi à son peuple et le peuple à son Roi.

Ainsi la nouvelle coustitution Française ne ressemble à rien de ce qui est, ni de ce qui a été, et aucun exemple n'autorise à présumer qu'elle puisse subsister : mais c'est dire trop peu, puisqu'il est aisé d'appercevoir qu'elle porte sa destruction dans son sein, et que sa structure même certifie sa prochaine dissolution. Comment une machine aussi compliquée dans son ensemble, aussi incohérente dans toutes ses parties, aussi entravée dans ses mouvemens, aussi surchargée de rouages sujets à un froissement continuel, ne se briseroit-elle pas d'elle-même en peu de tems ? Comment un édifice de matières combustibles, élevé sur un volcan, et confié à des hommes sulphureux environnés d'étincelles et prêts à s'armer des torches de la discorde, ne s'embrâseroit-il pas, ne seroit-il pas bientôt réduit en cendres ? Ces images ne paroîtront pas exagérées aux yeux de quiconque prendra la peine d'analiser la constitution de 1795, et d'examiner les vices qui tiennent à son essence.

N'est-ce pas d'abord une absurdité fondamentale que d'attribuer *à chaque citoyen un droit égal à la formation de la loi* (1) ? Comme si celui qui ne possède rien dans un pays, devoit avoir autant d'influence dans la législation qui le régit, que celui qui y possède beaucoup ; et comme s'il n'étoit pas juste au contraire, que la participation aux statuts territoriaux fut en raison de l'intérêt qu'on a dans le territoire (2).

N'est-ce pas une autre absurdité aussi choquante de faire résider non-seulement la souveraineté, mais l'exercice même de la souveraineté sur quatre millions d'individus (3), qui, répartis entre 6 à 7 mille assemblées primaires, doivent statuer tant sur l'acceptation que sur la révision des loix constitutionnelles, et nommer les juges de paix, les officiers municipaux et 20,000 électeurs (4) qui ont à nommer les membres du corps législatif, ceux du tribunal de cassation, ceux des tribunaux tant civils que criminels, les hauts jurés et

(1) Voyez l'article XX de la Constitution.

(2) Il est vrai que la constitution exige une certaine propriété pour être électeur ; mais, par une inconséquence bizarre, elle n'en exige aucune pour être législateur. C'est *à raison de la population seulement*, que chaque département concourt à la nomination des membre du corps législatif. *Voyez l'art.* 49.

(3) Les 27 à 28 millions d'habitans de la France se réduisent à 4 millions d'individus, ayant, suivant la loi, le titre de citoyens. Il y a eu dernièrement 6,337 assemblées primaires ; leur formation a dû être réglée sur le pied de 450 citoyens au moins, et 900 au plus : or 632, qui est à-peu-près le moyen terme, multiplié par 6,337, donne précisément 4 millions ; mais dans le fait, vu les absences forcées ou volontaires, il n'y a eu que 914,853 votans.

(4) Il est dit que, sur 200 citoyens, il y aura un électeur ; ce qui fait 20,000 pour quatre millions.

les administrateurs des départemens (1); en sorte que ces quatre millions de citoyens ayant par eux-mêmes ou par leurs mandataires, la nomination et le renouvellement de tous les fonctionnaires publics et des manutenteurs de tous les pouvoirs, on peut dire à bon droit, qu'ils gouvernent l'état, et que ce sont quatre millions de souverains en exercice. N'est-ce pas le comble de la déraison.

Delà, si l'on passe à considérer comment les pouvoirs sont délégués, comment ils sont combinés entr'eux, comment ils sont partagés entre leurs différens dépositaires, on ne trouve que contradiction, qu'incompatibilité, que disproportion, que principes de brigues et de désunion, que germes d'une guerre continuelle entre tous les agens.

Le corps législatif est composé de 750 membres, dont 250 anciens, et 500 plus jeunes. C'est à ceux-ci qu'est donné le droit EXCLUSIF de proposer, délibérer, et résoudre (2); tandis que les anciens ne peuvent qu'accepter ou rejetter EN MASSE la loi rédigée par les plus jeunes (3). Ainsi, sur le même acte, la délibération résolutive est d'un côté; la décision définitive de l'autre. N'est-ce pas comme si dans le même individu, il y avoit deux ames, l'une pour penser, et l'autre pour vouloir? Ou, comme si dans le même tribunal, une partie des juges délibéroit sans statuer, et l'autre statuoit sans délibérer? On conçoit aisément que deux assemblées ou deux chambres indépendantes l'une de l'autre, soient établies pour se contrebalencer, et en

(1) Voyez les articles 27 et 41.
(2) Articles 76 et 77.
(3) Articles 86 et 95.

même-tems que pour s'éclairer réciproquement, et pour que les objets soumis à leur examen acquièrent par une double filière, une plus grande perfection : mais conçoit-on que deux sections d'un même tout, en soient tout-à-la-fois parties intégrantes et parties désunies ; quelles soient homogènes dans leur objet, et hétérogènes dans leurs procédés ; qu'étant égales en droit, identiques en titres, et communes en destination, elles soient cependant inégales en pouvoir, désassociées en prérogatives, et antagonistes en fonctions ? Conçoit-on que quand la totalité des membres d'un même corps doit voter sur le même objet, les suffrages ne seront pas comptés sur la totalité, et que le vœu de la majorité étant fixé, devienne dépendant de celui de la minorité, en telle sorte que moitié moins de voix, puisse annuller ce qui a été résolu par moitié plus ? Conçoit-on enfin qu'entre collègues, le nombre de 500 s'accoutume à céder la prépondérance au nombre de 250, et qu'un partage si inégal entre égaux, puisse subsister sans discorde, sans conflict, sans rupture ? Les co-opérateurs ne tarderont pas à se brouiller ; la co-opération ne peut donc pas subsister.

Il est dit que *le Corps Législatif ne peut exercer par lui-même, ni par des délégués le pouvoir Exécutif* (1) ; et cependant il est dit ensuite que *le pouvoir Exécutif est délégué à un Directoire composé de cinq membres nommés par le Corps Législatif* (2), et qu'ils sont comptables à lui, responsables envers lui, poursuivables devant lui, destituables et substituables par lui (3). Comment concilier une

(1) Article 46.

(2) Article 132.

(3) Articles 159, 160, 161, 162.

telle dépendance avec cette séparation de pouvoirs, qui est le palladium des modernes Législateurs ? N'est-ce pas excercer un pouvoir par délégués, que d'en nommer les délégataires et d'être arbitres de leur conduite ?

Mais quelle peut être l'énergie d'un pouvoir Exécutif aussi subordonné, et en même tems aussi morcélé ; d'un pouvoir confié à cinq collègues, compétiteurs de la primauté, dont un sera Roi tous les trois mois, et qui tous dans l'espace de cinq ans, devront rentrer dans le néant, avec le danger d'être dénoncés par le premier citoyen mécontent, et jugés par ceux qui leur étoient inférieurs ? Quelle proportion y a-t-il entre la foiblesse d'un tel levier et l'étendue de l'action qu'il doit communiquer ? En même tems quelle apparence que ces roitelets, vrais commis du Corps Législatif, mais revêtus d'une autorité entière sur l'armée, n'emploîront pas cette autorité à se mettre à l'abri d'une supériorité trop menaçante pour ne leur pas faire desirer de s'en affranchir ? Lorsqu'ils se verront dans l'alternative d'être victimes ou oppresseurs, hésiteront-ils ? *Trop élevés pour ne pas inspirer l'envie, trop peu pour inspirer le respect* (1), ils trouveront dans l'insuffisance de la mesure d'autorité que la loi leur donne, un prétexte plausible pour usurper celle qu'elle leur refuse ; et n'ayant ni *véto* suspensif pour différer l'exécution d'une loi qui leur paroîtroit pernicieuse, ni moyen légitime pour proposer celle dont leurs fonctions leur feroient appercevoir l'utilité, ni garantie quelconque contre les injustices d'une responsabilité solidaire, non-

(1) Phrase de M. de Marnezia.

seulement entr'eux, mais même à l'égard des administrateurs nommés par eux, quel bien pourroient-ils faire, et de quels périls ne seroient-ils pas environnés s'ils avoient l'invraisemblable bonhommie de se tenir renfermés dans les étroites limites où la constitution les a placés ?

Que dire ensuite des six Ministres subordonnés aux cinq directeurs, et tout-à-la-fois soumis ainsi qu'eux, au Corps Législatif? On a observé plaisamment, mais avec beaucoup de bon sens, que c'étoit un char à six chevaux de front, dont les rènes étoient tenues par cinq cochers, sous le fouet de 750 surveillans. Les cochers s'arrachent les rènes, et les 750 surveillans les châtient, et jettent tantôt l'un, tantôt l'autre, à bas du siège; les chevaux s'emportent, le char verse et se brise. Voilà le Directoire, les Ministres, les Législateurs, et tout le gourvernement culbutés (1).

Mais supposons que la culbute ne soit pas aussi prochaine qu'elle paroît l'être ; admettons pour un moment, que la République Française puisse avoir quelque durée, il seroit encore contre toute raison et toute politique de traiter avec elle, parce qu'elle est par son genre, ennemie de toute paix, et par ses principes, ennemie de tout gouvernement. C'est ce qui nous reste à mettre hors de tout doute avant d'en venir à la conclusion qui est notre but. Nous n'y marchons aussi méthodiquement qu'afin de prévenir et d'élaguer toute espèce d'objection, et nous ne nous mettons pas en peine de paroître quelquefois revenir sur nos pas pour mieux applanir la route, n'étant

(1) Idée de M. de Marnezia.

pas possible que dans un écrit fait à la hâte, et où tout concourt au même point, il n'y ait pas quelques-uns des rayons convergens qui rentrent l'un dans l'autre.

Reprenons nos deux propositions.

1°. *La République Française est par sa constitution même ennemie de la paix.* C'est une démocratie dans un grand empire, et jamais une démocratie puissante ne fut pacifique. Les annales du monde le prouvent, et la raison en est sensible. Le gouvernement de la multitude, toujours remuant et présomptueux, s'éloigne par sa pente naturelle, de l'esprit de conciliation; il agit par fougue, dédaigne les égards, fronde les conséquences, se croit tout permis, se croit tout possible; et incapable de repos en lui-même, il menace sans cesse celui de ses voisins. Cela étant vrai en général, l'est à plus forte raison lorsqu'une démocratie est celle d'une nation qui toute entière est armée, qui ne présente plus que l'image d'un vaste camp, et dont toute la jeunesse élevée dans le sang, accoutumée aux rapines, et ne respirant que combats, n'est propre à aucun autre métier qu'à celui des armes. Mais ce qui la rend antipathique à la paix, c'est son état convulsif, effervescent et désordonné; c'est d'être constitué sur des principes éversifs de la loi fondamentale qui unit tous les peuples; c'est d'être hors de la grande association qui est composée de tous les empires; c'est d'avoir rompu tous les liens de leur intérêt commun, et renversé tous les préservatifs de la sûreté publique, en ne respectant ni le droit de propriété ni le droit des gens. Quiconque avec un peu de réflexion n'aperçoit pas pourquoi un tel gouvernement, placé au

cœur de l'Europe, y est nécessairement un foyer de guerre, une calamnité universelle, et le fléau de la tranquillité générale, n'est pas en mesure de comprendre ce qu'il y auroit à dire pour l'expliquer davantage. Peut-être est-il plus facile de faire entendre que ce qui doit son existence au trouble, ne peut la conserver que par le trouble; que ce qui ne se soutient que par agitation, est ennemi du repos; et qu'un corps qui ne peut se défendre de l'affaissement que par les redoublemens d'une fièvre continue, ne peut faire usage des calmans qu'après avoir pris un remède curatif. Qu'on se rappelle ce que nous avons dit ci-dessus de la nécestité où les révolutionnaires s'étoient trouvés de recourir à la guerre, et de la déclarer à toutes les puissances: les mêmes raisons subsistent; elles leur font un besoin de la continuer; elles les obligeroient de la recommencer s'ils la terminoient momentanément. La guerre sera nécessaire à la France, aussi long-tems que la France n'aura ni gouvernement stable, ni régime de finances analogue à l'intérêt public, ni chef intéressé au maintien de l'ordre légitime. Il est écrit au livre divin, que *la justice et la paix s'embrassent mutuellement*. Le contraire de la justice et le contraire de la paix s'embrassent pareillement. La révolution et la guerre sont amies. Ce sont deux alliées inséparables. Qui ne sait que toujours la guerre étrangère sert de ressource contre la guerre civile? En conclure, comme bien de gens, que faire la paix avec la France seroit le meilleur moyen de la dompter, en ce que ce seroit la livrer à sa propre rage, à ses dissensions intestines, c'est avouer qu'on ne peut pas la faire en ce moment, puisqu'il est évident que la

même réflexion ne sauroit échapper à ceux qui la gouvernent, et qu'on ne peut pas croire qu'ils préfèrent à la guerre, une situation qui est jugée devoir leur être pire que la guerre.

2°. *La constitution actuelle de la France est ennemie de toutes les autres constitutions.* Nous ne répéterons pas ce que nous avons déjà observé en général sur la haine des Républiques pour la royauté ; mais nous croyons devoir appeller particulièrement l'attention des souverains sur un point qui n'a pas été assez remarqué ; c'est cette déclaration des DROITS DE L'HOMME, qui est encore aujourd'hui le préambule et la base primordiale de la constitution de 1795, comme elle l'étoit de la constitution sanctionnée en 1791. D'où vient cette affectation continuée de s'adresser à toutes les nations, n'ayant que le gouvernement d'une seule à organiser ? Pourquoi cet échafaudage de principes généraux présentés comme étant les conditions essentielles de toute association civile, et les gages de la liberté publique ? Si les rédacteurs n'avoient eu en vue que la constitution de la France, devoient-ils, pour lui donner un code pratique, débuter par une théorie vague ? Si leur intention ne s'étoit pas étendue beaucoup plus loin, auroient-ils mis en avant, pour servir d'introduction à une législation faite pour être entendue facilement par le peuple, une série d'axiomes métaphysiques, de vérités indéfinies, d'abstractions plus propres à embrouiller les idées qu'à régler les actions ? Le but est manifeste. Ils n'ont mis leur catéchisme à la tête de leurs loix, que parce qu'ils ont senti que leur révolution ne s'affermiroit au centre, qu'autant qu'elle pulluleroit à la circonférence ; et que la nation française leur échapperoit bientôt, s'ils n'en per-

vertissoient pas d'autres. Malheur aux puissances, malheur à l'humanité entière, si on ne le voit pas, ou si on le voit avec apathie, et si l'on se contente de trouver ridicule ce qui l'est en effet, mais ce qui en même tems est infiniment dangereux !

On semble se féliciter de ce que les gouvernans actuels de la France, quoique perturbateurs nés du repos public, ont témoigné se désister d'exporter leur doctrine incendiaire, d'entretenir au-dehors des apôtres de sédition, d'envoyer de tout côté des disséminateurs de troubles; et voilà que dans une publication solemnelle, transmise aux quatre coins du monde, les assassins de leur Roi, osant prendre à témoin l'Être-Suprême, professent à la face de l'univers et enseignent à tous les peuples les mêmes dogmes qui les ont conduits aux plus grands forfaits ! Ce ne sont pas les droits des Français seulement qu'ils proclament; ce sont les droits de l'homme en général, et parconséquent les droits de l'Anglais comme de l'Espagnol, de l'Autrichien comme du Russe, du Piémontais comme du Prussien. Ce n'étoit point assez d'avoir empesté une première fois l'univers de leur dogmatisation corruptrice; ils la publient de nouveau, et les changemens qu'ils y ont faits, ne sont que de perfides travestissemens.

Parmi ces droits de l'homme, qui suivant eux, sont tels que chaque individu, s'il n'en jouit pas, doit s'en remettre en possession à peine de dégradation de son être, l'égalité figure encore au premier rang. Cette égalité qu'ils savent bien n'être qu'une chimère, ne cesse pas d'être le prestige favori qu'ils emploient pour séduire les peuples. Ils sont persuadés que son seul nom a sur la multitude qui n'a rien, la vertu d'un enchantement. Aussi, leurs plus profonds penseurs (par exemple

cet abbé Syeyes, arrogant songe-creux, qui, dans une notice de sa vie, faite par lui-même, a dévoilé tout-à-la-fois et son orgueil et ses desseins) ont-ils eu grand soin que ce précieux nom se retrouvât inscrit aux prolégomènes de la nouvelle constitution. Forcés par un cri général d'en entortiller le sens, pour le rendre moins choquant, ils l'ont fait paroître sous une définition appartenante à la justice distributive, en déclarant *que l'égalité consiste en ce que la loi est la même pour tous, soit qu'elle protège soit qu'elle punisse* (1). Si le principe de l'égalité ne signifioit que cela, ce seroit une vérité de tous les pays, de tous les tems, à laquelle personne ne pourroit refuser son hommage. Mais s'il ne signifioit que cela, les grands instituteurs de la révolution en auroient-ils fait *le mot de ralliement*, *le signe distinctif des vrais patriotes*? L'auroient-ils appellé *le drapeau de la révolution*? Auroient-ils recommandé à leurs sectateurs de *s'y attacher* comme au *caractère le plus marqué et le plus certain pour se reconnoître*, préférable même à la liberté (2)? Mais leur insidieuse définition de l'égalité n'est que le sauf-conduit qu'ils ont voulu lui donner dans la nouvelle constitution, et aussitôt après l'avoir introduite sous cette enveloppe emmiellée, ils lui ont fait lancer tout son venin dans l'article suivant, qui porte QUE L'ÉGALITÉ N'ADMET AUCUNE DISTINCTION DE NAISSANCE, AUCUNE HÉRÉDITÉ DE POUVOIR (3).

Ainsi donc cette constitution de 1795, dont on

(1) Art. 3 des Droits de l'Homme.

(2) Toutes ces citations en caractères italiques sont de l'abbé Syeyes. Voy. la notice de sa Vie.

(3) Article 4.

vante la modération, enseigne à tous les peuples que par-tout où il y a une noblesse, les droits de l'homme sont violés; que par-tout où il y a des titres honorifiques transmissibles, c'est un outrage à la raison et aux droits de l'homme; que par-tout où il y a un trône héréditaire, sur quelque base qu'il soit établi, et eût-il été révéré pendant une longue suite de siècles, c'est une usurpation intolérable, une atteinte directe aux droits de l'homme. Or, ces droits *sont imprescriptibles et inaliénables; aucune autorité ne peut les affoiblir, aucun pacte n'a pu y déroger, et les reprendre par tous actes capables de soustraire le foible au joug du fort, est toujours un devoir pressant* (1): donc dans tous les pays du monde, on doit proscrire les nobles, détrôner les Rois héréditaires, abolir toute espèce de prérogatives.

La leçon est claire; l'exemple est à côté; le succès y encourage; il n'y manque plus que la confirmation de tous les souverains, et n'y sera-t-elle pas donnée très-authentiquement, si tous reconnoissent le gouvernement qui endoctrine ainsi les peuples, si tous traitent avec lui? Grand Dieu! Est-il bien vrai qu'on trouve possible de faire un tel traité, une telle reconnoissance? Faut-il s'attendre à en voir faire la motion dans la plus respectable assemblée?

Nous aurions plus d'un sujet de nous récrier de la sorte, si nous poussions plus loin l'analyse de cette exposition solemnelle des droits de l'homme, si nous achevions de discuter l'intention et les conséquences de ce tocsin perturbateur, qui sous prétexte de rame-

(1) Ainsi s'explique l'abbé Syeyes, et tous les autres chefs révolutionnaires.

ner

ner le genre humain à la dignité de son origine, sonne par-tout le soulèvement de la multitude, et l'excite à bouleverser l'ordre de la société (1). Mais à quoi serviroit d'en dire plus ? Si le trait capital que nous venons d'en crayonner, ne frappe pas la vue, la taie est formée, et ce que nous ajouterions, ne dessilleroit pas les yeux. Que de repentirs suivroient de près un si funeste aveuglement ! Depuis long-tems des hommes qui voient, ne cessent de crier, mais crient dans le désert, *que si les puissances belligérantes séparent de leur intérêt, le rétablissement de l'ordre social, aucune ne se sauvera du naufrage de la France..... que la révolution Française une fois confirmée, et paisiblement triomphante, deviendra la révolution générale..... qu'elle fera le tour du monde.....* (2) Si ce ne sont là que de vains sons qui frappent l'air inutilement, s'ils ne peuvent jamais se faire entendre, il n'y a plus qu'à gémir.

Répondons cependant à ce qu'on peut objecter de plus spécieux. Eh quoi ! dira-t-on peut-être, parce

---

(1) Par exemple, ce n'est pas sans motif que l'article VI définit la loi en général, d'une manière qui n'est applicable, ni à cette loi immuable et éternelle, à ce *dictamen conscientiae*, que Dieu lui-même a gravé dans tous les cœurs, et que Cicéron appelle la véritable loi, *vera lex, recta ratio, naturae congruens..... Cujus imperator omnium Deus inventor, disceptator, lator est ;* ni aux loix communes à toutes les nations et qui constitue le droit des gens. L'omission affectée de ces loix primordiales, que tous les codes anciens et modernes ont eu soin de rappeller, est la suite d'un système qui compte pour rien la religion, les règles sociales et les vérités éternelles.

(2) Phrase extraite des écrits de M. Mallet du Pan.

que la France est mal gouvernée, parce qu'elle est entichée d'erreurs pernicieuses, faut-il que la guerre soit interminable? Peut-on faire la guerre aux opinions? Ne peut-on pas traiter avec un gouvernement sans adopter ses maximes, ses systêmes, ses prétentions? Le salut de l'Angleterre exige-t-il que son ennemie ait une bonne constitution? Est-ce à elle à lui en donner une? Y a-t-elle intérêt? En a-t-elle le moyen?

Chacune de ces interpellations mérite réponse?

De ce que la France est mal gouvernée, s'ensuit-il que la guerre doive être interminable? — Point du tout; mais de ce que le gouvernement actuel est de nature à ne pouvoir pas subsister, comme nous l'avons montré, il s'ensuit qu'on ne pourroit pas faire avec lui une paix durable : de ce que son gouvernement, tant qu'il sera ce qu'il est, sera enclin à la guerre et aura besoin de la guerre, comme nous l'avons expliqué, il s'ensuit que si on la terminoit avec lui, on seroit exposé à une reprise d'hostilités très-prompte, et qui seroit d'autant plus dangereuse pour l'Angleterre, que par le désarmement, elle se trouveroit hors de mesure de la repousser dès l'abord : de ce que ce même gouvernement est fondé sur un systême anti-social, comme nous l'avons prouvé, il s'ensuit que se mettre en accord avec lui, ce seroit abandonner l'intérêt social et courir risque d'être tôt ou tard enséveli sous l'écroulement du grand édifice civil : enfin de ces trois vérités réunis, il s'ensuit que pour terminer la guerre sans retour, pour la terminer sans un danger pire que celui de la continuer, pour la terminer sans ouvrir la porte à la contagion, il faut d'un côté, la suivre encore avec vigueur; d'un autre

côté, s'attacher en même tems à faire ensorte qu'il s'établisse en France un autre gouvernement. Par tout autre plan la guerre seroit vraiment interminable : mais par ces deux routes, on parviendroit à la terminer solidement, honorablement et même promptement.

Peut-on faire la guerre aux opinions ? — Non : mais *avec la peste est-il des accommodemens ?* Nous sommes fort éloignés de penser qu'on doive espérer de surmonter par la seule force des armes, les opinions pestilentielles des révolutionnaires ; nous avons soutenu le contraire en toute occasion ; mais nous persistons à croire que pour se préserver de leur débordement, il faut en tarir la source. La guerre ne peut y servir par elle-même ; mais elle est nécessaire jusques-là, parce que la paix y seroit nuisible, parce qu'elle enracineroit ce qu'il faut extirper.

Ne peut-on pas traiter avec un gouvernement sans adopter ses maximes, ses systêmes, ses prétentions ? — C'est selon : si ce sont des maximes séparables de son existence, si ce sont des systêmes concentrés dans ses limites, si ce sont des prétentions étrangères au sujet de la guerre, sans doute on peut traiter sans les adopter ; mais au cas actuel, qui ne ressemble à aucun autre, il s'agit de maximes tellement adhérentes à l'essence même du gouvernement, que reconnoître celui-ci en traitant avec lui, ce seroit reconnoître celles-là implicitement : il s'agit d'un systême proclamé par la constitution même d'un pays, avec un dessein si marqué de l'étendre par-tout, que ratifier l'existence politique de cette constitution, ce seroit abjurer la sienne propre : il s'agit de prétentions perturbatrices du repos public, qu'on doit regarder comme la véritable cause de la guerre ; en sorte que

de la part des puissances qui ont cru devoir s'élever contre elle de toutes leurs forces, se désister de s'y opposer, ce seroit paroître y souscrire. Quoi de plus énergique à ce sujet, que ce qu'on a lu dans l'extrait des discours qui ont motivé l'avis prépondérant au parlement de la Grande-Bretagne ? Il y est dit *que la tranquillité intérieure de tous les États, les principes fondamentaux de tout gouvernement, et l'existence même de toutes les nations de l'Europe ont exigé de soutenir la guerre actuelle avec fermeté..... que l'Europe, si elle est sauvée, devra aux efforts vraiment incroyables de l'Angleterre, d'être délivrée des plus grands maux qui aient menacé l'univers.... que les Anglais auront la gloire d'avoir été les défenseurs de tout ce que les hommes ont de sacré et d'estimable.* C'est exprimer à merveille et le principe de la guerre et la fin qu'elle doit avoir ; mais si elle aboutissoit à contracter des liens de paix et d'union avec les ennemis de la tranquillité intérieure de tous les États, avec les auteurs des plus grands maux qui aient menacé l'univers, avec les envahisseurs de tout ce que les hommes ont de sacré et d'estimable, ne paroîtroit-on pas avoir rétracté la sage et généreuse résolution de réprimer leurs attentats, être devenu insensible aux calamités de l'univers, et renoncer à la gloire de conserver au genre humain ce qu'il a de plus précieux ? Jamais on ne le voudra en réalité ; mais si on paroissoit le vouloir, si le fait en présentoit l'apparence aux yeux du peuple, le mal ne seroit pas moindre, les suites seroient entièrement inséparables. Quelle digue auroit-on à opposer au torrent des opinions qu'on auroit, même en les abhorrant, paru confirmer ? Quel frein arrêteroit la multitude, si, violant les propriétés,

s'ameutant contre la noblesse, sappant toutes les prérogatives, portant la hache sur les trônes héréditaires, elle avoit à dire pour se justifier : « ce que nous faisons » est écrit comme un droit, comme un devoir de » l'homme dans la constitution que vous venez de re- » connoître ; c'est la doctrine proclamée par le gouver- » nement avec qui vous avez traité, c'est ce que pra- » tique la nation à laquelle vous vous êtes alliés ; c'est » l'exemple que vous avez confirmé alors..... » Alors, peut-on en douter, les plus affreux désordres sembleront légitimes, le crime sera sanctionné, il sera converti en droit, et le *jusque datum sceleri* sera affiché sur les murs de toutes les cités, sur les arbres de toutes les campagnes.

Le salut de l'Angleterre exige-t-il que son ennemie ait une bonne constitution ? Oui certes, si elle veut que son ennemie cesse de l'être, et si par BONNE CONSTITUTION on entend une constitution qui ne soit pas corruptrice de tous les peuples, et agitatrice de tous les empires.

Est-ce à l'Angleterre à lui en donner une ? Donner, c'est trop dire : peut-être ne la recevroit-on pas de sa main ; mais la suggérer indirectement, mais l'aider à la prendre, mais donner à ceux qui la desirent le genre d'appui dont ils ont besoin, c'est ce qu'il faut. Et c'est dans ce seul sens seulement que les puissances étrangères peuvent et doivent aujourd'hui influencer le gouvernement intérieur de la France.

Y a-t-elle intérêt ? Le plus grand : non pas précisément à ce que la France ait tel ou tel gouvernement ; mais à ce qu'elle en ait un raisonnable, susceptible de durée, et avec qui l'Europe puisse être en paix. Si, par une imprudence dont les bons Français ne peuvent que

gémir, puisque les mauvais en ont triomphé, on a plus consulté ses désirs que ses moyens, en attachant strictement le retour de l'ordre en France au retour de ce qu'on appelle L'ANCIENNE CONSTITUTION sans aucun changement (1), ce qui, dans l'idée factice du plus grand nombre des Français, signifie le retour des anciens abus, nous ne prétendons pas que les Anglais soient tenus de se battre éternellement pour vaincre une répugnance nationale, qu'il semble qu'on auroit dû éluder habilement, plutôt que de la heurter de front; mais nous croyons fermement qu'ils sont tenus, à peine de perdre leur propre bonheur, de mettre en tête leurs intérêts, et de prendre pour premier principe de leur conduite, qu'il faut en France un autre gouvernement, et que l'Angleterre doit en frayer le chemin.

En a-t-elle le moyen? Elle l'aura dès l'instant qu'elle en aura la volonté bien décidément. Un ancien a dit: *On peut tout ce qu'on veut, quand on veut grandement* (2). Si cet aphorisme n'est pas indubitable pour les particuliers, il l'est pour les grandes puissances. A leur égard, il est vrai de dire que tout ce qui

---

(1) Ici nous prévoyons le cri des enthousiastes qui ne doutent de rien, et des instigateurs qui, ne voyant goute, poussent hardiment; mais il ne nous empêchera pas d'avouer franchement qu'ayant cherché pendant 40 ans la réalité de cette ancienne constitution, le reposoir de cette arche sainte à laquelle il n'est pas permis de toucher, nous n'avons rien trouvé et ne savons pas encore ni quand ni où elle s'est fixée.

Elle est, répondoit un premier Président à Henri IV, *écrite au dos de la loi Salique qui vous a mis sur le trône.* Cette réponse est forte adroite; mais le fait est qu'il n'y a rien ni dans la loi Salique ni sur son dos.

(2) Nil non ille potest, qui quod volt, magnè volt. *Ennius.*

est nécessaire est possible: or, nous croyons qu'à présent la nécessité est démontrée ; nous sommes donc fondés à supposer la possibilité ; et nous allons hasarder d'esquisser quelques idées sur les moyens, avec les réserves que la prudence prescrit, et la juste défiance que nous avons, non-seulement de nos forces pour traiter un tel objet, mais aussi de nos informations sur les dispositions locales. Qui oseroit être affirmatif, en parlant du cahos ?

Quatre principaux moteurs agissent présentement sur la France, et doivent infailliblement, si l'on parvient à leur donner une même direction, entraîner tous les esprits, déterminer toutes les volontés.

Ces quatre grands véhicules sont :

1°. Le mécontentement général sur l'état des choses et le besoin très-senti d'un changement :

2°. L'inquiétude sur les propriétés, et le desir de les avoir assurées :

3°. L'impression des maux résultans de l'anéantissement des finances publiques, et la perplexité sur ce qui pourroit les rétablir :

4°. Le sentiment religieux, qui, malgré tout ce qu'on a fait pour l'étouffer, vit encore dans le cœur des Français, et entretient le vœu du peuple pour un culte fixe, pour des secours spirituels, pour une règle de conduite fondée sur des préceptes divins.

Le premier se rapporte à l'ordre politique, et son ressort est dans l'intérêt qu'a toute la nation d'être bien gouvernée.

Le second se rapporte à l'ordre civil, et son ressort est dans l'intérêt commun qu'a chaque individu de jouir tranquillement de ce qu'il possède.

Le troisième se rapporte à l'ordre économique, et

son ressort est dans l'intérêt commun que les capitalistes, les cultivateurs, les commerçans et les artisans ont à la vivification de toutes les branches productrices de la richesse de l'État.

Le quatrième se rapporte à l'ordre moral, et son ressort est dans l'intérêt inné à tous les hommes de chercher la paix de l'ame.

Ainsi dans leur ensemble ils embrassent tout, ils influent sur tout et doivent tout décider. Ce sont les leviers à l'aide desquels, pourvu qu'on leur donne un point d'appui, on peut mouvoir la masse entière dans le sens qu'on voudra.

Considérons-les l'un après l'autre, et voyons comment chacun d'eux pourroit être employé utilement pour l'objet qu'on doit se proposer.

1°. Mécontentement général. Il est certain, il est extrême, il est unanimement reconnu; mais chaque parti y voit ce qu'il veut y voir, et en conclut ce qui s'accorde avec les opinions et les desirs.

Ceux qui se qualifient *Royalistes purs*, y voient les Princes Bourbons rappellés incessamment au trône de leurs aïeux, et l'ancien gouvernement réintégré sans aucun changement.

Ceux qu'on appelle encore *constitutionnels* et *momonarchiens*, lorsqu'on pourroit ne les considérer que comme anti-républicains, y voient la renaissance de de leur gouvernement amphibie, la résurrection de leur cher avorton constitutif.

Les puissances belligérantes y voient la fin de la guerre, l'abandon de toutes les conquêtes, l'amendement des principes séditieux, et le retour de la tranquillité publique.

Les révolutionnaires n'y voient au contraire qu'un

mal nécessaire et passager, qui n'empêchera pas le triomphe de la république et la propagation de leurs systêmes.

Cependant, la réalité n'est rien de tout cela : c'est tout simplement la pénible anxiété d'un malade qui souffrant beaucoup dans une position, veut se retourner pour en chercher une qui le soulage. S'il y a quelque chose de fixe au milieu de cette agitation de la douleur, c'est une égale horreur pour l'anarchie dont on veut sortir, et pour l'arbitraire où l'on craint de retomber. Voilà ce que doivent y voir les Cours Souveraines, si elles sont bien instruites ; et ce qu'il est naturel d'en conclure, c'est que si l'on présentoit, si l'on faisoit arriver sous les yeux de la Nation Française un plan de gouvernement qui pût lui paroître remédier aux désordres actuels, sans ramener les désordres pré-existans, il est à croire que tous les cœurs s'y rallieroient bientôt, sur-tout s'il s'y joignoit quelqu'apparence de soutien.

On a laissé échapper l'occasion la plus favorable d'opérer ce ralliement et de changer entièrement la face des affaires. Quel moment on avoit à saisir, lorsque la Nation excédée de l'abominable tyrannie de ce gouvernement révolutionnaire que les monstres qui l'exerçoient, appelloient eux-mêmes *le sommeil des Loix*, mais qui devoit plutôt s'appeller une féroce anarchie, força la Convention à lui présenter un plan de Constitution ; que ce plan fut mis en délibération dans six mille assemblées primaires, et que par conséquent la France eût à se décider sur le choix de son gouvernement ; qu'en même temps les Sections de Paris, indignées des attentats commis contre la liberté des élections par ceux qui se maintenoient à

force ouverte dans la Législature, prirent les armes pour repousser l'oppression, prêtes à se livrer à tout ce qui pourroit les en affranchir ! Rien n'étoit plus facile que de tourner au profit de la royauté, le dégoût qu'inspiroit pour le système républicain, le despotisme démasqué de ses auteurs. Le schisme étoit formé ; la résolution prise de chasser les tyrans démagogues ; la guerre aux régicides déclarée ; les moyens s'offroient d'eux-mêmes ; les agens étoient nombreux, ce qu'il falloit pour les mettre suffisamment en force, eût été peu dispendieux ; enfin pour faire de la *volonté* qui éclatoit, une volonté qui allât au but, il ne s'agissoit que de planter en avant des jalons d'alignement, de montrer une perspective qui ne fut pas rebutante, de faire appercevoir les bases d'un gouvernement tempéré, qui ne choquât pas des répugnances fortement enracinées, qui ne détruisît pas des espérances excessivement alimentées, qui n'excitât pas des craintes nécessairement dissuasives ; d'un gouvernement qui permît la juste attente d'une liberté raisonnable, assurée par des loix fixes. C'est tout ce qu'il falloit annoncer.

Non-seulement on ne l'a pas fait ; mais il semble qu'on ait pris fort soigneusement à tâche de faire le contraire : non-seulement on n'a procuré aucun des secours demandés, mais on a même déconcerté toutes les mesures préparées : non-seulement on n'a pas cherché à faire voir à la Nation, qu'au cas qu'elle rejettât la Constitution qu'on la pressoit d'adopter, elle pourroit en avoir une autre plus convenable à ses besoins, plus appropriée à ses mœurs, plus conforme à ses dispositions naturelles ; mais même on lui a notifié solemnellement qu'elle ne trouveroit, en

revenant à la Monarchie, que précisément la même forme de gouvernement contre laquelle elle s'étoit révoltée, que rien n'y seroit changé ni modifiée, et que pour prix de la renonciation à se faire elle-même des loix, elle n'auroit que l'entier rétablissement de celles dont elle avoit brisé le joug avec tant de violence. N'étoit-ce pas équivalemment lui interdire toute option ? Et doit-on s'étonner de ce que placée dans cette seule alternative de ce qu'elle détestoit ou de ce qu'elle ignoroit, elle ait mieux aimé s'abandonner, les yeux fermés, à la nouvelle Constitution qu'elle pouvoit du moins considérer comme sa propre volonté, que de se remettre pieds et mains liés sous l'empire de celle qu'on lui avoit fait envisager depuis cinq ans comme une odieuse captivité ?

Tout ce qui s'est passé tant activement que passivement dans cette circonstance, est bien singulier : car, pendant que d'un côté on se fermoit toutes les avenues qui pouvoient ramener au Trône ; qu'ayant à relever l'édifice monarchique, on rejettoit avec mépris les seuls matériaux qu'on eût à employer, et que sacrifiant, sans doute à de perfides conseils, la rectitude de son propre jugement, l'on se déjouoit soi-même par le plus funeste des contre-sens ; d'un autre côté, les Puissances pour qui il n'étoit pas moins important de profiter de la circonstance qui s'offroit à elles, n'en ont pas pris soin, n'ont rien fait, ne se sont aucunement occupées de ce qui pouvoit servir le plus utilement à leur objet le plus essentiel. Ont-elles été instruites de la position, ou n'ont-elles pas voulu l'être ? N'ont-elles écouté personne, ou n'ont-elles fait aucun cas de ce qui leur aura été exposé ?

Il est inutile de le savoir. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'a favorisé aucun effort, soutenu aucun mouvement, et que dans un moment où la moindre impulsion pouvoit entraîner la Nation ébranlée, où le moindre fanal pouvoit rectifier sa marche incertaine, où la moindre force pouvoit utiliser son désespoir, on l'a entièrement abandonnée à elle-même, à ses aveugles déviations, aux terreurs dont le crime qui veilloit seul, avoit soin de l'environner. Qu'en est-il résulté? Qu'il en a été de cette dernière insurrection de Paris, comme de celle de Lyon en 1793, et comme de tant d'autres; qu'il a coulé beaucoup de sang en pure perte; que l'intrigue toujours active a encore triomphé de l'intérêt public toujours négligé; et que les bien intentionnés ont été, comme dans tous les cas semblables, ou massacrés ou découragés?

Se présentera-t-il désormais une autre conjoncture aussi propice que celle qu'on a si cruellement manquée? Rien n'est plus douteux en ce qui concerne les Princes infortunés, pour qui toutes les chances favorables semblent s'être perdues les unes après les autres. On remarque, en lisant l'histoire des plus grands événemens, qu'il y a presque toujours dans leur contexture certains joints uniques auxquels rien ne peut suppléer; des occasions fugitives qui, lorsqu'elles n'ont pas été saisies habilement, ne reviennent jamais, et un genre de fautes que rien ne sauroit réparer, parce qu'elles laissent des impressions ineffaçables. Mais, comme nous ne traitons ici que la question générale, et l'intérêt des Cours de l'Europe, nous pouvons à leur égard et sous cet aspect, dire avec plus d'assurance, qu'il y a encore à prévoir et préparer un moment qui les mettra de nouveau

en mesure de tirer un grand avantage des dispositions de la Nation Française, prises dans leur vrai sens; et ce moment est celui de la chûte du gouvernement bisarre qu'elle vient de mettre à l'essai ; que déjà elle commence à ridiculiser, et qui ne tardera pas à se décomposer.

Dussions-nous encourir le reproche de présomption, dont on semble ici menacer quiconque auroit sur cet avenir une opinion affirmative, et quoique nous ayons lu attentivement tout ce qui se dit en faveur de ce gouvernement comparé aux ébauches antérieures, nous persistons à soutenir qu'il ne durera pas plus qu'elles, et que son indubitable dissolution ne sauroit être éloignée. Nous le soutenons d'après ce que nous croyons avoir ci-dessus démontré des vices essentiels de sa structure, de l'antipathie intrinsèque de ses élémens, de la fausse et dérisoire partition de ses pouvoirs : nous le soutenons, parce que l'analyse la plus impartiale de la Constitution sur laquelle son organisation est assise, prouve qu'elle est radicalement impraticable : nous le soutenons, parce qu'au-lieu d'y appercevoir aucun des avantages qui peuvent faire estimer *les gouvernemens mixtes*, nous ne voyons dans la prétendue mixtion de celui-ci, qu'un alliage confus de démocratie, d'aristocratie et d'oligarchie, en doses si disproportionnées et avec tant d'ingrédiens inflammatoires qu'il n'en peut résulter qu'une fermentation continue et bientôt une explosion destructive.

Nous ne craignons, en réitérant cette assertion, ni d'être rédargués sur les principes, ni d'être démentis par l'évènement. Nous sommes bien plus en peine de savoir si à l'époque où s'effectuera en France la nou-

velle crise et la nouvelle métamorphose politique à laquelle on doit s'attendre, on ne laissera pas encore échapper cette seconde et dernière occasion, comme on a laissé échapper la précédente. Veut-on qu'elle ne soit pas également infructueuse ? Veut-on la rendre vraiment salutaire ? Ce ne peut pas être par l'incurie, par l'inaction, et en croyant ne devoir se mêler en rien de ce qui seul peut sauver l'Europe. C'est au contraire par les moyens que le sage Caton assuroit être infaillibles : *en veillant*, disoit-il, suivant Salluste, *en agissant, en prenant bien son parti, on réussit en toute chose.* (Vigilando, agendo, benè consulendo, prosperè omnia cedunt) (1). Dans l'application de cette maxime au cas dont il s'agit, *veiller*, c'est ne pas dédaigner les avis de ceux qui ont les connoissances locales : *agir*, c'est suggérer, c'est faciliter, c'est opérer sous main et médiatement ce qu'on ne peut pas faire par action directe et immédiate. *Prendre bien son parti*, c'est avoir un point de vue déterminé auquel on rapporte tout invariablement, et l'annoncer.

Pourquoi ne dirions-nous pas plus clairement encore ce que nous entendons par ce point de vue et comment il est possible d'y parvenir ? Est-il besoin de secret, même à l'égard de la France, lorsqu'on ne veut que ce que demande l'intérêt général et ce qui doit être utile à tous ?

Ce que nous proposons, c'est de mettre dès à présent tout en œuvre, pour qu'à l'expiration de la dernière des vicissitudes de prétendus gouvernemens, dont la-

(1) Salluste ajoute : » mais si l'on se livre à une molle indo-» lence, envain on imploreroit les dieux, ils sont irrités et » contraires. » *Ubi socordiae te atque ignaviae tradideris, nequicquam deos implores, irati atque infesti sunt.*

France est trop lasse pour n'en pas desirer le terme, elle en prenne un qui soit susceptible de durée et compatible avec le repos des autres nations : deux conditions qui sont, nous le répétons encore, absolument nécessaires pour qu'on puisse traiter avec lui ; et nous ajoutons que le premier pas à faire dans cette vue est d'éclairer la nation par des écrits bien faits, de lui montrer son véritable intérêt, et de ne lui en montrer aucun autre ; de neutraliser ses préjugés par des absorbans, plutôt que de les attaquer par des irritans. Le passé ne prouve rien contre cette méthode, car on ne l'a pas tentée. Il n'a paru que trop d'écrits : mais presque tous n'étoient que des écrits de partis, où l'on se battoit d'un extrême à l'autre, sans pouvoir faire aucune impression sur ceux qui sont également éloignés de l'un et de l'autre. Ce n'est point entre des vagues absolument contraires, que le vaisseau agité peut se fixer. D'ailleurs, peut-être jusqu'à présent, la tourmente étoit trop forte, le sifflement des flots trop bruyant, pour qu'on pût manœuvrer ni se faire entendre : mais les vents les plus orageux paroissent s'abaisser ; le tumulte est moindre, et le tems est venu que la voix du pilote peut être entendu. C'est le cas où l'on peut dire : qu'un homme sage paroisse, on se tait, on l'écoute ; *si fortè virum quem conspexêre, silent.* C'est donc le moment d'employer une plume modérée et persuasive, libre et *impassionnée*, qui, sans s'arrêter ni aux rêveries platoniques, ni aux définitions, aux divisions et aux théories d'Aristote, si rebattues par les politiques modernes ; sans s'attacher même aux résultats d'un auteur célèbre, dont les profondes réflexions dégénèrent souvent en jeux d'esprit ; et sur-tout sans s'égarer dans les abstractions métaphysiques, inapplicables, et dangereusement illusoires des

législateurs du jour, puisse présenter sur les gouvernemens des notions aussi claires, aussi simples, aussi dénués d'artifice, que doivent toujours l'être des vérités pratiques; faire toucher au doigt le plan qui convient le mieux, eu égard aux lieux, au tems, à toutes les données actuelles; et traiter cette importante matière en homme d'État, plutôt qu'en philosophe ou en littérateur. On ne prise pas assez l'effet qu'un ouvrage qui réuniroit tout ce qu'il faut pour instruire et pour persuader, peut produire aujourd'hui que le peuple Français est accoutumé à raisonner sur ce qui l'intéresse; aujourd'hui que jusqu'aux artisans et aux gens de la campagne, tout le monde lit, tout le monde juge, tout le monde veut savoir; aujourd'hui que la nation entière, fatiguée des convulsions révolutionnaires et de souffrances, soupire après l'ordre et le repos. On ne s'est pas occupé de travailler l'opinion, tandis que c'est l'opinion qui a tout fait, et que c'est par l'opinion qu'on peut tout refaire. Le seul moyen de mettre a profit le mécontentement général, c'est de suggérer un plan qui puisse le faire cesser. Nous allons développer davantage ce qu'il doit contenir, en expliquant ce qu'exigent les trois autres grands mobiles qui influent présentement sur tous les esprits.

2°. Inquiétude sur les Propriétés. Cette inquiétude, née des brigandages révolutionnaires, ne cessera d'exister qu'à l'instant où l'on se verra préservé de leur retour par l'établissement d'un gouvernement légitime, seul garant admissible du droit possessif. La France peut-elle oublier que le premier principe et le premier effet de la révolution a été de ne respecter aucun genre de propriété? Elle a vu que, depuis celles du clergé jusqu'à celles de la noblesse; depuis celles

des

des émigrés jusqu'à celles des factieux eux-mêmes ; depuis celles des princes du sang et des grands du royaume jusqu'à celles des cultivateurs et des possesseurs des plus petits fonds, toutes ont été violées, envahies, foulées aux pieds. Qui donc ponrroit se croire assuré de conserver la moindre possession, tant que es principes du même régime spoliateur subsisteront ? Qui peut ne pas se voir exposé aux mêmes effets, quand il se voit soumis aux mêmes causes ?

Suffit-il, pour dissiper une inquiétude aussi fondée, qu'il soit écrit dans une des pages de la nouvelle constitution, *qu'elle garantit l'inviolabilité de toutes les propriétés*, tandis que son existence même proteste contre cette prétendue garantie ; tandis que tout annonce qu'elle est aussi illusoire dans sa promesse, que l'a été dans le fait la liberté des élections, pareillement décrétée et impudemment enfreinte par les proclamateurs du décret, au moment même qu'ils venoient de le prononcer ? Est-ce que les réquisitions en nature n'ont pas déjà signalé les premiers pas des nouveaux gouvernans de la France ? Est-ce que par elles la nation n'est pas avertie de ce qu'elle aura même de plus en plus à souffrir, aussi long-tems que demeureront suspendus sur sa tête et le pouvoir et le besoin d'employer les moyens révolutionnaires ? Ne sait-on pas, n'a-t-on pas lu, n'a-t-on pas vu que l'envahissement des propriétés a toujours été à la tête de ces moyens oppressifs ; que toujours ce fut la première ressource, l'arme favorite et le soutien ordinaire des usurpateurs, des tyrans, des factieux, des ennemis de la patrie ? A peine le fameux triumvirat qui acheva d'asservir Rome, avoit-il été résolu ; à peine avoit-il ouvert sa première conférence, que, pour se procurer les sommes dont ils

avoient besoin, les triumvirs prirent le parti de proscrire et d'immoler les citoyens les plus opulens. Là ils dressèrent froidement la liste de cette horrible proscription, où 300 sénateurs et plus de 2000 citoyens furent enveloppés : là chacun sacrifia ses bienfaiteurs, ses amis, ses plus proches parens ; là Roberspierre I, sous le nom d'Octave, livra la tête de Cicéron, de ce grand homme qui l'avoit soutenu de tout son crédit dans le sénat, et de toute la force de son éloquence contre Antoine lui-même, alors tout puissant (1). Cet exemple imité, surpassé même par Roberspierre le monstre, ne sera-t-il pas renouvellé par ses complices régicides qui dominent encore aujourd'hui en France, puisqu'ils font la grande majorité dans le corps législatif, et les quatre cinquièmes dans le suprême directoire ? Si leur intérêt le demande, on doit le craindre ; s'ils en ont le pouvoir, on n'en doit pas douter.

Les plus éclairés de la nation le voient et en frémissent. Ceux-là seulement qui sont faits pour être dupes des mots et des formes apparentes, peuvent croire aujourd'hui qu'ils ont un gouvernement ; mais ne le croiront pas long-tems. L'éruption du feu qui couve sous la cendre, ne tardera pas à les détromper. Dès à présent l'inquiétude sur les propriétés tourmente tous ceux qui y ont intérêt. Elle est répandue dans tout le royaume ; et elle constate la disposition générale à embrasser le premier plan de gouvernement qui s'offrira sous des auspices préservateurs du droit

(1) L'ingrat, le perfide, le lâche, que les succès de son ambition décorèrent du titre d'Auguste, paya de ce prix les services importans de l'orateur latin et ses immortelles Philippiques. Les hommes ont toujours été les mêmes, et le seront toujours, égoïstes ou dupes.

de propriété avec la même ardeur qu'a le malheureux qui se noie, à saisir le premier corps solide qu'il apperçoit au-dessus des flots.

Droit de propriété ! Droit sacré, principe générateur de la civilisation, et condition nécessaire de l'ordre social, ni les peuples ni leurs chefs ne sentent autant qu'ils le devroient pour leur salut, combien il leur importe de vous rétablir intact sur une base universelle et inébranlable ! Ils ne sentent pas à quel point *l'intérêt commun de la grande République des nations* (1), lui fait un devoir de réunir toutes ses forces pour vous venger des outrages systématiques que vous avez soufferts ! Ils semblent vouloir se dissimuler qu'il ne suffit pas pour leur repos de vous révérer eux-mêmes, s'ils laissent s'affermir l'exemple de vous violer à la face de l'univers, s'ils n'en réparent pas le scandale, s'ils n'en abolissent pas toutes les traces, s'ils n'en préviennent pas les suites contagieuses ! Ils périront eux-mêmes, s'ils vous laissent périr, et s'ils croient tout gagner en finissant la guerre avec la France sans finir la guerre encore plus funeste que ceux qui n'ont rien, ont déclarée à ceux qui ont quelque chose, et s'ils se figurent qu'il puisse y avoir paix avec un gouvernement dont les principes sont en état de guerre avec ceux de tout état civilisé.

Il est étrange et fâcheux que de tous les savans anciens et modernes qui ont raisonné sur les bases de l'ordre social, qui ont dogmatisé sur les principes

(1) Cette expression, ainsi que la maxime, *que la protection générale des propriétés est un devoir de toutes les nations*, se trouve dans un ouvrage intitulé : *Correspondance d'un Voyageur avec un Ministre de Turin*, 1792.

du *droit naturel*, du *droit des nations*, du *droit civil*, ou qui ont entrepris de pénétrer dans l'esprit des loix politiques, aucun ne se soit attaché à montrer dans tout son jour, la prééminence du droit de propriété comme cause primordiale, et objet essentiel des associations humaines; qu'aucun n'ait fait voir que ce droit, qui n'est autre que celui d'avoir quelque chose à soi, d'en jouir et d'en disposer, est le point central de tous les autres droits, puisqu'il embrasse tous les genres de possessions licites, et que c'est pour sa conservation qu'il y a des loix, des juges, une force publique; qu'aucun enfin n'en ait conclu que le soin de rendre cette conservation inviolable, appartient à toutes les nations, que c'est l'intérêt et le devoir de tous les gouvernemens.

Nos Solons modernes, loin d'avoir développé ces grandes vérités, y ont substitué des théories équivoques, et des systêmes sophistiques, dont les dangereuses conséquences ont troublé et fanatisé tous les cervaux. Ce trop célèbre Genevois, à qui malheureusement la nature avoit départi plus de talens que de bon sens, qui, pour vouloir toujours être singulier, a souvent été extravagant, et qui eût bien mieux fait de continuer d'être romancier intéressant que de se faire législateur métaphysique, a confondu toutes les notions dans son *Contrat Social*, où ayant mis faussement en principe que *le plus grand bien de tous et la fin de toute législation, consiste dans* LA LIBERTÉ et L'ÉGALITÉ, il a donné lieu à faire de ces deux grands mots mal définis par lui-même, plus mal interprétés par ses sectaires, le cri de guerre de tous les agitateurs; et il est devenu, sans l'avoir prévu, le Coryphée

de la plus terrible des révolutions. Les galimathias de son orgueilleuse ignorance ont servi de type aux faiseurs des *Droits de l'Homme*, à ces pernicieux novateurs qui ont détrôné le droit de propriété pour mettre à sa place la chimère de l'égalité. Plus sagement, les Anglais ont associé la propriété à la liberté, *Liberty and Property*; au-lieu que la constitution Française ne la fait paroître qu'à la suite de l'égalité : ce qui est une contradiction; car l'égalité dans son sens absolu, celui dont on se sert pour fasciner la multitude, détruit la propriété; et dans son sens restreint, celui qui la réduit à n'être que le droit égal de tous à la justice, elle est subordonnée à la propriété pour laquelle la justice a été établie.

Que n'avons-nous assez de force persuasive et d'énergie de raisonnemens pour dissiper tous les nuages qu'on a fait naître par l'abus des mots, et pour ramener tous les esprits à des idées plus saines et plus vraies que celles qu'on leur a données sur ces prétendus droits de l'homme, qui, nuls dans l'état de pure nature, ne sont, quand on les considère comme délivrés de l'ordre social, que des droits civils et conventionnels! On a beau, pour les dignifier davantage, accumuler les qualifications pompeuses de droits éternels, inaliénables, imprescriptibles, antérieurs à toutes les loix, indépendans de tous les pactes; la vérité est qu'avant l'établissement des sociétés civiles, à cette époque idéale (1), où les

(1) Sans la foi et la Genèse, on pourroit croire que de tout tems les hommes ont été en société comme les abeilles, les fourmis, les Castors, etc. Il seroit naturel de penser que le plus intelligent des animaux a senti plus qu'aucun autre la nécessité des associations préservatrices de la violence.

hommes isolés erroient sans législation, jouissoient sans propriété, n'avoient de sollicitude que pour leur conservation, et de possession que celle de ce qu'ils pouvoient avoir par force, par adresse, par priorité d'occupation, on ne peut pas dire qu'ils eussent aucun droit. Celui de défendre leur vie, leur liberté, leurs alimens, autant qu'ils en avoient la force, étoit moins un droit qu'un instinct, commun à tous les animaux. Les droits de l'homme n'existoient pas plus alors que les droits de l'ours, les droits de la grenouille, etc. l'homme n'en étoit distingué que par les facultés intellectuelles, dont l'exercice n'est pas plus un droit que l'exercice des facultés physiques, telles que celles de boire et manger, de dormir, de respirer, de mouvoir ses membres : celles-ci sont des besoins bien plutôt que des droits. Ces besoins, l'inégalité de moyens pour se procurer de quoi les satisfaire, le sentiment de prévoyance excitant à s'approvisionner, le desir d'avoir en propre une certaine quantité de productions alimentaires et de territoire productif et la crainte de se les voir enlever par plus fort que soi, ont fait naître les associations. Les plus foibles se sont réunis pour compenser par le nombre, la supériorité de la force individuelle, et pouvoir préserver leurs personnes de la violence, leurs possessions de l'invasion. Chacun a voulu jouir avec sécurité de ses avantages soit naturels, soit adventifs ; pour fixer la mesure de ceux-ci, et régler l'usage de ceux-là, il a fallu des loix, et la volonté générale les a faites ; pour décider entre les prétentions opposées, il a fallu des juges, et le choix de la pluralité les a nommés ; pour faire exécuter les loix et réprimer la cupidité, il a fallu un pouvoir et la

réunion des forces l'a formé ; pour administrer ce pouvoir, il fallu une autorité supérieure, et tous l'ont confié à un ou à plusieurs, sous la condition réciproque de protection d'une part, et de soumission de l'autre.

Voilà comme on peut concevoir que s'est établi l'ordre social ; et là commencent les droits de l'homme. Tous se ramènent à la jouissance de ce qui est à soi, de ce qui n'est pas à un autre ; et c'est la propriété. La vie est un bien, l'honneur est un bien, les produits de l'industrie sont un bien, les acquisitions légitimes deviennent aussi un bien ; la conservation de ces biens, est le droit de propriété pris dans le sens le plus étendu, c'est le *jus suum cuique*, et sous ce point de vue que ceux qui aiment tant à généraliser les idées, auroient bien dû saisir, c'est le seul droit positif de l'homme. La liberté n'est qu'un droit négatif, puisque c'est l'absence d'empêchemens à l'exercice d'une faculté corporelle et spirituelle ; on ne voit pas pourquoi on l'appelleroit *droit de l'homme* plutôt que la respiration dans l'ordre physique, et la volonté dans l'ordre moral : l'une et l'autre sont libres, quand rien ne les gêne : si la respiration cesse de l'être, on a recours au médecin ; si la volonté rencontre d'injustes obstacles, on a recours à la loi. Qu'on nomme cela *droit de l'homme*, si l'on veut, c'est pour le moins une diction incorrecte, et il est fou de s'en prévaloir pour ébranler tous les droits civils. Il en est de même de l'égalité, qui, suivant sa nouvelle définition, ne seroit que l'absence de préférences injustes. Il en est de même aussi de la *sûreté*, qui est l'absence de danger, et toutes ces absences sont des bienfaits de l'ordre social, des avantages dus à la civilisation. Ainsi, quand au nom de l'un ou l'autre des prétendus droits de l'homme, on attaque le droit de

propriété, et avec lui l'ordre social et civil, dont il est la principale base, ce sont les droits de l'homme qui se révoltent contre leur origine, contre leur soutien.

Par ce développement qu'on trouvera peut-être trop étendu, mais que l'impatience de voir si souvent s'enthousiasmer pour des idées creuses et fausses, a fait échapper de notre plume, nous croyons avoir, pour le moins, suffisamment prouvé que le droit de propriété est le principe de toutes les sociétés, et que toutes périront si toutes ne réunissent pas leurs efforts pour protéger son inviolabilité par-tout où elle est publiquement outragée.

L'application est sensible, non-seulement par rapport à la cause générale de la nation française, dont il est nécessaire de calmer l'inquiétude sur les propriétés, mais aussi à l'égard de la cause particulière de cent mille Français que l'Europe voit indignement spoliés de toute leur fortune par les décrets révolutionnaires. Nous ne considérons pas en ce moment l'intérêt bien visible qu'ont tous les souverains à ne pas souffrir que ceux qui se sont montrés fidèles à l'autorité légitime, soient éternellement victimes de la sédition. Nous ne nous arrêtons pas non plus à faire sentir que l'intérêt même du gouvernement français, quel qu'il puisse être, est de faire cesser cette horrible injustice qui réclamera éternellement contre son existence, et d'ouvrir toutes les portes à ceux dont le retour en France seroit pour lui la plus utile des reconnoissances : mais soutenant ici une thèse plus générale, nous disons que l'intérêt de tous les propriétaires du monde, les droits communs et réciproques de toutes les nations exigent une opposition universelle à ce qu'une violation éclatante du droit de propriété passe en force de loi dans une consti-

tution quelconque (1) ; à ce qu'un peuple fonde sa puissance sur des confiscations arbitraires ; à ce qu'un des co-États de la république européenne hypothèque sa finance sur le vol (2).

Qu'on n'objecte pas que chaque souveraineté peut ordonner et faire ce qu'elle juge à propos dans l'étendue de sa domination, sans qu'aucune autre ait droit d'y mettre obstacle. Car, 1°. c'est excéder les bornes de sa domination, que de l'étendre à ceux qui, à l'époque du changement de constitution, ont mieux aimé sortir que d'y concourir (3). 2°. Le principe de l'objection n'est vrai qu'autant que le droit général des nations n'est pas blessé par le fait d'une d'elles ; car la loi générale de ne pas nuire à autrui est aussi obligatoire de nation à nation, que de particulier à particulier ; et l'envahissement injuste, sanctionné comme loi dans le code constitutionnel d'un grand empire, est une atteinte mortelle au droit public, une rupture du lien qui unit tous les peuples, une contravention *à la constitution du monde entier*. En tel cas, dit le judicieux voyageur dont nous avons cité la correspondance, *l'égoïsme des nations est un crime, et il s'attire rapidement sa punition*.

3°. Perplexité sur les Finances. — S'il y a dans tous les pays un rapport nécessaire entre la fortune publique et les fortunes particulières, qui pourroit en France être tranquille sur la sienne, en considérant

(1) Voy. l'article 373 de la Constitution de 1795.

(2) Phrase de la Correspondance d'un Voyageur avec un Ministre à Turin, en 1792.

(1) Rousseau lui-même en convient, et la Constitution Américaine, qu'on a prétendu imiter, en contient la disposition expresse.

le délabrement effroyable des finances, l'entière destruction du revenu public, l'énormité inouie des dépenses, le désordre toujours croissant de l'administration, et le desséchement total des sources de l'État? Nul commerce, nulle industrie, nulle exportation des productions, nul crédit, nulle circulation de numéraire, et une masse de papier si monstrueuse, si décriée, si funeste dans son influence sur le prix des denrées, qu'il n'y a personne qui n'en prévoie l'écroulement. Que devenir; sur quoi comptsr; à quoi s'attendre dans une pareille situation? On se le demande avec angoisse, et il n'y a pas un capitaliste Français qui ne soit dans la plus cruelle perplexité.

Qu'au milieu de cette déroute générale d'idées et d'espérances, il apparoisse un plan de gouvernement qui présente quelqu'issue raisonnable, qui fasse luire quelqu'espoir du rétablissement d'une finance réelle et régulière, y a-t-il aucun doute qu'il ne soit accueilli avec empressement, et qu'il n'ait l'approbation de la majorité? Il obtiendra l'unanimité des suffrages, s'il remplit quatre conditions que la France desire, et que toute l'Europe doit desirer pour elle et avec elle, savoir:

De rassurer contre la banqueroute;
De borner le pouvoir d'imposer;
De faire reparoître le numéraire en espèces;
De régler l'ordre économique des dépenses.

Or, tout cela est juste et possible.

Rassurer contre la Banqueroute, c'est assurer que le gouvernement légitime tiendra tous les engagemens contractés légitimement, et n'annullera aucun de ceux qui reposent sur la foi publique. Dans ce sens, annoncer qu'il n'y aura point de banqueroute,

est sagesse ; la croire nécessaire, est ignorance ; la supposer avantageuse, est illusion ; compter pour rien la multitude de malheureux qui en souffriroient, seroit barbarie ; l'entreprendre, seroit témérité. Si c'étoit ici le lieu de démontrer chacune de ces propositions, nous nous en chargerions sans peine (1), et cependant

(1) Notez que, dans tout ce que nous disons ici contre la banqueroute, nous laissons à part ce qui concerne les assignats, qu'on ne peut pas confondre avec les anciens engagemens de l'État. Ce n'est pas déroger à nos principes, que de n'en point faire l'application à tout ce qui est hors de toute règle, et nous croyons que ce qui est à faire à l'égard des assignats, est mesure d'équité plutôt que devoir de justice. Certainement, quand dans le cours d'une seule année, on aura émis de ce papier-monnoie une quantité équivalente à douze fois le total de ce qu'il y avoit ordinairement de numéraire en circulation, et que l'extravagante dénomination de 30 milliards n'en représentera que le centième au plus en valeur réelle, suivant le cours du change, il ne peut tomber sous le sens, que le gouvernement qui doit succéder à l'interrègne anarchique, soit tenu de donner à cette dénomination la réalité qui ne lui a jamais appartenu, ni qu'il doive prendre pour engagement légitime, une hypothèque fondée sur le brigandage, à laquelle le discrédit même des effets qui en sont revêtus, prouve qu'on n'a point ajouté foi. Mais est-il nécessaire de prononcer sur leur existence bâtarde ? Ne peut-on pas les abandonner à leur cours naturel, les laisser subir le sort que le sceau de réprobation, qu'ils ont reçu en naissant, a dû faire prévoir ; et, sans leur attribuer une valeur qu'ils n'ont ni ne peuvent avoir, ne pas leur ôter celle à laquelle ils se seront réduits d'eux-mêmes ? — Ce peu de mots fait assez voir qu'entre ce que nous mettons en principe par rapport à la banqueroute, et ce que nous avons dit ci-dessus comme conjecture sur la chûte des assignats, il n'y a aucune contradiction.

rien de plus commun que d'entendre affirmer, non-seulement que la banqueroute de la France est inévitable, mais même que par elle le désastre de ses finances sera réparé. Ce n'est pas d'aujourd'hui, ni seulement pour le cas extraordinaire où se trouve la nation française que les raisonneurs, qui conseillent hardiment ce qu'ils ne sont pas chargés d'effectuer, ont proposé ce beau secret de restaurer tout, en manquant à tout, et qu'ils ont persuadé tous ceux qui n'ont jamais pris la peine d'examiner à quel point la banqueroute d'un État, et d'un grand État sur-tout, est inique dans son principe, dangereuse dans son exécution, pernicieuse dans ses effets.

Ils vous disent: loin d'anéantir le crédit, la banqueroute le fait revivre, parce que la libération du passé est la sûreté de l'avenir, et que qui ne doit plus ce qu'il devoit, a moyen de payer ce qu'il emprunte. —Vain et abominable sophisme, démenti, quoiqu'on en puisse dire, par l'expérience, et qui tendroit à faire croire qu'on peut accréditer ses engagemens en les violant! Si cela étoit, pourquoi tous les corps politiques dont les finances seroient dérangées, n'useroient-elles pas de la même recette? N'y ont-ils pas tous le même droit? Et ce principe une fois admis, où en seroit la foi publique? Mais fût-il vrai que de petits États, dont les moyens, comme les besoins, sont concentrés au-dedans de leurs limites, pourroient suppléer à l'impuissance par l'infidélité et s'enrichir en se déshonorant, il n'en seroit pas de même des grands empires pour qui le crédit vaut mieux que l'or; à qui la considération politique est aussi nécessaire que précieuse; qui ne peuvent sans grand détriment renoncer à l'utilité des relations extérieures, et dont les vastes

branches aspirent et pompent du dehors, par un immense feuillage, leur substance nutritive.

Aussi, ne verra-t-on jamais l'Angleterre se priver des ressources inappréciables de son crédit. Elle sait trop bien ce que la foi vaut à sa banque, et ce que sa banque lui vaut, pour n'avoir pas le mot *banqueroute* en horreur : reste à savoir si cette sage horreur lui fera faire tout ce qu'elle peut et tout ce qu'elle doit pour que le gouvernement de ses voisins ne soit pas de nature à en affronter les conséquences et à bouleverser ce qu'un petit écrit d'un grand sens appelle *la finance de l'Europe*, *la banque universelle*, *le crédit réciproque de la République des nations* (1).

Borner le pouvoir d'imposer est aussi un point capital de tout plan de gouvernement, qu'on voudra rendre conforme au vœu de la France et aux principes généraux de la civilisation. Comme il est juste et nécessaire que le peuple contribue aux dépenses qu'exige sa sûreté, il l'est également qu'il soit mis à l'abri du danger de voir sa contribution s'accroître indéfiniment et au-dessus de la mesure du besoin. Le vrai moyen d'y pourvoir et de prévenir tout excès dans les charges publiques, c'est de maintenir la maxime fondamentale, qu'*aucun impôt ne peut être établi ni prorogé sans le consentement de la nation ;* maxime constamment réclamée en France par les États-Généraux ; maxime que l'infortuné Louis XVI avoit reconnue expressément, même avant la tenue de la dernière assemblée, et lorsqu'il étoit encore parfaitement libre ; maxime qui, bien entendue et bien réglée, ne gêne en rien les opérations d'un sage gouvernement ; maxime enfin

(1) Voyez la Correspondance d'un Voyageur déjà citée.

qu'aucun de ceux qui ont écrit récemment pour le soutien des droits du Roi, n'auroit dû paroître révoquer en doute, étant de premier intérêt comme de premier devoir pour quiconque voudra régner en France, de rendre publiquement hommage à cette vérité.

Rien ne touche plus le peuple que l'objet des impositions. C'est donc sur ce point qu'il importe le plus de l'éclairer et de le tranquilliser.

Pour l'éclairer, il faut lui faire sentir, d'une manière palpable, comme on le peut aisément, que ceux qui promettoient de le libérer, l'ont écrasé; que la révolution, loin de l'avoir soulagé, l'a accablé de fardeaux jusqu'alors inconnus; que si elle l'a déchargé de plusieurs droits, elle l'a en même tems privé de tous ses moyens de subsister; qu'elle a dévoré jusqu'aux racines de ses ressources soit naturelles soit industrielles; que depuis qu'on l'a fait souverain, il est devenu plus misérable; qu'il a plus de peine à gagner sa vie, et moins d'argent; plus de travaux exigés, et moins de travaux utiles; qu'il paie plus chèrement sa nourriture, et est moins sûr de n'en pas manquer; que les réquisitions en nature, et toutes les prestations personnelles auxquelles il est continuellement exposé, lui sont bien plus onéreuses que les impôts précédens; enfin que cette démocratie dont on lui a tant vanté les avantages, ne lui a produit en réalité que le déluge des maux de l'anarchie.

Pour le tranquilliser, il faut, en comparant les sûretés que lui offrira le plan qu'il s'agit de lui proposer, avec celles dont on l'a leurré jusqu'à présent, lui montrer clairement que cette préservation de surcharge, qu'il n'a pu trouver sous les fantômes de gouvernemens dont on lui a fait subir la vicissitude, sera rendue in-

violable par une constitution fixe qui proscrira l'arbitraire, et suivant laquelle l'autorité active, investie de toute la force nécessaire pour régir un grand empire, sera en même tems modérée et limitée par des loix permanentes, dont le dépôt sera surveillé par la nation représentée comme elle doit l'être, c'est-à-dire, autant que la conservation de ses droits exige qu'elle le soit.

Il ne sera pas difficile de faire reconnoître que la nation française ne pourra jamais être heureuse et tranquille, si elle ne réduit pas à cette surveillance l'absurde prétention de se gouverner elle-même; et que donner à ses représentans législateurs une étendue de pouvoir illimitée, en même tems qu'une continuité de fonctions que n'exige pas leur objet, c'est leur conférer une force oppressive quand ils ne devroient avoir qu'une force conservatrice, c'est multiplier les chaînes en multipliant les despotes. D'un côté, quel contrepoids la nouvelle constitution a-t-elle établi pour balancer et tempérer le pouvoir absolu confié aux 750 tyrans populaires qui composent l'unité du corps législatif? D'un autre côté, comment trouveroient-ils à s'occuper, s'ils se renfermoient dans l'objet de leur institution qui ne les appelle qu'à être faiseurs de loix? Étrange rêverie de s'être figuré que pour le bonheur d'un état, il lui falloit une manufacture législative, travaillant sans relâche, et que cette stabilité des loix, qui est le fondement de la tranquillité publique, et la pierre de touche de tout bon gouvernement, pourroit s'allier avec la profession de 750 ouvriers souverains, sans cesse occupés à remanier les loix anciennes ou à en fabriquer de nouvelles!

En ne s'arrêtant qu'aux loix bursales, de quels traits de lumière on peut frapper les yeux de la nation fran-

çaise, en lui faisant voir dans un miroir désanchanteur l'exorbitance d'autorité pour imposer, qu'elle a donnée au corps législatif (1), et l'effrayant usage qu'il en a déjà fait.

Dans le droit, le corps législatif peut, aux termes de la convention, *créer tel genre de contributions qu'il croira nécessaires*, les renouveller à son gré, en régler le montant, le mode et la répartition, sans que qui que ce soit ait le mot à dire (2).

Dans le fait, il vient de décréter la plus terrible des contributions, sous le titre d'un *emprunt forcé*, évalué 600 millions, à payer dans l'espace de six semaines, en espèces métalliques, assignats réduits, ou grains, par un quart de citoyens, qui sera pris sur les plus imposés ou les plus imposables, lesquels après avoir été désignés par les administrations, seront rangés en différentes classes et taxés plus ou moins, suivant la volonté du corps législatif. Fut-il jamais un impôt plus excessif, que celui qui, à lui seul, surpasse infiniment

---

(1) On ne peut pas objecter l'exemple du parlement d'Angleterre. Il ne ressemble en rien au corps législatif de France; il n'a pas comme lui une autorité despotique, étant composé de trois pouvoirs qui se contrebalancent. La chambre des communes n'est pas comme lui uniquement *intitled* à faire des loix; et si elle a comme lui le droit de mettre des impôts, elle n'en a pas comme lui un exercice arbitraire, puisqu'elle n'impose qu'avec le consentement du Roi, de la chambre des Pairs, de tous les grands propriétaires du royaume qui sont dans les deux chambres; outre qu'elle reçoit les représentations du peuple, qui en France ne peuvent se faire entendre, les pétitions collectives y étant défendues par l'art. 364 de la constitution.

(2) Art. 302 et 303 de la Constitution.

la

la masse de tous les impôts, de toutes les taxes, de tous les droits quelconques qui se levoient annuellement en France ?

En fut-il jamais de plus inique et de plus illégal, que celui qui assujettit un quart seulement des citoyens à une contribution destinée aux besoins de l'État entier ; tandis que la loi constitutionnelle exige que *les contributions de toute nature soient réparties entre tous les contribuables* (1) ?

En fut-il jamais de plus tortionnaire que celui qui prescrit de fournir une somme énorme en numéraire, quand il n'y a plus de numéraire en circulation ; et qui ne donne pour la payer que le court espace de six semaines, avec punition contre quiconque n'y satisfera pas dans cet étranglement de tems, sans exemple ?

En fut-il jamais de plus contradictoire avec lui-même, et de plus connivent aux vexations de l'agiotage, que celui qui admet concurremment avec les espèces d'or et d'argent, un papier-monnoie décrié, et le reçoit pour le 100me. de sa valeur nominale, tandis qu'au cours du change on peut l'avoir pour le 200me ?

Enfin, en fut-il jamais de plus arbitraire dans sa répartition, et de plus susceptible d'abus dans sa perception, que celui qui porte vaguement sur le quart d'un nombre inconnu de citoyens (2), qui laisse au choix

(1) Constit. art. 306.

(2) Le directoire avoit proposé de fixer le montant de l'impôt à 600 millions, et le nombre des contribuables à un million ; mais le décret du corps législatif n'a rien fixé : comme on présume qu'il y a quatre millions d'hommes ayant le titre de citoyen, le quart feroit un million ; mais ce n'est qu'une conjecture.

des administrateurs la composition de ce quart indéterminé, et dont le produit est extensible à volonté, par ceux qui régleront les classes graduées et fixeront les taxes respectives, puisqu'ils seront les maîtres d'amplifier ou de restreindre comme ils voudront, et le nombre des prêteurs forcés, et la mesure de leur cotisation, sans qu'il y ait aucune possibilité de l'empêcher ni même de l'appercevoir ?

Quels cris n'auroit pas excités une pareille exaction, quand la monarchie subsistoit, si un ministre des finances avoit eu l'impudence de la proposer, et le pouvoir d'en faire adopter le projet !

Malheureuse nation, dont on se joue si indignement, n'ouvrirez-vous jamais les yeux? On vous a fait accroire que vous étiez sous un joug de fer, lorsque vous étiez gouvernée par le Roi le plus humain et l'administration la plus douce. On vous a exaspérée par des déclamations outrées sur le poids des contributions, au moment même qu'on venoit de le diminuer par la suppression d'un vingtième, et de plusieurs droits onéreux. On vous a inculpé qu'on vous imposoit arbitrairement et sans bornes, tandis qu'il étoit notoire que la nécessité du consentement des pays d'États, et de l'enregistrement des douze parlemens du royaume ayant le droit de remontrances réitérées, étoit un frein à la levée des impôts, qu'elle en rendoit la faculté circonspecte autant que pénible, et que plus d'un délai suspensif excluoit tout danger de précipitation. Aujourd'hui qu'il n'y a plus ni frein au pouvoir *de créer des contributions de toute nature*, ni règle pour les répartir, ni organes pour remontrer en votre faveur, ni moyen quelconque d'arrêter les brusqueries d'exécution ; aujourd'hui qu'esclaves passifs

d'un corps formé aux deux tiers par la violence, vous le voyez déterminer en un clin-d'œil, et forcer en six semaines une levée énormissime sur qui il lui plait, en taxant chacun comme il lui plait, pouvant étendre le recouvrement autant qu'il lui plait, pouvant même, s'il lui plait, s'en approprier une partie à la faveur des ténèbres, dont toute l'opération est enveloppée, vous le souffrirez, vous mordrez vos fers, vous étoufferez vos gémissemens! Mais reconnoissez du moins l'état où vous êtes réduit; lisez dans ce que vous éprouvez, ce que vous avez à craindre, et dites, dites, peuple aveugle, si vous avez gagné au change, s'il falloit vous couvrir de tant de crimes pour arriver au point où vous êtes..... Ah! sans doute vous aspirez à un autre ordre des choses; et si l'on vous montroit un gouvernement qui par un système régulier de finances, vous préservât des maux de l'arbitraire, vous vous lèveriez tout entier pour l'embrasser.

Il faudroit encore FAIRE REPARAITRE LE NUMÉRAIRE mis en fuite par le papier-monnoie forcé : car tant qu'il y aura des assignats et le pouvoir illimité d'en faire, il y aura oppression. Le règne des uns a produit le règne de l'autre; ce sont deux corrélatifs, et ils ne finiront qu'en même tems. Il est également vrai que les assignats ont fait et font encore la guerre à l'Europe; qu'ils sont les ennemis de l'ordre social; et que le retour du repos public exige l'expulsion de *cette finance frauduleuse et inépuisable* (1) qui est un abîme sans fond : or, elle ne peut être chassée que par une FINANCE RÉELLE, et une finance

(1) Expression de la Correspondance d'un Voyageur.

réelle ne peut être établie que par un bon gouvernement. L'argent attire l'argent. Dans ce mot est le secret de faire revivre la circulation des espèces. Pour faire revivre l'argent qui est sorti, il faut ressusciter le commerce : pour faire reparoître l'argent qui est enfoui, il faut rappeller la confiance. Or, il n'y a qu'un sage et légitime gouvernement qui puisse révivifier et le commerce et la confiance : donc cet objet, comme tous les autres, le fait desirer en France, et doit le faire desirer pour la France.

Enfin, pour compléter le rétablissement des finances, il faudra ASSURER L'ORDRE ÉCONOMIQUE DANS LES FINANCES. C'est un principe si rebattu, quoique si souvent mal-entendu, que nous craindrions de lasser la patience de nos lecteurs en y insistant. Mais pour qu'ils voient que sur cela aussi, le vœu de la nation entraîne le vœu d'avoir un autre gouvernement, nous les prions de prendre dans les calculs, que cite l'ouvrage périodique de M. Peltier (1) l'idée qu'on doit avoir en France de l'excès des dépenses qu'occasionne la nouvelle administration. Elles sont incroyables, et tout ce qu'on a dit avec tant d'exagération, des profusions de la cour de France et même des prétendues dilapidations de ses ministres, n'est rien en comparaison. Certainement il ne sera pas difficile de présenter à la nation un plan plus économique.

4°. SENTIMENT RELIGIEUX. — Oui certainement il vit encore au fond des cœurs Français, ce sentiment que la nature y a placé, que la raison y a fortifié, que l'habitude y a enraciné. Ce sentiment.

(1) Voyez le n°. 14 de l'ouvrage périodique intitulé PARIS, année 1795.

protecteur de la sûreté publique, et consolateur de la foiblesse humaine, n'a pu être anéanti ni par cinq années de troubles, ni par les attentats qui ont renversé les objets de sa vénération, ni par les efforts systématiques d'une secte, impie par intérêt plutôt que par opinion ; qui ne veut pas de culte parce qu'elle ne veut pas de religion ; qui ne veut pas de religion, parce qu'elle ne veut point de morale ; qui ne veut ni culte, ni religion, ni morale, parce qu'elle ne veut rien de ce qui contrarie son envie de dominer, et que résolue de tout détruire pour s'élever sur toutes les ruines, il falloit bien qu'elle s'appliquât à briser les liens sacrés qui retiennent les peuples dans leur devoir. Le meilleur moyen de combattre leur athéisme simulé, c'est de démasquer leurs motifs ; pour rendre la séduction impuissante, il faut décréditer les séducteurs ; il faut que la nation connoisse quels intérêts elle a servis en abandonnant les monumens, les rites et les ministres de sa religion.

Comment est-on parvenu à l'y déterminer ? Comment a-t-on pu, sans mettre le peuple en fureur ; culbuter ses autels, fermer ses temples, martyriser ses pasteurs, fronder la croyance dans laquelle il avoit été élevé, lui interdire ses exercices ordinaires de piété, en un mot, fouler aux pieds tout ce qu'il étoit accoutumé de respecter ? Ce sera toujours un phénomène inconcevable. Mais si quelque chose peut l'expliquer en partie, c'est l'adresse qu'on a eue et qu'on avoit depuis long-tems, de déguiser l'incrédulité sous les dehors de la saine raison et de l'humanité, en paroissant n'attaquer que les absurdités de la superstition et les cruautés de l'intolérance.

On n'a point dit, cessez d'être Chrétiens ; mais on

a dit, devenez frères, rentrez dans le droit de la liberté de conscience, et ne soyez plus dupe de votre crédulité. Pour détacher de la divine doctrine, on a affecté de la confondre avec des traditions fabuleuses. Pour dégrader les cérémonies les plus augustes, on a tourné en ridicules des pratiques étrangères à l'essence du culte. Pour rendre le clergé odieux, on n'a parlé que de son luxe, que de ses envahissemens, que du préjudice général résultant de ses privilèges, que du soulagement qu'éprouveroit la nation en appliquant à ses besoins les biens dont il s'étoit emparé.

C'est par de tels artifices que les novateurs ont fasciné la multitude au point de lui faire supporter des démonstrations solemnelles d'idolâtrie (1). On les seconderoit si l'on paroissoit contredire les maximes dont ils ont abusé : on les déconcertera si au contraire on se montre aussi éloigné qu'eux-mêmes, de penser qu'une religion qui ordonne d'adorer Dieu en esprit et en vérité, consiste dans des simulâcres ; qu'une religion qui ne prêche que douceur et amour du prochain, prescrive à ceux qui la professent, de persécuter ceux qui ne la professent pas ; qu'une religion qui recommande l'esprit de pauvreté et d'humilité, doive avoir des ministres riches et ambitieux.

Mais en même tems il faut fixer et rendre inviolables les grands principes sur lesquels un bon gouvernement ne doit pas souffrir qu'il y ait schisme et dissension publique. Plus ils seront épurés, et plus

(1) On a vu, sans en être assez frappé, la convention allant et emmenant le peuple aux pieds de la déesse de la raison, représentée par une comédienne, la faire porter en procession dans les rues, et lui ériger un autel dans le premier des temples de la capitale.

ils seront révérés. Plus ils seront liés aux bases de la société, et plus ils seront inébranlables. Plus ils seront restreints en nombre, et plus ils seront étendus en conviction. L'existence d'un Être suprême qui gouverne le monde, la distinction du bien et du mal, qui est de sentiment intime, l'immortalité de l'ame, et le dogme si utile des récompenses et des peines dans une autre vie, conséquence nécessaire des deux premières vérités; ce sont-là des principes immuables à l'égard desquels la loi peut exiger que la profession publique de tous les citoyens soit une, soit la même; puisque ce sont des principes gravés dans tous les cœurs, que la raison les prescrit à tous les hommes, et qu'ils sont d'une telle importance pour le maintien de l'ordre social, que *s'ils n'étoient pas réels, il faudroit les inventer.*

Peut-être n'appartient-il pas à la police civile d'entrer plus avant dans les dogmes de la religion; mais elle doit en outre s'occuper du culte extérieur. Les hommes, en général, ont besoin d'images sensibles; il faut des symboles, des rites visibles, pour les attacher à leurs devoirs spirituels; et les sentimens d'adoration, de reconnoissance et de soumission qu'ils doivent à l'Éternel, ne feroient pas sur leur ame une impression vive et durable, s'ils n'étoient pas excités, entretenus et mutuellement communiqués par des signes extérieurs. La nécessité d'une religion entraîne donc la nécessité d'un culte. Les peuples les plus sauvages en ont un. En tolérer plusieurs, ne répugne pas à la sagesse d'une Constitution, ni au bonheur d'un État: il y en a plus d'un exemple; mais n'en adopter aucun, n'en favoriser aucun, les voir tous avec une égale indifférence,

c'est une déraison qui étoit réservée aux auteurs de la nouvelle Constitution Française. Ils y ont déclaré que la dépense d'aucun culte ne peut être l'objet d'une contribution ordonnée ; par conséquent plus de temples : car qui voudroit les bâtir à ses frais particuliers ? Ils ont ajouté que *la République ne salarie aucun culte* (1), par conséquent plus de Ministres ; car de quoi vivroient-ils ?

Cette insouciance sur le culte, énoncée d'une manière qui dénote le mépris de l'objet, par le choix même de l'expression, ne manifeste-t-elle pas l'intention, sur-tout si on la rapproche de l'affectation très-marquée de n'avoir pas dit un seul mot de la religion dans le chapitre intitulé : *des devoirs de l'homme ?* Mais quand il ne seroit pas évident que le but est d'abolir en France tout principe religieux, ce seroit au moins une grande impéritie en politique, que de rejetter ainsi toute idée de culte national, c'est-à-dire, d'un culte qui soit prédominant sans violence, le gouvernement prenant soin de pourvoir aux frais qu'il exige. N'est-il pas sensible que la multiplicité des cultes, avec égalité dans leur concours, doit être spécialement au milieu d'une grande population, une source de dissensions et de partis opposés, tandis qu'au contraire un culte uniforme et rendu tel, non par la loi, mais en conséquence du vœu de l'État, est un lien de société qui réunit tous les citoyens au pied des autels, qui excite à la

(1) Voyez l'art. 354 de la Constitution. Il est calqué d'après une loi de quelques États de l'Amérique, et n'en vaut pas mieux, outre qu'on ne peut conclure du petit au grand, ni des Quakers aux Français.

fraternité et qui contribue à la civilisation? Ne voit-on pas aussi que quand tous les cultes sont au pair, et qu'il n'en est point à qui l'État accorde quelque faveur, aucun ne peut se concilier le respect public, aucun ne rend la religion à qui il appartient, assez efficace pour qu'elle puisse servir de frein aux passions humaines, et d'appui à l'autorité légitime?

Un gouvernement bien combiné ne laissera perdre aucun de ces avantages; il saura, sans gêner la liberté de conscience, incliner les volontés vers une saine morale, et sans proscrire aucun culte, procurer une juste prééminence à celui qui pourra s'appeller le culte de la Nation. Il lui donnera des temples, peu, mais vastes; sans luxe mondain, sans éclat de richesses, sans foule d'ornemens; mais d'une architecture noble, d'une décoration pure, d'une simplicité majestueuse, qui inspire l'idée de l'Être suprême (1). Il prendra soin de la pompe des cérémonies, qui doit être imposante plutôt que magnifique, et afin qu'elles soient toujours vénérables, toujours éloignées de mêlanges superstitieux qui terniroient une religion toute spirituelle, il fera ce qui *dépendra de lui* pour qu'elles ne soient pas trop multipliées. Loin d'adopter l'inepte supposition, que l'existence et le caractère des pasteurs du peuple ne sont d'aucune conséquence pour l'État, il regardera comme point capital de la législation, de faire ensorte que les Ministres, destinés à instruire les hommes de leurs premiers devoirs, soient éclairés, décens, et uniquement appliqués à leurs augustes fonc-

(1) Il est honteux que les temples du paganisme aient eu ces qualités plus que les nôtres.

tions, ce qui entraîne la nécessité de leur ASSURER de quoi subsister aisément et honorablement, quoique modestement et sans surcharger l'État, leur nombre devant être restreint aux besoins véritables. Enfin, tout ce qui peut contribuer à raffermir l'empire d'une religion dont la charité renferme tous les devoirs (1), tout ce qui doit la séparer des altérations humaines, et la rendre inaccessible aux attaques de l'impiété, ainsi qu'aux irrévérences de la frivolité, tout ce qui peût ramener en France autant de vénération pour le nom de Dieu, qu'en avoit ce Philosophe Anglais, la gloire de son siècle, et qui a le mieux connu les loix de la nature (2), doit entrer dans les sollicitudes d'un gouvernement capable de replonger dans le néant et de livrer à un oubli éternel les informes productions des législateurs modernes.

Par un tel plan, par un tel emploi de ce que nous avons considéré comme le quatrième véhicule de la nation Française, on sera sûr de lui plaire, on achèvera de la déterminer.

---

(1) Charité signifie l'amour de Dieu et l'amour du prochain. C'est aux termes de l'Évangile, *toute la loi et les prophètes*. Il faut donc qu'un nouveau gouvernement rende les Français frères en charité, au-lieu que celui qu'ils ont actuellement les a rendus frères en Barbarie.

(2) *Newton.* Voltaire rapporte que, dans plusieurs conférences qu'il eut en 1726 avec le Dr. Clarke, disciple du grand Newton, il s'apperçut que jamais ce philosophe ne prononçoit le nom de Dieu qu'avec un air de recueillement et de respect très-remarquable; qu'il lui avoua l'impression vive que cela faisoit sur lui, et qu'alors Clarke lui dit qu'il avoit pris de Newton cette coutume, qui doit être en effet celle de tous les hommes.

Nous avons tracé l'apperçu de ce qu'il y auroit à faire pour réunir toutes les volontés en remplissant les différens vœux auxquels elles se rapportent. La nouvelle constitution n'en satisfait aucun. Elle ne procure ni la stabilité du gouvernement, ni la garantie des propriétés, ni l'ordre des finances, ni le retour de la religion. Elle n'a pour elle que la violence; elle ne peut se soutenir que par elle; l'oppression du terrorisme reviendra; les oppresseurs seront immolés; l'édifice constitutionnel périra avec ses architectes, et la nation se trouvera dans le cas de délibérer de nouveau sur le choix d'un gouvernement.

Ce moment n'est peut-être pas fort éloigné. Il arrivera, pour le plus tard, à l'expiration du période qui doit ramener dans neuf mois les assemblées primaires; mais une crise peut l'accélérer. Ce sera l'époque décisive; et pour qu'elle ne soit pas perdue comme l'a été la dernière, il faudroit que les puissances coalisées, et particulièrement l'Angleterre, prissent soin de faire connoître solemnellement l'objet final de la guerre, soin trop négligé jusqu'à présent, et faute duquel les attaques étrangères n'ont produit qu'union de tous les partis, et résistance opiniâtre du patriotisme.

Ne seroit-ce pas le cas de faire paroître alors une proclamation, où l'on diroit aux Français : « On vous a » trompés sur les motifs qui nous ont mis les armes à la » main. Nous ne prétendons ni envahir, ni démembrer » vos États : nous ne voulons que faire cesser le règne » de vos oppresseurs qui sont en même tems les oppres- » seurs de tout l'ordre social, et les perturbateurs du » repos de l'Europe. Après s'être déclarés ouvertement » les ennemis de toute religion, de toute monarchie, » de toute distinction patrimoniale, de toute pro-

» priété, ils ont pris une marche plus couverte, moins
» révoltante ; mais qui, partant toujours des mêmes
» points, n'en est que plus insidieuse et plus mena-
» çante. Comment les nations qui vous environnent
» pourroient-elles être en sécurité, aussi long-tems
» qu'elles verront à votre tête, et disposant de toutes
» vos forces, les mêmes hommes qui ci-devant prê-
» choient par-tout l'assassinat des rois, les mêmes qui
» employoient vos trésors à susciter des révoltes dans
» tous les pays, qui achetoient des séditions, et qui
» avoient une légion de propagandistes pour répandre
» leur turbulente doctrine dans tout l'univers! Ils ne
» font plus aujourd'hui profession publique des mêmes
» attentats ; mais quel garant avons-nous qu'ils ne con-
» tinueront pas sous main et par menées secrettes, ce
» qu'ils faisoient auparavant sans voile et sans pudeur ?
» Considérez vous-même ce qu'ont été à votre égard les
» effets de leur système, et jugez s'il est possible d'en
» souffrir le triomphe, et s'il y eut jamais une guerre
» plus nécessaire que celle qui a pour objet de préser-
» ver les nations d'un danger public. Jusqu'à quel ex-
» cès ne vous ont-ils pas sacrifiés à leurs vues ? Ils ont
» répandu des torrens de votre sang, et dépeuplé vos
» campagnes ; ils ont englouti vos richesses et leur ont
» substitué un vain papier multiplié à outrance, et qui
» se réduit à rien ; ils ont ruiné votre commerce, votre
» marine, vos manufactures ; détruit vos bestiaux,
» épuisé vos approvisionnemens, élevé toutes les den-
» rées à un prix excessif ; et toujours vous berçant de
» l'espoir d'un bonheur complet, ils vous ont rendus
» plus malheureux que vous ne l'aviez jamais été.
» Qu'ont-ils fait depuis, pour réprimer à tant de maux ?
» Qu'ont-ils fait pour réparer les atteintes portées par

» eux au droit de propriété, au droit de la société, aux
» droits des nations? Eh! que peuvent-ils faire de bien
» quand la discorde règne parmi eux; quand ils ne
» s'occupent que de s'entredétruire; quand les élé-
» mens de leur ébauche de gouvernement sont recon-
» nus incompatibles; quand enfin ils n'ont d'autre res-
» source que de prolonger vos calamités en prolongeant
» la guerre, soutien de leur pouvoir usurpé, et pré-
» texte de leurs exactions tyranniques? Mais pourquoi
» continueriez-vous la guerre? — Pour faire des con-
» quêtes? Vous avez déclaré n'en pas vouloir. — Pour
» défendre vos foyers? Nous ne les attaquons pas.
» — Pour maintenir votre gouvernement? Nous som-
» mes loin de nous opposer à ce que vous en ayez un,
» choisi par vous librement, et que vous regardiez
» vous-même comme permanent; c'est au contraire
» notre unique but, et ce n'est que dans cette attente
» que la paix est suspendue. Comment pourrions-nous
» traiter avec vos gouvernans actuels, lorsque leur ré-
» ponses, leur conduite, et sur-tout leur intérêt person-
» nel ne permettent pas de croire qu'ils le veuillent
» sincèrement? Comment d'ailleurs pourrions-nous
» regarder comme vos représentans légitimes, ceux qui
» au su de toute l'Europe, n'ont continué de l'être
» que par la violence, et contre votre gré? Nous avons
» vu les indignes manœuvres qu'ils ont employées pour
» se perpétuer; nous savons qu'au moment où vous de-
» viez délibérer sur votre constitution, les complices
» du tyran que vous veniez de conduire à l'échaffaud,
» ont employé la force armée pour extorquer vos suf-
» frages, que vos assemblées primaires réduites par la
» terreur, au quart de ce qu'elles devoient être, ont
» été environnées de baïonnettes; que la réclamation

» des sections de Paris n'a produit que le massacre de
» deux mille citoyens ; enfin que la réélection des deux
» tiers de vos prétendus législateurs, s'est faite contre
» votre vœu véritable ; que la constitution qu'ils vous
» ont fait adopter, n'a été, ni n'a pu être examinée,
» discutée, soumise à la moindre réflexion dans vos
» comices entraînés par la précipitation et dominés par
» la crainte ; qu'ainsi vous n'avez aujourd'hui ni repré-
» sentans légitimes, ni constitution de votre choix,
» ni gouvernement susceptible de durée. A présent que
» les vices de cette fausse et supposée production de
» votre volonté se sont manifestés par une épreuve plus
» que suffisante, rassemblez-vous de nouveau, pour
» délibérer avec plus d'ordre, plus de liberté, plus de
» maturité sur le plus grand de vos intérêts. Que les
» quatre millions d'individus qu'on dit avoir parmi
» vous droit au titre de citoyens, se faisant un de-
» voir sacré d'assister à vos assemblées primaires, ré-
» parent ce que le défaut de tems et de liberté a fait
» résoudre par quatre-vingt-seize mille seulement.
» Deux grandes questions se présentent à votre exa-
» men : 1°. entre les diverses formes de gouvernemens,
» est-ce la république ou la monarchique qui con-
» vient le mieux à la France ? 2°. Entre les diverses
» formes de monarchie, quelle est celle qui s'assorti-
» roit le mieux à vos desirs et à votre bonheur ? — Pro-
» curez-vous pour vous éclairer sur l'une et l'autre de
» ces questions, des ouvrages impartiaux ; exigez qu'on
» les laisse parvenir jusqu'à vous ; lisez-les ; pesez les
» raisons pour et contre, délibérez, obtez ; et votre
» choix étant fait, votre résolution effectuée, les ba-
» ses de votre constitution posées et liées avec celle de
» la constitution du monde social, vous aurez alors

» un gouvernement avec qui l'on pourra traiter ; vous » rentrerez dans l'association générale des nations, » vous n'aurez plus d'intérêts contraires à leur intérêt commun ; et toutes s'empresseront de reprendre » avec vous des relations de paix, de concorde, d'amitié ».

Telle pourroit être, ou à-peu-près, la substance de la proclamation, que la conjoncture extraordinaire où se trouve l'Europe semble demander aux puissances belligérantes. Conçue dans cet esprit, mais beaucoup mieux rédigée sans doute, par ceux qui seroient chargés de la faire, placée au moment opportun, précédée d'écrits relatifs aux deux questions à proposer, et accompagnée de tous les accessoires locaux qui peuvent contribuer au succès, en neutralisant les moyens corrupteurs de l'intrigue, elle produiroit, nous ne craignons pas de l'assurer, un effet plus décisif que la victoire même ; elle conduiroit plus directement, plus sûrement, et avec moins de frais à une pacification solide.

Pourquoi ne pas le tenter ? pourquoi un moyen nouveau ne paroîtroit-il pas convenir, ne fût-ce que parce qu'il est nouveau, à une position qui est absolument nouvelle dans l'ordre politique ? Et n'est-ce pas une conséquence naturelle du peu de succès de la marche suivie jusqu'à présent, d'essayer d'en suivre une autre?

Qu'il paroisse bisarre d'exciter l'Angleterre à faire ensorte que sa rivale prenne un meilleur gouvernement, nous ne devrions pas la craindre, après tout ce que nous avons déjà dit pour prouver que son véritable intérêt est inséparable de l'intérêt général, qui, dans cette guerre-ci, étant commun à toutes les souverainetés, touche la sienne plus particulièrement qu'aucune

autre. Mais enfin, il n'y a pas de milieu, il faut ou s'occuper de réorganiser la France, ou se proposer de l'écraser. Elle est hors de la loi des nations ; il faut l'y faire rentrer ou l'effacer de la carte de l'Europe, comme on vient de faire de la Pologne ; il faut ou le rétablissement de l'ordre dans ses états, ou sa ruine entière.

Ce dernier parti, outre qu'il répugne à l'humanité, seroit d'une entreprise dangereuse et d'un succès plus que douteux. Le passé n'autorise pas à continuer de se faire illusion sur l'avenir.

Mais supposons cependant que désormais tout réussisse aux armes des puissances belligérantes ; supposons une suite de triomphes sans échecs ; supposons l'Allemagne entièrement évacuée, les Pays-Bas repris en totalité, la Hollande rendue à elle-même, toutes les colonies conquises, les frontières même de la France entamées, et quelques-unes de ses plus grandes forteresses enlevées, en un mot, tous les avantages qu'on se promet peut-être tout bas, et que la campagne prochaine, étant constamment heureuse à souhait, pourroit procurer ; qu'en résulteroit-il ? que la France seroit réduite à recevoir telles conditions de paix que les puissances victorieuses voudroient lui dicter ; que l'empereur non-seulement rentreroit en possession de ses Pays-Bas, mais qu'en outre quelques-unes des grandes places fortes de la Flandre Française lui seroient cédées pour sa sûreté, et en remplacement de la ligne de défense dont il a plu à Joseph II de le priver ; que l'Angleterre garderoit toutes les Antilles pour *indemnité* de ses frais, ainsi que pour préserver ses propres colonies de contagion, etc. etc. ?

Eh bien encore ! qu'en résulteroit-il ultérieurement ? Que l'Angleterre auroit terminé la guerre glorieusement ;

ment ; qu'elle auroit rendu la paix à l'Europe ; que la France livrée alors à elle-même, et laissée en proie à ses factions, achèveroit de se déchirer de ses propres mains, jusqu'à ce qu'enfin, lasse de son état convulsif, désenivrée par l'excès de misère, et abattue par l'inanition, elle seroit forcée de revenir à l'ancien ordre, de se rejetter dant les bras de la monarchie, de rappeller les princes Bourbons, qui, jusques-là, patienteroient dans quelque coin du monde, subsistans des secours que la charitable Europe voudroit bien accorder à la plus ancienne et la plus auguste de ses maisons souveraines?

Est-ce-là le plan ? est-ce le point de vue définitif sur lequel les puissances belligérantes, remontées en confiance par les succès récens de Clairfayt, fixent aujourd'hui leurs regards ? Nous n'examinerons pas si ce plan seroit bien généreux, bien honnête, bien digne, bien conséquent à tout ce qu'on avoit d'abord annoncé ; sur cela le respect nous ferme la bouche. Nous demandons seulement s'il seroit d'une bonne politique de le vouloir ; s'il seroit possible de l'exécuter ; et si, en dernier résultat, l'exécution même seroit utile. Nos réflexions répondent NON très-décidement sur tous les points.

1°. IL NE SEROIT PAS D'UNE BONNE POLITIQUE DE LE VOULOIR ; car tout démembrement de la France seroit une source intarissable de guerres, et le plus grand intérêt de l'Angleterre est de maintenir la paix en Europe. Les troubles intérieurs de la France seroient un foyer de désordres communicables à toutes les autres nations ; et l'Angleterre, comme la plus voisine, est la plus intéressée à éteindre ce foyer. La destruction même de la France seroit un malheur plutôt qu'un

avantage pour l'Angleterre, non-seulement parce qu'elle romproit tout équilibre entre les puissances coutinentales, et qu'il n'y auroit plus aucune digue à à l'aggrandissement de la maison d'Autriche, mais aussi parce que, privant l'Angleterre du principal débouché de ses manufactures, elle affoibliroit son commerce; et l'énergie de son patriotisme se relâcheroit, dès que ce qui lui sert d'aiguillon et d'aliment, ne subsisteroit plus. Le *Delenda Carthago* étoit une ineptie politique dans la bouche du sévère Caton; pour l'avoir écouté, Rome a d'abord été à deux doigts de sa perte, et a trouvé ensuite dans la chûte de sa rivale le principe de sa propre décadence. Le *Delenda Francia* ne seroit pour l'Angleterre ni plus sage dans le projet, ni moins funeste dans les suites.

2°. Il ne seroit pas possible de l'exécuter. On ne détruit pas, on ne subjugue même pas avec la seule force des armes, une nation de 28 millions d'habitans, qui a toutes ses ressources en elle-même, une nation belliqueuse, et qui combat toute entière pour une cause que chacun de ses habitans croit être la sienne propre. Quelques revers que le sort lui destinât, elle se relèveroit tôt ou tard de ses ruines, et feroit payer chèrement le mal qu'on lui auroit fait en profitant cruellement de ses désordres, plutôt que de l'aider généreusement à en sortir. — D'ailleurs, croit-on facile de prendre de force les boulevards de la Flandre Française, qu'on ne peut pas espérer d'avoir de gré? A-t-on vu jusqu'à présent les Autrichiens réussir à des sièges de villes comparables à celles de Lille et de Douay? — D'un autre côté, une isle aussi vaste et aussi peuplée que l'est St.-Domingue, est-elle prenable par un corps de 18 mille hommes, si la France

et l'Espagne ont le tems d'y porter des troupes, et si l'une a pour elle les nègres armés aujourd'hui en grand nombre, et l'autre, les habitans de la partie qu'elle voudra conserver, si elle ne peut pas la céder ? — Mais quand même les obstacles de tout genre qui s'opposent à ces différentes conquêtes, seroient surmontables, quand les routes pour y arriver seroient entièrement applanies, au moins faudroit-il du tems pour y parvenir ; et ne seroit-on pas arrêté en chemin par les difficultés qu'une longue continuation de la guerre rencontreroit de la part de la nation Anglaise elle-même dans le cas où la France déclareroit qu'elle lui propose la paix, en rendant ses conquêtes, et lui abandonnant même quelques-unes des isles qui ne sont pas de première importance ? Persuaderoit-on alors facilement à la nation Britannique, de continuer une guerre aussi dispendieuse, lorsqu'elle pourroit avoir la paix sans aucune perte pour ses alliés, et avec quelques avantages pour elle-même, ne fût-ce que celui d'avoir mis à bas pour long-tems la marine Française ? C'est à ceux qui tiennent les rênes du gouvernement, à juger si, en admettant ces données, le vœu de l'Angleterre, auquel son Roi, justement chéri, ne fut jamais insensible, seroit de supporter encore plusieurs années, les maux que la guerre fait à son commerce, pour donner la ville de Lille à l'Empereur, ou pour conquérir St.-Domingue, au risque de tout ce qu'a de redoutable le désespoir d'un ennemi puissant.

3°. LA RÉUSSITE MÊME NE SEROIT PAS UTILE DANS SES SUITES ; car elle laisseroit après elle deux dangers qu'aucun avantage ne pouroit compenser :

L'un seroit de perdre ce qu'on a, en voulant prendre plus qu'on ne peut garder. A-t-on oublié qu'il

s'élève au continent de l'Amérique, une puissance à qui la nature semble avoir dévolu le domaine des isles qui lui sont adjacentes? Croit-on que quand l'Angleterre se sera désassociée des autres nations européennes cointéressées aujourd'hui à la défense de ces isles contre l'invasion dont elles sont toutes pareillement menacées, elle pourra seule, avec des troupes transportées de 1,500 lieues, par conséquent peu nombreuses, et d'ailleurs non-acclimatées, résister toujours à des forces facilement transférables à une petite distance, supérieures en nombre, et originaires du même hémisphère? c'est une question que nous déférons encore à la sagesse d'une administration éclairée.

L'autre danger, sur lequel il est permis de revenir sans cesse, si sans cesse on semble le perdre de vue, seroit de rester exposé à voir la guerre se renouveller aussi souvent que la faction dominante en France en auroit besoin, et d'avoir continuellement à craindre ses attaques morales, c'est-à-dire, la contagion de ses systêmes. Quels que soient les succès militaires, s'ils n'aboutissent qu'à faire périr autant de monde que les campagnes précédentes en ont moissonné, les opinions ne seront pas changées, l'ordre social ne sera pas préservé, la révolution, comme l'a dit un écrivain très-énergique (1), *restera debout au milieu d'un bain de sang*, et tant qu'elle restera de bout, elle menacera le monde entier.

Il n'y auroit donc, à vouloir par force d'armes,

---

(1) Mallet du Pan. C'est un des hommes qui a le mieux prévu les suites et calculé les effets de la révolution. Mais il n'a pas été plus écouté que les autres. Il y a beaucoup de Cassandres et peu de consultés.

réduire la France, la démembrer et ruiner entièrement sa puissance, ni sagesse de politique, ni espoir d'utilité réelle. Nous ne prétendons pas que des victoires et des conquêtes ne serviroient à rien. Elles faciliteroient sans doute les conditions d'un traité convenable, et en augmentant les murmures de la nation, elles donneroient plus d'ouvertures pour l'usage qu'on doit faire de ses dispositions au changement de gouvernement : mais si elles ne conduisoient pas à ce changement ; si, en un mot, la république subsistoit, les plus brillans triomphes ne déracineroient pas le principe des désordtes et ne mettroient pas l'Europe à l'abri d'une combustion générale. On ne l'éviteroit même pas en s'arrêtant pour les conditions de la paix à l'*in statu quo*, avec l'idée que la France, laissée ensuite à elle-même et à ses fureurs intestines, seroit ramenée à la raison par l'excès de ses maux et l'épuisement de ses forces. Oh ! non : elle ne s'épuiseroit pas sans avoir auparavant étendu au loin ses ravages ; elle ne reviendroit pas d'elle-même à la raison ; et quand détrompée, par l'excès des calamités, elle sortiroit des enlacemens de la séduction, elle ne pourroit échapper aux chaînes de l'oppression terrifique. On a raison de compter que les troubles s'augmenteroient au-dedans, lorsque l'intensité des efforts ne se porteroit plus au-dehors ; mais on feroit un bien faux calcul, si l'on croyoit que l'état de troubles en France, dût produire l'état de paix en Europe.

N'avons-nous pas enfin assez débattu toutes les objections possibles ? Nous avons parcouru successivement toutes les hypothèses, nous avons passé en revue tous les plans qu'on peut se proposer, et tout ramène à la nécessité que nous croyons avoir démontrée, de

faire ensorte que la France prenne un autre gouvernement, un gouvernement avec lequel il soit raisonnable, il soit possible, il soit sûr de conclure un traité. Qu'on nous reproche tant qu'on voudra de nous répéter, nous ne saurions le dire trop souvent, ni en trop de manières. Pour finir, résumons en peu de mots les moyens qui nous paroissent conduire à ce but, et souhaitons, en présentant cette conclusion, qu'il n'en soit pas ce que dit Horace :

Video meliora proboque,
Deteriora sequor.

Récapitulation des moyens. Nous avons dit que pour déterminer la nation, il falloit l'éclairer, et que pour l'éclairer il seroit à propos de faire faire par les hommes les plus expérimentés en matière d'état, les mieux instruits des affaires de la France, et les plus indépendans de tout parti, des écrits qui auroient deux objets :

Celui de faire voir, en traitant en général des différentes formes de gouvernement, qu'une monarchie tempérée, est celle qui convient le mieux à un grand empire ;

Et celui de présenter un plan de ce genre de monarchie adaptée particulièrement à la France et analogue à ses dispositions, qu'il est impossible, quoiqu'on en dise, de compter pour rien.

Nous avons considéré successivement les quatre grands ressorts qui semblent mouvoir aujourd'hui toutes les volontés, et nous avons dit que pour les faire servir tous quatre au but desirable, il faudroit :

1°. Tourner le mécontentement actuel de la nation, à l'adoption prochaine d'un gouvernement qui ne fût ni précisément l'ancien, contre lequel elle est trop pré-

venue, ni la constitution de 1792 qu'elle a reconnue impraticable, ni la forme républicaine dont elle ne tardera pas à être entièrement dégoûtée; mais une constitution sagement appropriée à son caractère, ainsi qu'à la situation et à l'étendue de la France, suivant laquelle le chef de l'État auroit assez de pouvoir pour régir une vaste domination, et les loix auroient assez d'empire et de stabilité pour modérer dans tous les cas l'exercice de ce pouvoir.

2°. Calmer les inquiétudes que chacun a sur ses possessions, en cimentant, sur des bases inébranlables, l'inviolabilité du droit de propriété, et réparant les atteintes qu'il a reçues.

3°. Ramener l'ordre dans les finances, et le crédit public dans l'État,

En écartant toute idée de banqueroute,

En bannissant tout arbitraire de l'imposition,

En désobstruant la circulation du numéraire,

En assurant l'économie dans les dépenses.

4°. Révivifier la religion, exiger un respect unanime sur les grands principes de croyance, nécessaires en toute société civile bien ordonnée; pourvoir aux dépenses d'un culte dominant sans être exclusif, et assurer décemment la subsistance des ministres de l'autel.

Nous avons ensuite fait sentir l'utilité et tracé l'esquisse d'une proclamation des puissances belligérantes, qui seroit émise au moment opportun, pour désabuser les Français sur l'objet de la guerre, et les exciter à une nouvelle délibération sur leur gouvernement.

Enfin, nous avons fait entrevoir les moyens accessoires et locaux qu'il sera peut-être nécessaire d'em-

ployer à contrebalancer ceux de l'intrigue factieuse, et qui seroit plutôt économiques que dispendieux. Nous mettons au rang de ces moyens, et même à leur tête, l'annonce de L'AMNISTIE de toutes les erreurs.

C'est dans cet ensemble dirigé par d'habiles mains, et suivi par les agens utiles qu'on pourra se procurer quand on le voudra, que réside, suivant notre opinion, le secret d'introduire en France, sans paroître s'en mêler directement, le changement nécessaire pour le repos public.

Puisse notre foible voix avoir en ce moment des accens persuasifs! Puisse-t-elle attirer un regard des cours sur notre proposition! Puissent ceux qui y ont le plus d'intérêt, s'abstenir de nuire peut-être à l'objet par la critique de l'ouvrage, ou par le mal interprété des intentions! Ce n'est pas l'amour propre qui nous dicte ce vœu; un sentiment plus pur nous inspire. Si l'on veut bien prendre garde au ton, et à tout le contenu de ce petit écrit, entrepris par hasard et fait sans prétention, on doit y reconnoître qu'on s'y est attaché à convaincre, plutôt qu'à plaire à personne; qu'on n'a ni couru l'éloge, ni craint le blâme; ni capté les suffrages, ni fléchi pour éviter les mécontemens. N'est-ce pas là ce qui caractérise l'homme détaché de tout intérêt, de tout préjugé, de tout parti, l'homme qui ne veut plus que le bien général, et qui ne voit plus que la vérité? Si cette disposition a quelquefois fait filtrer un peu d'âpre dans la discussion de ce qu'on a cru devoir combattre, il seroit bien injuste d'en induire qu'on se soit permis de fronder ce qui a droit au respect, ni de manquer à aucun des égards dus. On n'a contredit que dans le

dessein de prouver, et si on l'a fait avec un peu de chaleur, ce n'est que parce qu'il en faut pour faire impression.

Mais au reste, n'importe ce qu'on voudra penser de l'écrivain, pourvu que le fonds de la chose n'en souffre pas. Il ne tient à son idée que parce qu'il croit fermement, que si elle est agréé, perfectionnée et suivie avec toute la mesure qu'elle exige dans l'exécution, il en résultera un tel effet, que bientôt toutes choses reprendront leur assiette naturelle, que la France y trouvera son salut, et les autres nations leur tranquillité.

Alors le sang humain cessera de couler, et toutes les plaies se cicatriseront, tous les droits se raffermiront; alors l'Empereur sera réintégré dans les portions de ses états, qui sont encore hors de ses mains, et tout l'empire retrouvera ses anciennes limites; alors, depuis les riches défrichemens de la Hollande, jusqu'aux riantes contrées de l'Italie, l'ordre des anciennes possessions sera rétabli; alors l'empressement qu'a eu le Roi de Prusse à faire sa paix, sera justifié par l'utilité dont aura été l'influence que cette paix lui a procurée; alors, les descendans de la tige la plus illustre, après avoir convaincu la nation sur laquelle elle a régné pendant tant de siècles, qu'ils n'estiment de leurs droits que celui de faire son bonheur, seront rappellés par un vœu général au trône de leurs augustes ancêtres, et l'Espagne sera consolée de la douloureuse nécessité où elle s'est vu de les abandonner; alors disparoîtront les haines de parti, et les émigrés cesseront d'être, par une injuste spoliation, victimes de leur courageuse fidélité; alors enfin l'Angleterre trouvera dans la pacification générale une

nouvelle source de prospérité, prix mérité des soins généreux qu'elle aura donnés au maintien de l'ordre social; et l'Impératrice de Russie jouira de l'accomplissement des vues que son coup-d'œil pénétrant avoit saisies dès les premières secousses de la grande commotion.

Ne seroit-ce-là qu'un beau songe! Hélas! nous le craignons: mais dans l'état où nous sommes, pouvons-nous faire plus que des songes? Ceux-ci du moins présentent des images douces, une perspective satisfaisante, un ciel calme et serein. Ils reposent l'imagination, ils versent quelques gouttes de baume dans le cœur, ils ne sont ni obscurcis par les sombres couleurs de l'animosité; ni troublés par les cris aigus du démon de la vengeance; ils doivent plaire à tous les amis de la concorde et de l'humanité. Au-lieu que les autres rêves, qui ne placent le soulagement qu'au bout d'une chaîne de maux interminables, ne montrent à l'œil épouvanté, que monceaux de ruines, que serpens de discordes, que poignards de fureur vengeresse, que spectres de famine, qu'embrâsemens inextinguibles de guerre, que choc de partis acharnés, que monstrueux effets d'un désespoir aveugle.

Monstrum horrendum, immane, ingens, cui lumen ademptum.

Assez et trop long-tems ces horribles phantômes ont fatigué nos tristes regards. Portons-les sur un avenir moins effrayant: espérons même qu'il deviendra assez favorable pour dédommager des souffrances du passé. Eh! pourquoi se refuser à l'idée que du fond même de l'abîme où la France s'est précipitée, elle peut, lorsqu'elle s'en relèvera, faire sortir des réformes avantageuses, de nouveaux ressorts

d'encouragement pour toutes les classes de citoyens, des germes d'amélioration générale ; pourquoi ne pas se plaire à croire que tous les genres de calamités étant épuisés, tous les genres de restauration vont être possibles ? Si le fleau de la révolution a détruit tout ce qu'il y avoit de bon, n'a-t-il pas détruit aussi tout ce qu'il y avoit d'obstacles à la perfection ? En rasant l'édifice dans la totalité, n'a-t-il pas du moins procuré la facilité d'en construire un plus régulier ? Et quelques funestes qu'aient été ses effets sur le moral de la Nation, celui d'avoir redonné de la trempe à des caractères trop amollis, ne peut-il pas être rendu utile ?

Des voyageurs naturalistes ont observé que dans l'Amérique où la violence des ouragans est extrême, *les plus terribles dans le moment de leur action, amènent les récoltes les plus abondantes, et hâtent les réproductions de la terre, comme si ces affreuses agitations ne déchiroient son sein que pour préparer la fécondité, et que ces désordres passagers participassent de l'ordre constant de la nature qui pourvoit à la génération par la destruction même* (1).

Dieu veuille dans sa clémence qu'il y ait application de ces phénomènes physiques aux phénomènes moraux qu'il nous a fait éprouver dans sa colère !

---

(1) Valmon de Bomare.

APPENDIX

AU

TABLEAU DE L'EUROPE.

Au moment que, pour satisfaire à plusieurs demandes, nous faisons paroître la collection des articles insérés successivement dans nos feuilles depuis le 27 Octobre dernier, sous le titre de *Tableau de l'Europe*, nous apprenons qu'en les attribuant à un ancien ministre d'État, on lui reproche d'avoir dit dans un de ces articles: *que, par une imprudence dont les bons Français ne pouvoient que gémir, puisque les mauvais en avoient triomphé, on avoit plus consulté ses desirs que ses moyens, en attachant strictement le retour de l'ordre en France au retour de l'ancienne constitution sans aucun changement; ce qui, dans l'idée factice du plus grand nombre des Français, signifioit le retour des anciens abus;* et d'avoir en outre fait entendre par une note relative à cette phrase, que l'ancienne constitution n'existoit dans aucun dépôt, qu'on ne pouvoit indiquer *ni quand ni où elle s'étoit fixée*.

Sur quoi on l'accuse d'être tombé en contradiction avec ce qu'il avoit écrit autrefois, d'avoir fléchi dans ses sentimens, de s'être même rapproché de ceux des révolutionnaires.

Pour faire voir combien cette imputation est mal-fondée et injuste en tous points, nous allons rapporter ici mot pour mot, ce que ce ministre écrivit au feu

Roi Louis XVI, dans une lettre qui fut rendue publique au mois de Février 1789, par conséquent avant l'ouverture de l'assemblée des États-Généraux, et lorsqu'il n'y avoit encore aucune apparence de révolution. On y lit ce qui suit :

« Comme le premier devoir d'un monarque est d'observer les loix constitutives, le premier intérêt de ses » peuples est qu'il y en ait.

» Quelque simple que soit cette vérité, ... elle » n'est pas sentie autant qu'elle devroit l'être, ... » puisque de tous les États purement monarchiques, » il n'en est aucun qui ait un code de loix fondamentales, visible, authentique, et auquel on puisse » avoir recours dans tous les cas relatifs au droit » public.

» Votre royaume, Sire, n'a pas cet avantage. Il a » sans doute un très-grand nombre de loix civiles et » d'ordonnances judiciaires ; et encore les principales » ont-elles besoin de redressement : mais les points » cardinaux de sa constitution, et les règles du gouvernement politique ; les appuis de la liberté, et les » sûretés de la propriété ; l'ordre des assemblées nationales, leur formation et leurs droits ; la promulgation des loix, et les fonctions des corps qui en » sont dépositaires ; les bornes du pouvoir d'imposer, » et celles de la faculté de représenter ; l'hérédité » même du trône, et la disposition qui en exclut les » les femelles, appelée, je ne sais pourquoi, *la loi* » *salique* ; enfin, tout ce qui devroit former le corps » des maximes fondamentales de l'État, n'a d'existence » que dans une tradition qui, à la vérité, est consacrée par des siècles de possession, et que le parlement, » cour des pairs, a pris soin de conserver, de fortifier

» même de son mieux : mais il n'y a point de code, » point de registre national où la législation de ces » grands objets soit formellement inscrite, clairement » énoncée, et consignée immuablement.

« Si c'étoit dans ce sens qu'on eût dit et tant de » fois répété depuis peu de tems, que *la France* » *n'a pas de Constitution*, on auroit raison autant » qu'on a tort, lorsqu'on entend par-là qu'elle n'a » pas une forme de gouvernement fixe..... etc. ». (*Pages 38 et 39 de l'édition in-4°. de la Lettre adressée au Roi par M.* DE CALONNE, *le 9 Février 1789, imprimée à Londres*).

Certainement le Ministre qui s'exprimoit ainsi sur le défaut de Constitution en France, en écrivant au Roi, dans le tems qu'il jouissoit de la plénitude de sa puissance, ne méritoit pas le reproche d'être inconséquent et d'avoir changé d'opinion, parce qu'au moment actuel où le Trône est renversé et où la Nation est excessivement prévenue contre l'ancien gouvernement, il auroit dit que ceux-là avoient manqué de sagesse et de politique, qui avoient conseillé à Louis XVIII de proclamer qu'il ne seroit rien changé à l'ancienne Constitution. Si nous avons témoigné gémir de cette imprudence, c'est parce que nous savons parfaitement combien elle a été nuisible. Que des zélateurs mal-instruits, ou malveillans nous en fassent un crime, nous n'en sommes ni surpris ni affectés : nous en appellons à la droite raison, et nous sommes persuadés qu'il n'y a pas un seul homme de bon sens (même parmi ceux qui sans pouvoir citer une ligne de cette ancienne Constitution, croient pieusement à son existence) qui ne soit d'accord avec nous sur ce que nous avons dit à la

fin du passage critiqué, *qu'il semble qu'on auroit dû éluder habilement plutôt que heurter de front la répugnance nationale.*

Non-seulement nous ne craignons pas que l'intention de cette proposition puisse être rendue suspecte, mais nous prétendons même donner, en y insistant, une nouvelle preuve d'un zèle plus éclairé que celui de nos censeurs; étant intimement convaincus que c'est servir la bonne cause et les intérêts du Roi, que de ne pas considérer comme ses vrais sentimens, ce qui pourroit induire la Nation à croire qu'il ne voudroit pas reconnoître que LE POUVOIR MONARCHIQUE DOIT ÊTRE RÉGLÉ ET TEMPÉRÉ PAR DES LOIX FONDAMENTALES, QUI SOIENT FIXES ET ÉTABLIES CONSTITUTIONNELLEMENT, CONSIGNÉES DANS UN CODE SOLEMNEL, ET PRÉSERVÉES PAR DES MESURES SUFFISAMMENT EFFICACES, DE LA MUTABILITÉ A LAQUELLE ELLES ÉTOIENT SUJETTES, QUAND IL DÉPENDOIT ENTIÈREMENT DE LA VOLONTÉ DU ROI DE LES MAINTENIR OU D'Y DÉROGER. Quiconque ne voit pas combien il est devenu nécessaire pour le rétablissement de la Monarchie en France, d'annoncer que telle sera la base de sa Constitution, est décidément aveugle. Quiconque n'en a pas le vœu dans l'ame, est fait pour être esclave. Quiconque le pensant, n'ose pas l'exprimer, est un vil adulateur. Quiconque conseille aux Princes Bourbons d'annoncer des sentimens contraires, est leur ennemi personnel, et l'ennemi de la France entière.

85